

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

CENT VINGT-SIXIÈME ANNÉE

N° 6474

LUNDI 16 MAI 2022

PARUTION TOUS LES LUNDIS

# BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

## SOMMAIRE

### LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

#### Décisions

- 2022/4254 - Recours en annulation de Madame [REDACTED] contre la décision en date du 23 novembre 2020 prise par le Maire de Lyon et portant refus de reconnaissance d'imputabilité au service concernant la rechute de son accident de trajet en date du 6 décembre 2012 et déclarée le 29 janvier 2019 ainsi que le refus du placement en congé pour invalidité temporaire et du versement de l'ATI. 1986
- 2022/4256 - Recours en annulation de Madame [REDACTED] contre les arrêtés du 3 février 2021 portant le n° 49432 concernant le maintien en congés maladie et n° 49433 concernant la mise en disponibilité d'office avec AIT de celle-ci. 1987
- 2022/4257 - Recours en annulation de Monsieur [REDACTED] contre la décision en date du 29 décembre 2020 refusant l'agrandissement d'une terrasse sur stationnement correspondant au local de l'enseigne AQUA CAFE situé au 7 boulevard des Brotteaux à Lyon (69006). 1988
- 2022/4014 - Autorisation sollicitée par l'association Tennis Club de Lyon de déposer une demande de permis de construire sur une partie du terrain de l'équipement sportif sis 3 boulevard du 11 novembre 1918 à Villeurbanne (69100) - EI 99 044 1989
- 2022/4058 - Convention d'occupation temporaire consentie par la Ville de Lyon au profit de la Société ELRES SAS concernant les locaux, les matériels et biens meubles de la Cuisine Centrale sis rue Maryse Bastié à Rillieux-la-Pape (69 140)- EI 99 068 1990
- 2022/4196 - Conclusion d'une convention d'occupation précaire et révocable du domaine privé à titre onéreux pour la mise à disposition de locaux situés dans la Galerie des Terreaux sise 12 place des Terreaux à Lyon 1er au profit de l'association COURIR POUR ELLES pour la période du vendredi 20 au lundi 23 mai 2022 à 10h00 - EI 01 204 1991
- 2022/4283 - Autorisation d'occupation temporaire consentie par la Ville de Lyon au profit du Comité des fêtes de la Ville de Lyon de la cour du Palais Saint Jean sise 4 rue Adolphe Max à Lyon 5ème - EI 05 068 1992

#### Arrêtés municipaux

- 2022/4076 - Délégation de signatures accordées par M. le Maire de Lyon au personnel municipal en matière de marchés publics - attributions et abrogations de délégations - modification de l'arrêté N°2021-3517 du 17 décembre 2021 modifié 1993
- 2022/4096 - Modification des jours de tenue du marché aux livres anciens et vieux papiers - Place Commette à Lyon 5e arrondissement 1995
- 2022/4116 - Vogue d'été 2022 à la Confluence 1996  
Modification au règlement général de la circulation – Arrêtés permanents 1999

Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons	2002
Délégation générale aux ressources humaines – Arrêtés individuels – Ville de Lyon	2046
Délégation générale aux ressources humaines – Arrêtés individuels – CCAS	2048

## **INFORMATIONS ET AVIS DIVERS**

Direction de la commande publique – Avis	2049
Droit des sols : permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclarations préalables de travaux, lotissements, changements d'usage	2050

## LOIS, DECRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

---

2022/4254 – Décision d'ester - Recours en annulation de Madame [REDACTED] contre la décision en date du 23 novembre 2020 prise par le Maire de Lyon et portant refus de reconnaissance d'imputabilité au service concernant la rechute de son accident de trajet en date du 6 décembre 2012 et déclarée le 29 janvier 2019 ainsi que le refus du placement en congé pour invalidité temporaire et du versement de l'ATI.

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/59 du 30 juillet 2020, autorisant le Maire à ester en justice, donnant au titre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2022-28 du 25 février 2022 déléguant à Monsieur Vincent FABRE les compétences relatives au contentieux en matière de ressources humaines ;

Vu la requête n° 2100449 du 21 janvier 2021 déposée par Madame [REDACTED] représentée par Maître Thomas BENAGES, avocat au barreau de Clermont-Ferrand ;

### DECIDE

Article 1 - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon, dans l'action intentée par Madame [REDACTED], devant le Tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir :

- L'annulation de la décision prise par le Maire de Lyon en date du 23 novembre 2020 portant refus de reconnaissance d'imputabilité au service concernant la rechute de son accident de trajet;
- Enjoindre la Ville de Lyon d'accorder la reconnaissance d'imputabilité au service de la rechute de son accident de trajet en date du 6 décembre 2012 et déclarée le 29 janvier 2019 ainsi que le placement en congé pour invalidité temporaire imputable au service et le versement de l'ATI;
- La condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 2000 € en application des dispositions de l'article L 761-1 du code de justice administrative.

Article 2 - Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée.

Fait à Lyon, le 4 mai 2022

Pour le Maire de Lyon,  
Le Directeur général adjoint  
aux ressources humaines et au dialogue social

Vincent FABRE

## REPUBLIQUE FRANÇAISE – VILLE DE LYON

2022/4256 – Décision d'ester - Recours en annulation de Madame [REDACTED] contre les arrêtés du 3 février 2021 portant le n° 49432 concernant le maintien en congés maladie et n° 49433 concernant la mise en disponibilité d'office avec AIT de celle-ci.

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/59 du 30 juillet 2020, autorisant le Maire à ester en justice, donnant au titre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2022-28 du 25 février 2022 déléguant à Monsieur Vincent FABRE les compétences relatives au contentieux en matière de ressources humaines ;

Vu la requête n° 2102421 du 2 avril 2021 déposée par Madame [REDACTED] représentée par Maître Thomas BENAGES, avocat au barreau de Clermont Ferrand ;

**DECIDE**

Article 1 - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon, dans l'action intentée par Madame [REDACTED], devant le Tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir :

- L'annulation des arrêtés du 3 février 2021 concernant le maintien en congés maladie ainsi que la mise en disponibilité d'office avec AIT ;
- Enjoindre la Ville de Lyon à reconnaître une imputabilité au service de la rechute de son accident de trajet du 6 décembre 2012 déclarée le 29 janvier 2019 et le placement en congé pour invalidité temporaire imputable au service et le versement de l'ATI ;
- La condamnation de la Ville de Lyon au paiement de la somme correspondant à la restitution des traitements non versés en raison du placement en disponibilité d'office ;
- La condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 2000 € en application des dispositions de l'article L 761-1 du code de justice administrative.

Article 2 - Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée.

Fait à Lyon, le 4 mai 2022

Pour le Maire de Lyon,  
Le Directeur général adjoint  
aux ressources humaines et au dialogue social

Vincent FABRE

## REPUBLIQUE FRANÇAISE – VILLE DE LYON

2022/4257 Recours en annulation de Monsieur [REDACTED] contre la décision en date du 29 décembre 2020 refusant l'agrandissement d'une terrasse sur stationnement correspondant au local de l'enseigne AQUA CAFE situé au 7 boulevard des Brotteaux à Lyon (69006).

**Le Maire de la Ville de Lyon,**

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/59 du 30 juillet 2020, autorisant le Maire à ester en justice, donnant au titre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2021/2984 du 1 septembre 2021 déléguant à Monsieur Bertrand MAES les compétences relatives au contentieux général ;

Vu la requête n° 2101340 du 23 février 2021 déposée par Monsieur Frédéric FOLLOPE ;

**DECIDE**

Article 1 - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de, dans l'action intentée par Monsieur [REDACTED], devant le Tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir :

- L'annulation de la décision en date du 29 décembre 2020 refusant l'agrandissement d'une terrasse sur stationnement correspondant au local de l'enseigne AQUA CAFE situé au 7 boulevard des Brotteaux à Lyon (69006).

Article 2 - Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée.

Fait à Lyon, le 4 mai 2022

Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjoint Délégué,

Bertrand MAES

REPUBLIQUE FRANÇAISE – VILLE DE LYON

Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux  
Direction de l'immobilier  
2022/4014

## Décision

Objet : Autorisation sollicitée par l'association Tennis Club de Lyon de déposer une demande de permis de construire sur une partie du terrain de l'équipement sportif sis 3 boulevard du 11 novembre 1918 à Villeurbanne (69100) - EI 99 044

### Le Maire de la Ville de Lyon

Vu les articles L. 2122-22 27°, et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020/59 en date du 30 juillet 2020, donnant au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT, et plus particulièrement son article 2.23, délégation au Maire de « procéder, pour le compte de la commune, au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives aux travaux de démolition, de transformation ou d'édification des biens municipaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget, ou habiliter toute personne publique ou privée à déposer de telles demandes sur les biens municipaux » ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire de locaux et d'un terrain aménagé en courts de tennis situés 3 boulevard du 11 novembre 1918 à Villeurbanne, de sections cadastrales AB 14 et AB 16, répertoriés sous le numéro d'ensemble immobilier 99 044 et appartenant à son domaine public ;

Considérant qu'aux termes d'une convention d'occupation temporaire en date du 9 décembre 2014, modifiée par un avenant n°1 en date du 26 juin 2017, la Ville de Lyon met à disposition de l'association Tennis Club de Lyon les locaux et le terrain susvisés compris dans l'enceinte du Tennis Club de Lyon pour l'exercice de ses activités, de la pratique du tennis et, plus généralement, des sports et de toutes activités de loisirs, notamment du bridge et de squash ;

Considérant que cette association souhaite procéder, à ses frais, à des travaux de construction de 2 padels couverts en complément des 2 padels extérieurs existants, afin de compléter le développement de son activité sur le même site ;

Considérant que, pour pouvoir réaliser ces travaux, il convient pour l'association Tennis Club de Lyon d'obtenir l'autorisation par la Ville de Lyon de déposer une demande de permis de construire ;

### *Décide*

**Article 1** - Que l'association Tennis Club de Lyon est autorisée à déposer une demande de permis de construire sur le site de l'équipement sportif sis 3 boulevard du 11 novembre 1918 à Villeurbanne (69100), afin de procéder à la construction de 2 padels couverts pour les besoins de développement de son activité.

**Article 2** - Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Lyon, le 17 mars 2022

Le Maire de Lyon  
Grégory DOUCET

Délégation générale à la jeunesse, éducation, enfance, sports et inclusion  
Direction de l'éducation  
2022/4058

## Décision

Objet : Convention d'occupation temporaire consentie par la Ville de Lyon au profit de la Société ELRES SAS concernant les locaux, les matériels et biens meubles de la Cuisine Centrale sis rue Maryse Bastié à Rillieux-la-Pape (69 140)- EI 99 068

### Le Maire de la Ville de Lyon

Vu les articles L2122-22 et 2122-23 du code Général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération N° 2020/59 du 30 Juillet 2020 donnant au titre de l'article L 2122-22, du Code Général des Collectivités Territoriales délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire ;

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par Monsieur le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions ;

Vu l'arrêté du Maire n° 2021/2984 en date du 1er septembre 2021 déléguant à M. Sylvain GODINOT, Adjoint au Maire, délégué à la Transition écologique et au Patrimoine, les compétences en matière de gestion immobilière dont les conventions pour occupation temporaire de bâtiments ou bâtiments d'activités ;

Considérant que dans le cadre de la relocalisation de sa cuisine centrale de restauration municipale, la Ville de Lyon est devenue propriétaire d'un tènement immobilier dépendant du quartier militaire Ostérode sis rue Maryse Bastié sur la commune de Rillieux-la-Pape par délibération N° 2012/4260 en date du 27 février 2012 et par acte notarié en date du 21 mars 2013 ;

Considérant que ce tènement a été aménagé et équipé pour être dédié au service public de restauration collective municipale ;

Considérant que le besoin relatif à la fabrication et la livraison de repas en liaison froide destinées aux convives des différents sites de restauration de la Ville de Lyon seront effectuées dans le cadre d'un marché public de service répondant aux exigences de la commande publique ;

Considérant que cette prestation a été confiée à la Société ELRES SAS par un marché public de « Service de préparation et de livraison de repas à destination des écoles primaires de la Ville de Lyon et des ACM Divertisport » à sa date de notification ;

Considérant qu'il convient de mettre à disposition de la Société ELRES SAS les locaux, les matériels et biens meubles de la Cuisine Centrale sis rue Maryse Bastié à Rillieux-la-Pape (69 140) - EI 99 068, dans le cadre d'une convention d'occupation domaniale temporaire ;

Considérant que la convention d'occupation domaniale est indissociable du marché susvisé et constitue une annexe au marché susvisé ;

### Décide

**Article 1** - Qu'il sera procédé à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire au profit de la ELRES SAS concernant des locaux, des matériels et biens meubles de la Cuisine Centrale sis rue Maryse Bastié à Rillieux-la-Pape (69 140) - EI 99 068, prenant effet à compter du 20 juillet 2022 pour se terminer au maximum le 19 juillet 2026, pour des besoins de « Service de préparation et de livraison de repas à destination des écoles primaires de la Ville de Lyon et des ACM Divertisport ». Le prestataire pourra utiliser les installations de la cuisine pour produire des repas pour autrui dans le respect strict des conditions établies par la convention d'occupation temporaire.

### Article 2 – Redevance au titre des repas produits pour la Ville de Lyon

Par application des dispositions prévues à l'article L 2125-1 1° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, la présente convention de mise à disposition est consentie et acceptée moyennant une redevance annuelle de 0 € par repas Ville de Lyon en contrepartie de l'utilisation de l'unité centrale de production.

### Article 3 - Redevance au titre de la production de repas pour des Tiers

En contrepartie de l'ouverture du droit à réaliser des prestations pour des tiers pour son propre compte, l'occupant verse à la Ville de Lyon une redevance annuelle calculée sur la base de 0,40 € par repas, redevance HT à laquelle s'ajoute la TVA au taux en vigueur, payable semestriellement à terme échu en contrepartie de l'utilisation de l'unité centrale de production.

Un décompte du nombre de repas produit pour des tiers est adressé semestriellement à la Ville de Lyon.

La redevance, outre les charges, sera payable à l'ordre du Trésor Public à la Caisse Municipale du Receveur des Finances de Lyon– 22, rue Bellecordière – BP 2219 – 69214 – Lyon cedex 02 R.I.B 30001 00497 C690 0000000 05.

Le montant de la redevance est révisable selon les dispositions de la convention d'occupation temporaire.

**Article 4** – M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée. Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa publication

Fait à Lyon, le 27 avril 2022

Pour Le Maire,

L'Adjoint au Maire délégué à transition écologique et au patrimoine

Sylvain GODINOT

REPUBLIQUE FRANÇAISE – VILLE DE LYON

Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux  
Direction de l'immobilier  
2022/4196

## Décision

Objet : Conclusion d'une convention d'occupation précaire et révocable du domaine privé à titre onéreux pour la mise à disposition de locaux situés dans la Galerie des Terreaux sise 12 place des Terreaux à Lyon 1er au profit de l'association COURIR POUR ELLES pour la période du vendredi 20 au lundi 23 mai 2022 à 10h00 - EI 01 204

### Le Maire de la Ville de Lyon

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020/59 en date du 30 juillet 2020, transmise en préfecture du Rhône le 4 août 2020, relative à la délégation d'attributions accordées, à titre transitoire, par le conseil municipal au Maire, et plus particulièrement son article 1.2 donnant délégation au Maire au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, à titre onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans. » ;

Vu l'arrêté n° 2021/2984 du 1<sup>er</sup> septembre 2021, transmis en préfecture du Rhône le même jour, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, et déléguant à Monsieur Sylvain GODINOT, 2<sup>ème</sup> adjoint, les compétences en matière de transition écologique et patrimoine ;

Considérant que ce tènement immobilier, constitué de plusieurs lots appartenant à différentes copropriétés, appartient au domaine privé de la Ville de Lyon ;

Considérant que l'association Courir pour elles contribue à la lutte contre les cancers féminins par la prévention et par l'amélioration de la qualité de vie des femmes en soins. Afin de réaliser son projet, l'association s'assigne notamment comme missions de sensibiliser et d'éduquer à la prévention, de promouvoir l'activité physique comme moyen de lutte contre le cancer et de développer des soins de support notamment via la création de postes d'APA (Activité Physique Adaptée) diplômés ;

Considérant que la manifestation 2022 se déroulera le dimanche 22 mai 2022 au Parc de Parilly à Bron et afin faciliter l'organisation de cet événement, l'association Courir pour elles sollicite la Ville de Lyon pour la mise à disposition - du vendredi 20 au lundi 23 mai 2022 - de boxes situés à l'avant et à l'arrière de la Galerie des Terreaux ;

Considérant que la Ville de Lyon, estimant que cet événement répond à ses objectifs en matière de politique festive et artistique, souhaite répondre favorablement à cette demande ;

### Décide

**Article 1** - Qu'il sera procédé à la conclusion d'une convention d'occupation précaire et révocable portant sur les quatre boxes en façade de la Galerie des Terreaux sise 12 place des Terreaux - 69001 Lyon, au profit de l'association Courir pour elles, pour la période allant du vendredi 20 au lundi 23 mai 2022 à 10h00, moyennant le versement d'une redevance forfaitaire s'élevant à **50 € (cinquante euros) charges et taxes comprises**.

**Article 2** - Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Lyon, le 2 mai 2022

Pour Le Maire,

L'Adjoint au Maire délégué à transition écologique et au patrimoine

Sylvain GODINOT

REPUBLIQUE FRANÇAISE – VILLE DE LYON

Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux  
Direction de l'immobilier  
2022/4283

## Décision

Objet : Autorisation d'occupation temporaire consentie par la Ville de Lyon au profit du Comité des fêtes de la Ville de Lyon de la cour du Palais Saint Jean sise 4 rue Adolphe Max à Lyon 5<sup>ème</sup> - EI 05 068

### Le Maire de la Ville de Lyon

Vu les articles L. 2122-18, L. 2122-22 5°, et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020/59 en date du 30 juillet 2020, transmise en Préfecture du Rhône le 4 août 2020, relative à la délégation d'attributions accordées par le conseil municipal au Maire-Hors gestion de la dette, et plus particulièrement son article 2.5 donnant délégation au Maire au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, à titre onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans. » ;

Vu l'arrêté n°2021/2984 du 1<sup>er</sup> septembre 2021, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et déléguant à Monsieur Sylvain GODINOT, 2<sup>ème</sup> adjoint, les compétences en matière de transition écologique et au patrimoine ;

Vu l'arrêté n°2022/3609 du 19 janvier 2022, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, relatif à la délégation de signature accordée par le Maire à Madame Christiane CERUTTI, Directrice de la Direction de l'immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire du Palais Saint Jean sis 4 rue Adolphe Max à Lyon 5<sup>ème</sup>, de section cadastrale AI 78, référencé sous le numéro d'ensemble immobilier 05 068 et relevant de son domaine public ;

Considérant que le Comité des fêtes de la Ville de Lyon organise, depuis de nombreuses années, la fête de la Renaissance dans le quartier du Vieux-Lyon en lien avec les habitants, les artisans, les associations des vieux quartiers et les institutions culturelles environnantes (MJC, Musée Gadagne ....) ;

Considérant que le Comité des Fêtes de la Ville de Lyon a sollicité de nouveau la Ville de Lyon pour que lui soit mise à disposition la cour du Palais Saint Jean pour l'édition 2022 de ces festivités afin de pouvoir présenter sur le site des saynètes et danses en costumes de l'époque de la Renaissance, accompagnés de musiciens;

Considérant que la Ville de Lyon a donné une suite favorable à cette demande par la conclusion d'une autorisation d'occupation temporaire ;

Considérant qu'il s'agit d'un projet d'animation culturelle soutenu par la Ville de Lyon et qu'il est opportun de répondre favorablement à cette demande ;

### Décide

**Article 1** - Qu'il sera procédé à la conclusion d'une autorisation d'occupation temporaire au profit du Comité des Fêtes de la Ville de Lyon de la cour du Palais Saint Jean sise 4 rue Adolphe Max à Lyon 5<sup>ème</sup>, du samedi 21 mai 2022 au dimanche 22 mai 2022, moyennant le versement d'une redevance de 100 € (cent euros) pour la durée de l'occupation.

**Article 2** - Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Lyon, le 6 mai 2022

Pour Le Maire,

La Directrice de la Direction de l'immobilier

Christiane CERUTTI

REPUBLIQUE FRANÇAISE – VILLE DE LYON

Délégation générale aux ressources  
Direction de la commande publique  
N°2022/4076

## Extrait du Registre des Arrêtés

Objet : Délégation de signatures accordées par M. le Maire de Lyon au personnel municipal en matière de marchés publics - attributions et abrogations de délégations - modification de l'arrêté N°2021-3517 du 17 décembre 2021 modifié

### **Le Maire de la Ville de Lyon,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2511-27 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu l'article 7 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020-59 du 30 juillet 2020 portant délégations d'attributions au Maire par le Conseil municipal ;

Vu l'arrêté n°2021-3517 de M. le Maire de Lyon en date du 17 décembre 2021 modifié donnant délégation de signature au personnel municipal en matière de marchés publics ;

Considérant qu'il convient, afin de faciliter la marche journalière des activités municipales, de pouvoir déléguer la signature de certains marchés publics au personnel municipal ;

### **ARRETE**

**Article 1** - La page « Délégation générale aux ressources » annexée à l'arrêté n°2021-3517, est remplacée par la page du même nom en pièce jointe.

**Article 2** – Les articles et autres annexes de l'arrêté n°2021-3517 restent inchangés.

**Article 3** – En application de l'article 7 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, lorsqu'un agent de la Ville de Lyon, titulaire d'une délégation de signature, estime se trouver en situation de conflit d'intérêts, il en informe, sans délai et par écrit, son supérieur hiérarchique en précisant la teneur des questions pour lesquelles il estime ne pas devoir exercer ses compétences.

Lorsque le supérieur hiérarchique estime qu'il y a lieu de confier le traitement de l'affaire à une autre personne placée sous son autorité, la personne dessaisie du dossier ne peut prendre part à aucune réunion ni émettre aucun avis en rapport avec les questions en cause.

**Article 4** – Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

**Article 5** – M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Lyon, le 9 mai 2022

Le Maire de Lyon,

Grégory DOUCET



REPUBLIQUE FRANÇAISE – VILLE DE LYON

Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux  
Direction de l'économie, du commerce et artisanat  
N°2022/4096

## Extrait du Registre des Arrêtés

Objet : Modification des jours de tenue du marché aux livres anciens et vieux papiers Place Commette à Lyon 5e arrondissement

### **Le Maire de la Ville de Lyon,**

Vu les articles L 2122-24, L 2122-27-1°, L 2122-28, L 2212-1, L 2212-2°, L 2212-5, L 2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté municipal du 10 mai 2016 modifié portant Règlement Général des Marchés de la Ville de Lyon et ses arrêtés modificatifs ;

Vu la délibération 2017/25971 en date du 25 septembre 2017 autorisant la création du marché aux livres anciens et vieux papiers de la place Commette à Lyon 5<sup>e</sup> les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> samedis du mois ;

Vu la tenue d'une brocante le samedi 11 juin 2022 et l'impossibilité au marché aux livres place Commette de se dérouler ce jour-ci,

### **ARRETE**

**Article 1** - Le marché aux livres anciens et vieux papiers de la place Commette à Lyon 5<sup>e</sup> se tiendra le samedi 18 juin 2022 de 8h à 20h.

**Article 2** - Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les 2 mois à partir de la décision.

Lyon, le 09 mai 2022

Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjointe déléguée à l'emploi  
et à l'économie durable

Camille AUGÉY

REPUBLIQUE FRANÇAISE – VILLE DE LYON

Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux  
Direction de l'économie, du commerce et artisanat  
N°2022/4116

## Extrait du Registre des Arrêtés

Objet : Vogue d'été 2022 à la Confluence

**Le Maire de la Ville de Lyon,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-200 du 27 juillet 2015 relatif à la lutte contre le bruit ;

Vu l'arrêté municipal du 15 février 1980 portant sur la réglementation de l'installation des fêtes foraines et divers établissements forains sur le domaine public ;

Vu la délibération du 23 décembre 2021 portant sur les tarifs de l'occupation du domaine public à compter du 1er janvier 2022 ;

Vu le R1337-6 du code de la santé publique ;

Suite à l'avis favorable de la Commission Communale Consultative de Sécurité Publique le lundi 21 mars 2022 et sous réserve de l'avis favorable de la Commission de Sécurité sur site qui se réunira sur site le vendredi 6 mai 2022 à 14h00 ;

Considérant que pour garantir l'ordre, la sûreté et la tranquillité publics, il convient de prendre des mesures spécifiques à la tenue de la Vogue d'été 2022 à la Confluence ;

Considérant que la Vogue d'été à la Confluence 2022 fera l'objet, à l'issue, d'une évaluation par toutes les parties prenantes ;

### **ARRETE**

#### **Article 1er : Dates de la Vogue d'été 2022 à la Confluence**

La Vogue d'été 2022 à la Confluence est autorisée à se tenir, sous réserve d'éventuelles nouvelles restrictions sanitaires liées à l'épidémie de la Covid-19, à compter du samedi 7 mai 2022 jusqu'au dimanche 19 juin 2022 sur le tènement immobilier situé 75/79 Quai Perrache à Lyon 2<sup>ème</sup> Arrondissement.

#### **Article 2 : Autorisations individuelles**

Les autorisations d'installation et d'exploitation sur le site de la vogue d'été à la Confluence sont délivrées et ne prennent effet qu'après paiement, par les permissionnaires, des droits d'occupation du domaine public prévus par la délibération du 21 décembre 2021, lors de la distribution des places qui aura lieu le :

- le jeudi 5 mai 2022 de 14h00 à 17h00, à la Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat située au 198 avenue Jean Jaurès - 69007 LYON

L'autorisation, à titre précaire et révocable, est strictement personnelle, et ne peut être cédée, louée, prêtée, même à titre gratuit, à d'autres forains sous peine de retrait immédiat, provisoire ou définitif.

Elle est délivrée dans les conditions fixées par l'arrêté municipal en date du 15 février 1980, portant réglementation de l'installation des fêtes foraines et divers établissements forains, sur le domaine public et est soumise à l'autorisation d'ouverture délivrée par la commission municipale de sécurité publique lors de la visite de réception.

#### **Article 3 : Montage et démontage des métiers**

Le montage des métiers est autorisé du mardi 3 mai 2022 au jeudi 5 mai 2022, et le démontage du lundi 20 juin 2022 au vendredi 24 juin 2022. L'ensemble du site devra être évacué le vendredi 24 juin 2022 à 20h00.

Le montage et le démontage des installations foraines est interdit à partir de 22h00.

Si le montage des métiers n'a pas commencé, sans justification, 48h00 avant l'ouverture de la fête, l'emplacement est à la disposition de la Ville.

Aucun démontage avant la fin de la fête n'est autorisé sauf dérogation dûment justifiée. Dans le cas contraire, la Ville de Lyon se réserve le droit d'appliquer les sanctions prévues par l'arrêté municipal du 15 février 1980.

L'installation de coups de poings, jeux de force de toute nature, barbes à papa et autres bancs volants, doit impérativement faire l'objet d'une demande écrite, et se conformer aux règles de sécurité en vigueur. Ces installations font l'objet d'une autorisation délivrée par le Maire, l'emplacement attribué doit respecter l'alignement des baraques.

#### **Article 4 : Fluides**

Les demandes de branchement d'eau et d'électricité doivent être faites par les forains.

Les dépenses d'eau et d'électricité sont à la charge des forains y compris les dépenses de raccordement.

#### **Article 5 : Fonctionnement de la Vogue d'été 2022 à la Confluence**

1 - Fonctionnement des métiers :

- lundi, mardi, jeudi : 20h à 23h
- mercredi : 14h à 23h
- vendredi : 20h à 24h
- samedi : 14h à 1h
- dimanche et jours fériés : 14h à 23h

2 - Fonctionnement de la musique

Une sonorisation discrète des métiers (micro, musique, klaxon, armes automatiques, sirènes, coups de poing, etc...) est autorisée de 14h00 à 19h00.

L'article 69 chapitre 1 titre 4 du règlement des fêtes foraines de la ville de Lyon stipule que les appareils de diffusion ou d'amplification de toute nature doivent être dirigés vers le sol ou à l'intérieur des métiers.

En aucun cas l'installation de ce type d'appareil n'est autorisée à l'extérieur du ou des métiers.

Toute diffusion de musique amplifiée en dehors des horaires autorisés sera sanctionnable quel que soit le volume de diffusion.

La ville de Lyon se réserve le droit d'effectuer des contrôles inopinés sur le non-respect des horaires et jours de fonctionnement. Ces contrôles seront réalisés par des agents assermentés (Police Municipale, Police Nationale et Direction de l'Ecologie Urbaine) et des agents de la Direction Economie, Commerce et Artisanat.

#### **Article 6 : Prescriptions relatives à la sécurité**

Chaque forain admis sur le site doit impérativement respecter les prescriptions suivantes :

- L'interdiction d'installation d'enseigne ou de publicité lumineuses ou non, tournées vers l'autoroute ;
- L'obligation de ne pas diriger des éclairages, halogènes, spots ainsi que tous autres faisceaux lumineux en direction de l'autoroute ;
- Les métiers ouverts, les grimettes et accès divers ne doivent pas empêcher le cheminement des piétons, ni l'accès permanent des services de secours et d'incendie ;
- Les installations électriques doivent respecter la réglementation en vigueur ;
- Les logettes électriques provisoires doivent être conformes à la législation en vigueur et placées hors de portée du public ;
- Les calages, montages, prises de terre des métiers forains sont vérifiés par une société de contrôle des métiers forains ;
- Toutes observations émanant de la commission municipale de sécurité lors de son passage doivent être respectées. La Ville de Lyon se chargera de ce respect. A défaut, le manège concerné ne pourra ouvrir qu'après avis favorable de la commission.

En outre, les forains doivent transmettre à la Direction de l'Economie, du Commerce et de l'Artisanat, service au Commerce Non Sédentaire, préalablement à l'ouverture au public de la fête, une attestation de bon montage de son établissement, conformément aux normes fixées par le constructeur et la législation en vigueur. A défaut, le métier ne peut pas ouvrir.

La visite de réception de la commission de sécurité a lieu le vendredi 6 mai 2022 à 14h00.

La présence de tous les forains est obligatoire et les métiers doivent être ouverts.

Lors de cette visite et durant toute la durée de la fête, le propriétaire du métier doit être en mesure de fournir tous documents relatifs à la sécurité ou à l'assurance de son métier.

Tout établissement non agréé par la société de contrôle des métiers forains et la commission municipale de sécurité publique en raison de l'absence de son propriétaire ne peut ouvrir.

En cas d'alerte météorologique, les industriels forains devront respecter les prescriptions des autorités municipales imposant la fermeture des métiers forains dans le but d'assurer la sécurité des métiers ainsi que celle des exposants et des visiteurs.

#### **Article 7 : Protection, entretien et respect du terrain**

L'installation des métiers ne doit, en aucun cas, entraîner de dégradations sur le site. Toute dégradation ou tout dommage sur le site seront dûment constatés et feront l'objet d'une facturation pour réparation.

Il est strictement interdit de creuser le sol, de déverser des huiles, d'installer des câbles électriques en dehors des gaines prévues à cet effet et des tuyaux d'eau sur les allées de circulation.

La pose d'une protection sous les métiers risquant de polluer le sol est obligatoire. Les réparations de métiers ou de véhicules sont interdites.

Aucune évacuation d'eaux usées n'est tolérée sur le site.

Les forains sont responsables des incidents ou accidents générés par le non-respect de ces consignes.

Les forains doivent respecter la propreté du terrain pendant et après le déroulement de la vogue :

- Ils doivent veiller à la propreté de leurs installations et des abords durant toute la durée de la fête ;
- Lors de leur départ, ils doivent nettoyer leur emplacement et ne pas laisser de débris ni d'encombrants sur le site.

### **Article 8 : Prescriptions diverses**

#### 1. Alcool

La vente, la consommation et l'attribution sous forme de lot d'alcool sont interdites sur la fête.

#### 2. Armes et attractions indécentes

La vente, l'usage et l'offre d'armes blanches et d'objets neufs ou d'occasion ayant l'apparence d'une arme à feu, destinés à lancer des projectiles rigides, sont interdits sur la fête.

Tout métier allant à l'encontre du respect des mœurs et de la morale est interdit.

#### 3. Véhicules

Le stationnement de véhicules de traction, atelier, transport, et de caravanes est interdit dans les allées après l'ouverture de la fête.

#### 4. Animaux

L'article L.214-4 du Code Rural prévoit que « l'attribution en lot ou prime de tout animal vivant, à l'exception des animaux d'élevage dans le cadre de fêtes, foires, concours et manifestations à caractère agricole est interdite ».

L'article L.214-7 du Code Rural prévoit que « la cession, à titre gratuit ou onéreux, des chiens et des chats et autres animaux de compagnie dont la liste est fixée par un arrêté du ministre chargé de l'agriculture et du ministre chargé de l'environnement est interdite dans les foires, marchés, brocantes, salons, expositions ou toutes autres manifestations non spécifiquement consacrés aux animaux ».

Les poissons rouges sont classifiés comme animaux domestiques/animaux de compagnie et leur attribution ou leur vente est interdite sur la fête.

### **Article 9 : Sanctions**

Toutes infractions aux présentes dispositions sont sanctionnées conformément à l'arrêté municipal en date du 15 février 1980 et aux dispositions légales en vigueur.

**Article 10** : Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

**Article 11** : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Lyon, le 5 mai 2022

Pour le Maire de Lyon,

L'Adjoint délégué aux Mobilités

à la Logistique urbaine et aux Espaces publics

Valentin LUNGENSTRASS

**Modification au règlement général de la circulation** – Arrêtés permanents (Délégation générale au développement urbain – Direction des déplacements urbains)

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2021RP39807	Abrogation - Interdiction d'arrêt sur Rue Juliette Récamier Lyon 6 (stationnement)	L'arrêté 2013RP28630 du 31/08/2013, portant sur la mesure - Interdiction d'arrêt est abrogé.	05/05/2022	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP39808	Interdiction d'arrêt Rue Juliette Récamier Lyon 6 (stationnement)	L'arrêt et le stationnement de tous les véhicules sont interdits en permanence Rue Juliette Récamier(6), côté est, à partir d'un point situé à 5 mètres au nord du N°50 Rue Juliette Récamier(6) et sur 20 mètres en direction du sud. Toutefois ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules électriques ainsi qu'aux véhicules hybrides rechargeables en cours de rechargement effectif. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	05/05/2022	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP39809	Stationnement réservé Rue Juliette Récamier Lyon 6 (stationnement)	Les deux-roues motorisés ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 mètres Rue Juliette Récamier(6), côté est, au droit du N°48 Rue Juliette Récamier(6). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	05/05/2022	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP39810	Abrogation - Interdiction d'arrêt sur Rue Boileau Lyon 6 (stationnement)	L'arrêté 2014RP30419 du 05/12/2014, portant sur la mesure de - Interdiction d'arrêt est abrogé.	05/05/2022	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP39811	Interdiction d'arrêt Rue Boileau Lyon 6 (stationnement)	L'arrêt et le stationnement de tous les véhicules sont interdits en permanence Rue Boileau(6), côté est, à partir d'un point situé face au N°50 Rue Boileau et sur 25 mètres en direction du sud. Toutefois ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules électriques ainsi qu'aux véhicules hybrides rechargeables en cours de rechargement effectif. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	05/05/2022	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP39812	Abrogation - Interdiction d'arrêt sur Rue Montgolfier Lyon 6 (stationnement)	L'arrêté 2013RP28629 du 13/07/2013, portant sur la mesure de - Interdiction d'arrêt est abrogé.	05/05/2022	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2021RP39813	Interdiction d'arrêt Rue Montgolfier Lyon 6 (stationnement)	L'arrêt et le stationnement de tous les véhicules sont interdits en permanence Rue Montgolfier(6), côté sud, au droit du N°100b Rue Montgolfier(6) et sur 10 mètres en direction de l'ouest. Toutefois ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules électriques ainsi qu'aux véhicules hybrides rechargeables en cours de rechargement effectif. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	05/05/2022	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP39722	Abrogation - Interdiction d'arrêt sur Rue Charles Biennier Lyon 2 (stationnement)	L'arrêté 2014RP30132 du 17/09/2014, portant sur la mesure - Interdiction d'arrêt est abrogé.	05/05/2022	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP39723	Interdiction d'arrêt Rue Charles Biennier Lyon 2 (stationnement)	L'arrêt et le stationnement de tous les véhicules sont interdits en permanence Rue Charles Biennier(2), côté sud, à partir d'un point situé à 12 mètres à l'ouest de l'intersection avec le Quai Docteur Gailleton(2) et sur 10 mètres en direction de l'ouest. Toutefois ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules électriques ainsi qu'aux véhicules hybrides rechargeables en cours de rechargement effectif. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	05/05/2022	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP41296	Abrogation - Interdiction d'arrêt sur Rue Grolée Lyon 2 (stationnement)	L'arrêté 2014RP30268 du 23/10/2014, portant sur la mesure de - Interdiction d'arrêt est abrogé.	05/05/2022	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP41297	Abrogation - Interdiction d'arrêt sur Quai Rambaud Lyon 2 (stationnement)	L'arrêté 2016RP32701 du 29/06/2016, portant sur la mesure de - Interdiction d'arrêt est abrogé.	05/05/2022	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP41318	Abrogation - Interdiction d'arrêt sur Quai Rambaud Lyon 2 (stationnement)	L'arrêté 2011RP26827 du 14/11/2011 portant sur la mesure de - Interdiction d'arrêt est abrogé.	05/05/2022	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP41305	Abrogation - Interdiction d'arrêt sur Cours Albert Thomas Lyon 8 (stationnement)	L'arrêté 2013RP28611 du 26/06/2013, portant sur la mesure de - Interdiction d'arrêt est abrogé.	05/05/2022	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP41076	Abrogation - Stationnement réservé sur Rue Marietton Lyon 9 (stationnement)	L'arrêté 2009RP05907 du 28/04/2011, portant sur la mesure de - Stationnement réservé est abrogé.	05/05/2022	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP41077	Interdiction d'arrêt Rue Marietton, côté sud, à l'ouest de la rue Tissot Lyon 9 (stationnement)	L'arrêt et le stationnement des véhicules sont interdits, Rue Marietton (9), côté sud, à l'ouest de la rue Tissot (9), sur les deux premiers emplacements de stationnement. Toutefois ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules de la police et de la gendarmerie . Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	05/05/2022	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2022RP41078	Stationnement réservé Rue Marietton, côté nord, à l'ouest de la rue Tissot, sur la premier emplacement de stationnement Lyon 9 (stationnement)	<p>Les deux-roues motorisés ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 mètres Rue Marietton (9), côté nord, à l'ouest de la rue Tissot (9), sur le premier emplacement de stationnement.</p> <p>Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit.</p> <p>Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.</p> <p>Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.</p>	05/05/2022	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Le registre des arrêtés est consultable sur simple demande à la Ville de Lyon - Direction de la Mobilité Urbaine - 198, avenue Jean Jaurès - 69007- Les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formulé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin Municipal Officiel (BMO) de la Ville de Lyon.

Les mesures concernant la circulation sont signées par Monsieur Fabien Bagnon, 13ème Vice-président délégué à la voirie et aux mobilités actives à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par Monsieur Valentin Lungenstrass, 10ème Adjoint au Maire de Lyon.

**Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons** (Direction de la régulation urbaine – Service occupation temporaire de l'espace public)

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4993	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte du service des eaux du Grand Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bellecombe	côté pair sur 30 m au droit du n°58/60	A partir du mercredi 11 mai 2022 jusqu'au mercredi 18 mai 2022, de 7h30 à 16h30
4994	Entreprise Minssieux et Fils	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne et d'un monte matériaux	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jacquard	au droit de l'immeuble situé au n°1/3 sur trottoir au droit de l'immeuble situé au n°1 sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n°1/3	Le vendredi 13 mai 2022, de 7h à 19h
4995	Entreprise Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Fernand Rey	au droit du n° 2 sur 6 m, en face du n° 2 des deux côtés de la chaussée, au droit du n° 2	A partir du mardi 3 mai 2022 jusqu'au vendredi 3 juin 2022
4996	Etablissement la Maison Bleue	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Croix Barret	au droit du n° 24, sur une longueur de 10 m	A partir du vendredi 6 mai 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
4997	Etablissement Osimo Pasta	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Béchevelin	au droit du n° 88, sur une longueur de 3,40 m	A partir du vendredi 6 mai 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
4998	Etablissement Chang Thaï	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Béchevelin	côté pair, sur 3,20 m, au droit du n° 88	A partir du vendredi 6 mai 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
4999	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Impasse Pierre Baizet	trottoir Ouest et Est, sur 20 m au droit du n° 10 sur 20 m au droit du n° 10 des deux côtés de la chaussée, sur 25 m au droit du n° 10	A partir du lundi 23 mai 2022 jusqu'au vendredi 3 juin 2022, de 7h30 à 16h30
5000	Entreprise Fourneyron Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau TELECOM	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Quai Joseph Gillet	sur 20 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n°56	Le lundi 9 mai 2022, de 9h à 16h

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5000	Entreprise Fourneyron Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau TELECOM	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Quai Joseph Gillet	sur 20 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n°56	Le lundi 9 mai 2022, de 9h à 16h
5001	Entreprise Gantelet Galaberthier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de KEOLIS	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Maréchal de Saxe	sur 20 m, au droit du n°75	Le mardi 3 mai 2022, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir			A partir du mardi 3 mai 2022 jusqu'au vendredi 6 mai 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du mardi 3 mai 2022 jusqu'au vendredi 6 mai 2022
5002	Entreprise Transmanutec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Verlet Hanus	au niveau du n° 34/36 des deux côtés, sur 30 m à l'Est de la rue André Philip	Les mercredi 11 mai 2022 et jeudi 12 mai 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			au débouché de la rue Garibaldi
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité "STOP"			
5003	Etablissement Mimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Anvers	côté pair, sur 20 m au droit du n° 38	A partir du vendredi 6 mai 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
5004	Entreprise Art Développement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Baraban	côté pair, sur 10 m, au droit du n° 128	A partir du lundi 9 mai 2022 jusqu'au mercredi 8 juin 2022
5005	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'ENEDIS	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Béranger	entre la rue des Emeraudes et le cours Vitton	A partir du lundi 23 mai 2022 jusqu'au vendredi 17 juin 2022, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite sauf cycles		entre la rue des Emeraudes et le cours Vitton	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair entre la rue des Emeraudes et le cours Vitton	
5006	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	Passage des Alouettes	trottoir Est, au droit du n° 23	Le mercredi 11 mai 2022, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 15 m au droit du n° 23	
5007	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Lanterne	sur 5 m au droit du n°1	A partir du vendredi 6 mai 2022 jusqu'au lundi 6 juin 2022
5008	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Duguesclin	sur 20 m, au Nord de la rue des Rancy	A partir du lundi 9 mai 2022 jusqu'au vendredi 1 juillet 2022, de 7h30 à 17h

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5008	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue des Rancy	entre la rue Vendôme et la rue André Philip	A partir du lundi 9 mai 2022 jusqu'au vendredi 1 juillet 2022, de 7h30 à 17h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue du Gazomètre	des deux côtés, entre la rue Villeroy et la rue Paul Bert	
				Rue Duguesclin	côté pair, sur 20 m, au Nord de la rue des Rancy	
				Rue Vendôme	des deux côtés, sur 30 m, de part et d'autre de la rue des Rancy	
Rue des Rancy	des deux côtés, entre la rue Vendôme et la rue André Philip					
5009	Entreprise Ncd Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau Télécom	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Rue Transversale	trottoir Est, au droit du n° 15	A partir du mercredi 11 mai 2022, 8h, jusqu'au vendredi 13 mai 2022, 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 25 m au droit du n° 15	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 25 m au droit du n° 15	
5010	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'ENEDIS	la circulation des cycles sera interdite dans la bande cyclable à contresens	Cours Vitton	entre la rue Michel Rambaud et le n°106	A partir du lundi 9 mai 2022 jusqu'au vendredi 17 juin 2022, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		Rue Michel Rambaud	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Cours Vitton	côté pair entre le n°106 et la rue Michel Rambaud	
				Rue Michel Rambaud	côté impair entre le cours Vitton et la rue des Emeraudes	
5011	Entreprise Ikken	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de cuisine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Molière	sur 15 m au droit du n°56	Le jeudi 12 mai 2022, de 14h à 19h
5012	Entreprise Essence Ciel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble au moyen d'un véhicule nacelle	la circulation des piétons sera maintenue et balisée au droit de l'engin de levage	Rue Antonin Laborde	trottoir Sud	Le vendredi 13 mai 2022, de 6h à 19h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Joannès Carret et la rue des Docks	
			la circulation des véhicules 2 roues non motorisés sera maintenue en permanence sur la piste cyclable à double sens		entre la rue Joannès Carret et la rue des Docks	

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5012	Entreprise Essence Ciel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble au moyen d'un véhicule nacelle	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Antonin Laborde	entre la rue Joannès Carret et la rue des Docks	Le vendredi 13 mai 2022, de 6h à 19h
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"		au débouché sur la rue Joannès Carret	
			un homme trafic sera positionné à chaque extrémité de la voie afin de gérer le double sens riverains		au débouché sur la rue des Docks	
5013	Entreprise Eiffage Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Bellevue		A partir du mardi 10 mai 2022 jusqu'au vendredi 13 mai 2022, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 5	A partir du mardi 10 mai 2022 jusqu'au vendredi 13 mai 2022
5014	Entreprise l'Association Désoblique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation sportive	des animations seront autorisées	Esplanade du Gros Caillou		Les mardi 5 juillet 2022 et mercredi 6 juillet 2022, de 20h à 21h30
			des installations sera autorisé			Les mardi 5 juillet 2022 et mercredi 6 juillet 2022, de 17h à 22h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Aimé Boussange	sur 10 mètres, au droit du n°3	Les mardi 5 juillet 2022 et mercredi 6 juillet 2022, de 16h30 à 22h30
5015	Entreprise Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchée	la circulation des véhicules sera interdite	Rue des Chevaucheurs	entre la place Saint Alexandre et la rue Trouvée, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	A partir du mercredi 4 mai 2022 jusqu'au vendredi 13 mai 2022, de 8h30 à 16h30
				Rue des Anges	entre la rue Benoist Mary et la rue des Chevaucheurs lors des phases de fermeture à la circulation des véhicules de la rue des Chevaucheurs	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue des Chevaucheurs	entre la place Saint Alexandre et la rue Trouvée, en dehors des phases de présence et d'activité du demandeur	A partir du mercredi 4 mai 2022 jusqu'au vendredi 13 mai 2022
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Place Saint Alexandre		
Rue des Chevaucheurs	entre la place Saint Alexandre et la rue Trouvée					
5016	Entreprise Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchée	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Cardinal Gerlier	sens SUD/NORD entre la rue Roger Radisson et la rue Henri le Chatelier	A partir du mercredi 4 mai 2022 jusqu'au vendredi 13 mai 2022, de 8h à 17h

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5016	Entreprise Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchée	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Cardinal Gerlier	des deux côtés de la chaussée, entre le n°44 et la rue Roger Radisson	A partir du mercredi 4 mai 2022 jusqu'au vendredi 13 mai 2022
5017	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Félix Faure	côté impair, sur 10 m, au droit du n°141	Le mercredi 18 mai 2022
5018	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de livraison	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Garibaldi	sur 40 m, en face du n° 286	Le mercredi 25 mai 2022
5019	Entreprise Coiro Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'eau	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Cuirassiers	entre le n° 5 et le n° 8	A partir du lundi 9 mai 2022 jusqu'au vendredi 20 mai 2022
5020	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Florence	côté impair, sur 15 m, au droit du n° 7	A partir du lundi 9 mai 2022 jusqu'au jeudi 12 mai 2022, de 7h à 17h
5021	Entreprise Fourneyron Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau TELECOM	des ponts lourds seront positionnés sur la fouille en dehors des activités de chantier afin de préserver le cheminement piéton	Rue Jacques Louis Henon	au droit de l'immeuble situé au n°68	A partir du lundi 9 mai 2022 jusqu'au vendredi 13 mai 2022
			la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise		au droit de l'immeuble situé au n°68	A partir du lundi 9 mai 2022 jusqu'au vendredi 13 mai 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 30 m entre de l'immeuble situé au n°68 et le n°70 A	A partir du lundi 9 mai 2022 jusqu'au vendredi 13 mai 2022
5022	Entreprise Ranc et Genevois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Boissac	sur 20 m, au droit du n° 2	A partir du lundi 9 mai 2022 jusqu'au jeudi 2 juin 2022
5023	Etablissement Casa Vittorio	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bugeaud	en face du n° 21, sur une longueur de 10 m	A partir du jeudi 5 mai 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
5024	Etablissement la Table de Charles	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	au droit du n° 42, sur une longueur de 7 m	A partir du jeudi 5 mai 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5025	Etablissement le Petit Neko	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Edgar Quinet	au droit du n° 5, sur une longueur de 3 m	A partir du jeudi 5 mai 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
5026	Entreprise Mgb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Impasse de l'Asphalte	entre la rue Anna Marly et le passage Faugier	A partir du mardi 3 mai 2022 jusqu'au lundi 9 mai 2022, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Anna Marly et le passage Faugier	A partir du mardi 3 mai 2022 jusqu'au lundi 9 mai 2022, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue Anna Marly	
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"			
5027	Entreprise Eab Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de construction	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Gerland	trottoir Est, sur 150 m au droit du n° 135	A partir du mercredi 4 mai 2022 jusqu'au mercredi 26 avril 2023
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 150 m au droit du n° 135	
5028	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau ENEDIS	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Boulevard de l'Artillerie	trottoirs Ouest et Est, entre la rue Jean François Raclet et la rue Challemel Lacour	A partir du lundi 9 mai 2022, 7h, jusqu'au vendredi 3 juin 2022, 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"		entre la rue Jean François Raclet et la rue Challemel Lacour	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Jean François Raclet et la rue Challemel Lacour	
5029	Entreprise Mgb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Passage Faugier	entre l'impasse de l' Asphalte et la rue Pierre Séward	A partir du lundi 9 mai 2022 jusqu'au mercredi 25 mai 2022, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre l'impasse de l' Asphalte et la rue Pierre Séward	A partir du lundi 9 mai 2022 jusqu'au mercredi 25 mai 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5030	Entreprise Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de démontage d'une grue à tour au moyen d'une grue autoportée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue de la Madeleine	entre la rue du Repos et le n° 17	A partir du mercredi 11 mai 2022 jusqu'au jeudi 12 mai 2022, de 8h30 à 16h

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5030	Entreprise Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de démontage d'une grue à tour au moyen d'une grue autoportée	la circulation des véhicules 2 roues non motorisés à contre sens sera interrompue sur la bande cyclable	Rue de la Madeleine	sens Nord/Sud, entre la rue Saint Lazare et la rue du Repos	A partir du mercredi 11 mai 2022 jusqu'au jeudi 12 mai 2022, de 8h30 à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue du Repos et le n° 17	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre la rue du Repos et le n° 17	A partir du mercredi 11 mai 2022 jusqu'au jeudi 12 mai 2022
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"		au débouché sur la rue du Repos	A partir du mercredi 11 mai 2022 jusqu'au jeudi 12 mai 2022, de 8h30 à 16h
5031	Entreprise Eiffage Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de construction	la circulation des piétons sera interdite	Rue Clément Marot	trottoir Nord, entre la rue Michel Felizat et la rue Simone de Beauvoir	A partir du lundi 23 mai 2022 jusqu'au lundi 29 mai 2023
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre la rue Michel Felizat et la rue Simone de Beauvoir	A partir du lundi 23 mai 2022 jusqu'au lundi 29 mai 2023
5032	Entreprise Fourneyron	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la société ORANGE	la circulation des véhicules sera interdite	Montée des Carmélites	entre la rue Neyret et la rue Musson	A partir du lundi 9 mai 2022 jusqu'au vendredi 13 mai 2022, de 21h à 5h
5033	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte du service des eaux du Grand-Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Clos Suiphon	sur 30 m, au droit du n° 5	A partir du lundi 16 mai 2022 jusqu'au vendredi 27 mai 2022, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chaponnay	sur 30 m, en face du n° 18	
				Rue Clos Suiphon	sur 30 m, au droit du n° 60/62	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chaponnay	côté impair, sur 30 m, au droit du n° 5	
					côté impair, sur 30 m, en face du n° 18	
					côté pair, sur 30 m, au droit du n° 60/62	
5034	Entreprise Sas Essenciel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue des Dahlias	sur 40 m, au droit du n° 4	Le mardi 17 mai 2022
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens			Le mardi 17 mai 2022, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 40 m, en face du n° 4	Le mardi 17 mai 2022

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5035	Direction Départementale de Sécurité Publique du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la cérémonie commémorative en souvenir des policiers morts pour la France	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cardinal Gerlier	des deux côtés, entre la place du 158ème Régiment d'Infanterie et la rue Henri le Chatelier	Le vendredi 6 mai 2022, de 12h à 18h
5036	Ecole Charles de Foucaud	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'activités pédagogiques	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jeanne d'Arc	au droit de la partie comprise entre la rue Feuillat et le n° 14	Les lundi 9 mai 2022 et mardi 10 mai 2022, de 6h15 à 16h45
5037	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte du service des eaux du Grand-Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Bellevue	sur 30 m, au droit du n° 5	A partir du lundi 23 mai 2022 jusqu'au vendredi 3 juin 2022, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés sur 30 m, au droit du n° 5	A partir du lundi 23 mai 2022 jusqu'au vendredi 3 juin 2022, de 7h30 à 16h30
5038	Entreprise Sotram	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Champier	sur 10 m sur l'aire de livraison	A partir du lundi 9 mai 2022 jusqu'au vendredi 13 mai 2022
5039	Entreprise Eiffage Gc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau GRDF	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Boulevard Pinel	trottoir Ouest, entre le n° 280 et le n° 284	A partir du jeudi 12 mai 2022 jusqu'au mercredi 25 mai 2022
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		site propre Bus, sens Nord/Sud, entre le n° 280 et le n° 284	A partir du jeudi 12 mai 2022 jusqu'au mercredi 25 mai 2022, de 9h à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 280 et le n° 284	A partir du jeudi 12 mai 2022 jusqu'au mercredi 25 mai 2022
5040	Entreprise Foselev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue automotrice	la circulation des piétons sera interdite	Rue des Docks	trottoir Ouest, sur 20 m au droit du n° 51	Le mercredi 11 mai 2022, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 10 m au droit du n° 51	Le mercredi 11 mai 2022
			le stationnement d'une grue automotrice de l'entreprise FOSELEV sera autorisé sur trottoir		trottoir Ouest, sur 20 m au droit du n° 51	Le mercredi 11 mai 2022, de 7h à 18h
5041	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau GRDF	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise CONSTRUCTEL ENERGIE	Rue Jaboulay	trottoir Nord, au droit du n° 43	A partir du mardi 3 mai 2022 jusqu'au vendredi 13 mai 2022, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Bancel et la rue d'Anvers	

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5042	Entreprise la Voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un stationnement provisoire pour les personnes détentrices de la Carte Mobilité Inclusion	l'arrêt sur le stationnement de tout autre véhicule sur les emplacements réservés est interdit et sera considéré comme très gênant au sens de l'article R417-11 du code de la route	Avenue Jean Mermoz	deux emplacements à l'Est du bâtiment de la Maison de la Danse (au droit de l'accès Ouest de la Mairie du 8ème)	A partir du lundi 9 mai 2022 jusqu'au mardi 31 mars 2026
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		trottoir Sud, deux emplacements à l'Est du bâtiment de la Maison de la Danse (au droit de l'accès Ouest de la Mairie du 8ème)	
5043	Entreprise Sonepar Sud Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de vitrerie à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	Rue Lortet	trottoir Nord, entre l'avenue Jean Jaurès et la rue de la Grande Famille	A partir du lundi 9 mai 2022 jusqu'au mercredi 11 mai 2022, de 8h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Jaurès	côté pair, entre le n° 110 et la rue Lortet	
			le stationnement d'une nacelle élévatrice de l'entreprise SONEPAR sera autorisé sur trottoir	Rue Lortet	entre l'avenue Jean Jaurès et la rue de la Grande Famille	
5044	Entreprise Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Miriam Makeba		A partir du mercredi 4 mai 2022 jusqu'au vendredi 13 mai 2022, de 8h à 17h
				Rue Arnaud Beltrame		
5045	Entreprise Roux Cabrero	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un accès chantier dans le cadre de la construction d'un bâtiment sur le site de l'ANSES Lyon	la circulation des véhicules de chantier sera autorisée	Avenue Tony Garnier	contre- allée Nord, sens Est / Ouest, sur la voie initialement réservée aux véhicules affectés à des services de transport de voyageurs	A partir du lundi 9 mai 2022 jusqu'au mardi 9 mai 2023
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
5046	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau GRDF	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Avenue Berthelot	trottoir Sud, entre le n° 128 et le n° 150	A partir du jeudi 5 mai 2022 jusqu'au mardi 31 mai 2022, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 128 et le n° 150	
5047	Entreprise Albertazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Genton	sens Sud/Nord, entre la rue Berthe Morisot et la rue Bataille	A partir du lundi 9 mai 2022 jusqu'au vendredi 17 juin 2022
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5047	Entreprise Albertazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Genton	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Bataille et la rue Berthe Morisot	A partir du lundi 9 mai 2022 jusqu'au vendredi 17 juin 2022
				Rue Gaston Brissac	côté pair, sur 20 m, au droit du n° 4	
			le tourne à gauche sera interdit	Rue Colette	au débouché sur la rue Genton	
5048	Entreprise Euroludique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de plots bétons	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Georges Gouy	côté impair, entre le n° 23 et le n° 25	Les mardi 10 mai 2022 et mercredi 11 mai 2022, de 7h à 17h
5049	Entreprise Eurovia Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée dans le cadre de la construction d'un bâtiment	la circulation des véhicules sera interdite	Avenue Sidoine Apollinaire	sens Nord/Sud, entre la rue Marietton et la rue du Bourbonnais	Le vendredi 6 mai 2022
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue du Bourbonnais et la rue Marietton	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre la rue du Bourbonnais et la rue Marietton	
			le tourne à gauche et le tourne à droite sera interdit	Rue Marietton	sur le carrefour avec l'avenue Sidoine Apollinaire	
5050	Entreprise Sondalp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Plâtre	côté pair, sur 15 m au droit du n° 10	A partir du vendredi 6 mai 2022 jusqu'au jeudi 2 juin 2022
5051	Entreprises Guintoli / Carrion / Spie / Pothier Elagage / Mgb /Sols /Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint Jean de Dieu	entre la rue Challemel Lacour et le boulevard Jules Carteret	A partir du lundi 9 mai 2022 jusqu'au vendredi 2 septembre 2022
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Sud/Nord, entre le Boulevard Jules Carteret et la rue Challemel Lacour	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue Challemel Lacour et le boulevard Jules Carteret	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Challemel Lacour et le boulevard Jules Carteret	
			le tourne à gauche sera interdit	Espace Henry Vallée	au débouché sur la rue Saint Jean de Dieu	
				Boulevard du Parc d'Artillerie		
5052	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Boulevard Ambroise Paré	trottoir Est, entre le face n° 100 et le face n° 110	A partir du lundi 9 mai 2022 jusqu'au mardi 17 mai 2022
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 100 et le n° 110	

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5052	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Ambroise Paré	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 100 et le n° 110	A partir du lundi 9 mai 2022 jusqu'au mardi 17 mai 2022
5053	Entreprise Réseau Canopé	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de prises de vues à l'aide d'un drone	la circulation des piétons pourra être interrompue dans un périmètre de sécurité balisé par le demandeur	Parc Berges du Rhône Quai du Canada		Le jeudi 5 mai 2022, de 6h à 18h
5054	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement ENEDIS	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Lieutenant Morel	à l'Est de la rue de Flesselles	A partir du lundi 9 mai 2022 jusqu'au mercredi 11 mai 2022, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Chartreux	côté pair, sur 30 m à l'Est de la rue Ornano	A partir du lundi 9 mai 2022 jusqu'au mercredi 11 mai 2022, de 7h à 16h30
5055	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Clément Marot	entre la rue Michel Félizat et la rue Simone de Beauvoir	A partir du lundi 16 mai 2022 jusqu'au mercredi 25 mai 2022
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Est / Ouest, entre la rue Michel Félizat et la rue Simone de Beauvoir	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue Michel Félizat et la rue Simone de Beauvoir	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Michel Félizat et la rue Simone de Beauvoir	
5056	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Route de Vienne	côté impair, sur 10 m, au droit du n° 27	A partir du lundi 9 mai 2022 jusqu'au vendredi 13 mai 2022
5057	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Avenue Paul Santy	trottoirs Ouest et Est, au droit du n°105	A partir du lundi 9 mai 2022 jusqu'au vendredi 13 mai 2022, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur 30 m, au droit du n°105	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m, au droit du n°105	
5058	Entreprise Eiffage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de construction	la circulation des piétons sera interdite	Rue Michel Félizat	trottoir Ouest, entre la rue Clément Marot et la rue des Girondins	A partir du lundi 16 mai 2022 jusqu'au mardi 16 mai 2023

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5058	Entreprise Eiffage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de construction	la circulation des piétons sera interdite	Rue des Girondins	trottoir Sud, entre la rue Michel Félizat et la rue Simone de Beauvoir	A partir du lundi 16 mai 2022 jusqu'au mardi 16 mai 2023
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Simone de Beauvoir	trottoir Est, entre la rue Clément Marot et la rue des Girondins	
			la circulation des véhicules sera interdite sauf accès aux riverains	Rue des Girondins	entre la rue des Girondins et la rue Clément Marot	A partir du lundi 23 mai 2022 jusqu'au mardi 16 mai 2023
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Girondins	entre la rue Michel Félizat et l'accès en impasse à l'Ouest de la place Vaclav Havel	A partir du lundi 23 mai 2022 jusqu'au vendredi 30 décembre 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Michel Felizat	côté Ouest, entre la rue des Girondins et la rue Clément Marot	A partir du lundi 16 mai 2022 jusqu'au mardi 16 mai 2023
				Rue des Girondins	côté Sud, entre la rue Michel Félizat et la rue Simone de Beauvoir	
Rue Simone de Beauvoir	des deux côtés de la chaussée, entre la rue des Girondins et la rue Clément Marot					
5059	Entreprise Smpr	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble au moyen d'une nacelle	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Jouffroy d'Abbans	entre la rue Marietton et la rue du Bourbonnais	Le jeudi 19 mai 2022, de 12h à 14h
			la circulation des véhicules sera interdite		côté impair, sur 20 m, de part et d'autre du n° 13	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue du Bourbonnais	
			Les véhicules circulant dans le sens Nors/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"			

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5060	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un échafaudage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Valentin Couturier	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n°22	A partir du mercredi 11 mai 2022 jusqu'au samedi 14 mai 2022, de 7h à 17h
5061	Entreprise Murguet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Boileau	côté pair, sur 10 m au droit du n°72	Le vendredi 13 mai 2022
5062	Entreprise Dc2D	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place d'Helvétie	sur 15 m au droit du n°10	A partir du mardi 10 mai 2022 jusqu'au jeudi 9 juin 2022
5063	Entreprise Eiffage Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Molière	côté pair sur 20 m au droit du n°62-64 côté impair sur 40 m au droit du n°69-71	A partir du lundi 9 mai 2022 jusqu'au vendredi 9 septembre 2022
5064	Entreprise Groupe Labbe	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remplacement d'enseigne à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	Rue Pierre Delore	trottoir Ouest, au droit du n° 122	Le lundi 9 mai 2022, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		au droit du n° 122	
			le stationnement d'une nacelle élévatrice de l'entreprise LABBE sera autorisé sur la chaussée		chaussée sens Nord/Sud, sur 10 m au droit du n° 122	
5065	Association la Caravane des Dix Mots	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Biennale des Langues	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Berthelot	côté Sud sur la partie comprise entre la rue de Marseille et le n°14	A partir du jeudi 19 mai 2022 jusqu'au lundi 23 mai 2022, de 8h à 20h A partir du lundi 16 mai 2022 jusqu'au mercredi 18 mai 2022, de 9h à 17h
5066	Comité des Fêtes de la Ville de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête de la Renaissance	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du défilé	Rue Joseph Serlin	(3)	Le mercredi 18 mai 2022, de 18h30 à 19h
				Place des Terreaux	(4)	
				Rue de la République	(2)	
				Place de la Bourse	(1)	
5067	Société Cafés Chocolats Voisin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'anniversaire de la boutique la Route des Arômes	des animations seront autorisées	Cours Franklin Roosevelt	au droit du n°35	Le samedi 14 mai 2022, de 10h à 18h
			des installations seront autorisées			Le samedi 14 mai 2022, de 9h45 à 18h15
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			sur un emplacement en épi situé au droit du n°35
5068	Mairie du 7ème arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'évènement le 7 en Fête !	des animations seront autorisées	Place Mazagran		Le samedi 21 mai 2022, de 11h à 18h

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Règlementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5068	Mairie du 7ème arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'évènement le 7 en Fête !	des installations seront autorisées	Place Mazagran		A partir du vendredi 20 mai 2022, 12h, jusqu'au dimanche 22 mai 2022, 12h
5069	Entreprise Tln Nettoyage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de vitrerie à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise TLN NETTOYAGE	Rue Paul Massimi	trottoir Ouest, entre le n° 32 et le n° 34	A partir du mardi 10 mai 2022 jusqu'au vendredi 13 mai 2022, de 6h à 18h
				Rue Ravier	trottoir Sud, sur 80 m à l'Ouest de la rue Paul Massimi	
				Rue Croix Barret	trottoir Sud, sur 60 m en face du n° 18	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Massimi	trottoir Ouest, entre le n° 24 et le n° 26 côté pair, sur 30 m entre le n° 32 et le n° 34	
				Rue Ravier	côté pair, sur 40 m entre le n° 24 et le n° 26 côté Sud, sur 80 m à l'Ouest de la rue Paul Massimi	
				Rue Croix Barret	trottoir Sud, sur 60 m en face du n° 18	
			le stationnement pour un véhicule nacelle de l'entreprise TLN NETTOYAGE sera autorisé sur les trottoirs	Rue Paul Massimi	trottoir Ouest, entre le n° 32 et le n° 34 trottoir Ouest, entre le n° 24 et le n° 26	
				Rue Ravier	trottoir Sud, sur 80 m à l'Ouest de la rue Paul Massimi	

5070	Mairie du 1er arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'évènement Chouette Alors !	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Général Giraud	contre-allée Sud, sur la partie comprise entre l'entrée Ouest du jardin des Chartreux et le n° 33 ter contre-allée Sud, entre les 2 portails d'accès piétons du Jardin des Chartreux situé au droit du n° 36	Le dimanche 22 mai 2022, de 8h à 23h30
------	------------------------------	---	---	----------------------	---	--

5071	Association Neufph	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Nuit de la Photographie	des animations seront autorisées	Rue Adamoli	sur le trottoir, au droit du n°5	Le samedi 14 mai 2022, de 19h à 22h30
			des installations seront autorisées			Le samedi 14 mai 2022, de 14h à 23h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Fantasques	sur 10 mètres au droit du n°12	Le samedi 14 mai 2022, de 18h à 22h

5072	Entreprise Toitures Velay	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Salomon Reinach	côté pair, sur 15 m au droit du n° 22	A partir du lundi 16 mai 2022 jusqu'au mercredi 15 juin 2022
------	---------------------------	---	---	---------------------	---------------------------------------	--

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5073	Entreprise Imotep	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean Marie Chavant	côté impair, sur 15 m au droit du n° 17	A partir du lundi 16 mai 2022 jusqu'au mercredi 15 juin 2022
5074	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement paysager pour le compte de la ville de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Sidoine Apollinaire	côté impair, sur 35 m au droit du n° 143	A partir du lundi 16 mai 2022, 7h30, jusqu'au lundi 30 mai 2022, 17h
5075	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Montesquieu	côté impair, sur 6 m au droit du n° 69	A partir du vendredi 20 mai 2022 jusqu'au dimanche 19 juin 2022
5076	Entreprise Carrard Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de vitre à l'aide d'une nacelle élévatrice pour le compte de l'ENS	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Allée Maryam Mirzakhani	des deux côtés	Les mardi 31 mai 2022 et mercredi 1 juin 2022, de 7h à 16h
				Allée d'Italie		
				Place de Ecole		
				le stationnement d'une nacelle élévatrice de l'entreprise CARRARD SERVICES sera autorisé sur les voies piétonnes	Allée Maryam Mirzakhani	
Place de Ecole						
Allée d'Italie						
5077	Mairie du 7ème arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'évènement le 7 en Fête !	une déambulation accompagnée par une batucada et une fanfare sera autorisée	Rue Sébastien Gryphe	entre la rue Professeur Grignard et la rue Jaboulay	Le samedi 21 mai 2022, de 14h à 16h
5078	Entreprise Loxam Access	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur antennes relais à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	Rue d'Anvers	trottoir Sud, entre le n°15 et la rue Saint Michel	Le mercredi 1 juin 2022, de 7h30 à 18h
			la circulation des véhicules sera interdite (la circulation sur la bande cyclable sera maintenue en permanence)		entre la rue Saint Michel et la rue Montesquieu	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n°15 et la rue Saint Michel	
5079	Association Vitrine des Pentes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du lancement de l'évènement Dessine-moi notre Ville	des animations seront autorisées	Place Sathonay		Le samedi 21 mai 2022, de 13h à 20h
			des installations seront autorisées			Le samedi 21 mai 2022, de 10h à 21h
5080	Mairie du 8ème arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'inauguration du parvis de l'école Charles Péguy	des animations seront autorisées	Rue Joseph Chapelle	sur la partie piétonnisée située entre le boulevard des Etats-Unis et la rue Wakatsuki	Le lundi 9 mai 2022, de 16h30 à 18h30
			des installations seront autorisées			Le lundi 9 mai 2022, de 14h30 à 19h
5081	Mairie du 7ème arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'évènement le 7 en Fête !	des animations seront autorisées	Place Jean Jaurès		Le samedi 21 mai 2022, de 14h à 22h30

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
5081	Mairie du 7ème arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'évènement le 7 en Fête !	des installations seront autorisées	Place Jean Jaurès		A partir du vendredi 20 mai 2022, 11h, jusqu'au lundi 23 mai 2022, 12h	
5082	Mairie du 3ème arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête de la Propreté	des animations seront autorisées	Place Guichard		Le samedi 21 mai 2022, de 9h à 12h	
			des installations seront autorisées			Le samedi 21 mai 2022, de 8h à 13h	
5083	Mairie du 5ème arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'animations dans le cadre de la Voie est Libre	des animations seront autorisées	Place Gerson		Le samedi 21 mai 2022, de 10h à 19h	
			des installations seront autorisées	Place Saint Paul			
				Place Gerson			
				Place Saint Paul			
5084	Association Empreintes de la Rue Juiverie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'évènement Parallèles des Arts Gourmands	des animations seront autorisées	Rue Juiverie	dans sa partie située à l'Ouest de la rue Gadagne	Les samedi 21 mai 2022 et dimanche 22 mai 2022, de 10h à 19h	
			des installations seront autorisées				
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue de la Loge		des deux côtés	Le samedi 21 mai 2022 et dimanche 22 mai 2022, de 7h à 21h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Angile			
5085	Association la Parole de	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du défilé de la Fête de Printemps	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du défilé	Rue Stéphane Coignet	entre l'avenue Paul Santy et le n° 24	Le samedi 21 mai 2022, de 15h30 à 16h	
5086	Union des Jouteurs et Sauveteurs de la Mulatière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une course de la barque en poursuite	des animations seront autorisées	Quai Antoine Riboud	sur la promenade en face du n°9	Le dimanche 15 mai 2022, de 9h à 17h30	
			des installations seront autorisées			Le dimanche 15 mai 2022, de 7h à 18h30	
5087	Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Région Auvergne Rhône-Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une collecte de cheveux	des animations seront autorisées	Rue des Tanneurs	sur l'esplanade située à l'Est de la rue Sergent Michel Berthet	Le samedi 21 mai 2022, de 12h à 18h30	
			des installations seront autorisées			Le samedi 21 mai 2022, de 11h à 19h30	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sergent Michel Berthet	sur 10 mètres, en face de la partie comprise entre le n°2 et le n°4	Le samedi 21 mai 2022, de 12h à 18h30	
5088	Association les Amis du Lien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête des Mariniers	des animations seront autorisées	Place de la Capitainerie		Le dimanche 22 mai 2022, de 10h à 18h	
				Quai Antoine Riboud			sur la partie comprise entre le quai Rambaud et la passerelle Florence Arthaud
				Quai Rambaud			sur la partie comprise entre la rue Casimir Périer et le n°28

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5088	Association les Amis du Lien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête des Mariniers	des installations seront autorisées sur la promenade	Place de la Capitainerie	CAPITAINEURIE	Le dimanche 22 mai 2022, de 7h à 21h
				Quai Antoine Riboud	sur la partie comprise entre le quai Rambaud et la passerelle Florence Arthaud	
				Quai Rambaud	sur la partie comprise entre la rue Casimir Périer et le n°28	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Allee Paul Scherrer	côté Ouest, sur 25 mètres en face du n°5	Le dimanche 22 mai 2022, de 8h à 20h
				Rue Casimir Périer	sur 25 mètres au droit du n°4	
				Rue Denuzière	côté Ouest, sur 25 mètres au droit du n°62 au Nord de l'emplacement réservé aux Personnes à Mobilité Réduite	
5089	Entreprise Everest Travaux Acrobatiques	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	le stationnement d'une nacelle élévatrice de l'entreprise EVEREST sera autorisé sur trottoir	Avenue Jean Jaurès	trottoir Ouest, sur 30 m au droit du n° 302	A partir du lundi 16 mai 2022 jusqu'au vendredi 20 mai 2022, de 7h30 à 18h
5090	Grand Lyon - Direction de l'eau et des déchets	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Pierre de Vaise	côté impair, entre le n° 19 et le n° 27	A partir du lundi 16 mai 2022 jusqu'au vendredi 20 mai 2022, de 7h à 11h
5091	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement ENEDIS	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Pierre Valdo	entre la rue Commandant Charcot et la rue Jean Marie Duclos	A partir du lundi 16 mai 2022 jusqu'au mardi 17 mai 2022, de 8h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Mère Elisabeth Rivet et la rue Jean Marie Duclos	
5092	Entreprise Cicéron	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera gérée au sol par du personnel de l'entreprise CICERON	Rue Professeur Rollet	trottoir Ouest, au droit du n° 18	Le vendredi 20 mai 2022, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue des Frères Lumière	trottoir Nord, au droit du n° 1	Le vendredi 20 mai 2022, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Rollet	sur 25 m au droit du n° 1	
			le stationnement d'une grue auxiliaire de l'entreprise CICERON sera autorisé sur la voie piétonne		des deux côtés de la chaussée, sur 25 m au droit du n° 18	
					sur la voie piétonne, au droit du n° 18	

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5093	Association Agir et Donner Sans Limite	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une distribution de produits alimentaires et d'hygiène à destination des étudiants	l'installation de tables sera autorisée sur le trottoir	Rue François Garcin	au droit du n°18	Le dimanche 22 mai 2022, de 10h à 18h30
5094	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la giration de véhicules poids lourd	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Denfert Rochereau	côté impair (Ouest), entre l'avenue Cabias et la rue Barodet	A partir du dimanche 15 mai 2022 jusqu'au lundi 16 mai 2022
5095	Association Local A Louer Compagnie d'Architecture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du projet Hospitalité (s)	des installations et des animations seront autorisées	Avenue Jean Jaurès	sur le trottoir, au Sud de la rue Challemel Lacour, au droit du n° 286	A partir du lundi 23 mai 2022 jusqu'au mercredi 25 mai 2022, de 9h à 18h
5096	Entreprise Rivière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Lainerie	sur 10 m en face du n°10	A partir du jeudi 5 mai 2022 jusqu'au dimanche 5 juin 2022
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		pour accéder au n°16	
5097	Entreprise Locatranslev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue automotrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage et sera gérée par du personnel de l'entreprise	Rue Paul Cazeneuve	trottoir Sud, sur 20 m au droit du n° 17	Le mercredi 11 mai 2022, de 7h à 17h30
			le stationnement d'une grue automotrice de l'entreprise LOCATRANSLEV sera autorisé sur trottoir			
5098	Monsieur A. Y.	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Macchabées	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n°6-8	A partir du mercredi 11 mai 2022 jusqu'au vendredi 20 mai 2022, de 7h à 19h
5099	Entreprise Scr	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande Rue de la Croix Rousse	sur 7 m au droit de l'immeuble situé au n°37	A partir du lundi 9 mai 2022 jusqu'au dimanche 5 juin 2022
5100	Groupe Scolaire Louis Pasteur	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un défilé déguisé	un défilé sera autorisé sur les trottoirs, dans le strict respect du Code de la Route	Rue de Narvick		Le lundi 23 mai 2022, de 9h30 à 11h30
				Rue Albert Morel		
				Avenue Général Frère		
				Rue Gaston Cotte		
				Rue Joseph Chalier		
				Rue Jules Froment		
				Rue Louis Tixier		
Place André Latarget						

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5101	Entreprise Sarl Certa Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bouteille	sur 10 m au droit du n°11	A partir du samedi 7 mai 2022 jusqu'au mardi 7 juin 2022
5102	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'eau pour le compte du Grand Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	sur 20 m, au droit du n° 20	A partir du lundi 6 juin 2022 jusqu'au vendredi 17 juin 2022
5103	Métropole de Lyon - Direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'arceaux vélos provisoires dans le cadre d'une manifestation en faveur du vélo	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Premier Film	à l'intérieur du parking de l'Institut Lumière situé face au n° 18, côté Est sur 20 m au Nord de l'accès véhicules de parking côté impair, sur 15 m face au n° 22 (à l'Est de l'accès piétons à l'Institut Lumière)	A partir du lundi 9 mai 2022 jusqu'au jeudi 19 mai 2022
5104	Entreprise 6ème Sens Global Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Thiers	sur 60 m, au droit du n° 190	A partir du vendredi 6 mai 2022 jusqu'au jeudi 19 mai 2022
5105	Entreprise Champagne Façade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise d'un container de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Robert	sur 10 m au droit du n°30	A partir du lundi 9 mai 2022 jusqu'au lundi 30 mai 2022
5106	Entreprise Société d'Étanchéité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une roulotte de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Inkermann	sur 5 m au droit du n°60	A partir du lundi 9 mai 2022 jusqu'au samedi 4 juin 2022
5107	Etablissement l'Amuse Bouche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Louis Blanc	au droit du n°79, sur une longueur de 8 m	A partir du vendredi 6 mai 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
5108	Etablissement Dolce By Sicilians	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Brotteaux	au droit du n°44, sur une longueur de 8,60 m	A partir du vendredi 6 mai 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5109	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins du chantier	Rue Clément Marot	entre la rue Michel Félizat et la rue Simone de Beauvoir	Le vendredi 13 mai 2022, de 7h30 à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Michel Félizat et la rue Simone de Beauvoir	Le vendredi 13 mai 2022
5110	Entreprise Citenea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Burdeau	sur 10 m, au droit du n° 13	A partir du vendredi 6 mai 2022 jusqu'au dimanche 5 juin 2022
5111	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de ENEDIS	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11" pour les Autobus	Rue Paul Bert	entre le boulevard Marius Vivier Merle et la rue de la Villette	A partir du samedi 7 mai 2022 jusqu'au vendredi 13 mai 2022
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Marius Vivier Merle	sur 30 m de part et d'autre de l'avenue Georges Pompidou sur 30 m de part et d'autre de la rue Paul Bert	
			la circulation des véhicules sera interdite pour les VL	Rue Paul Bert	entre le boulevard Marius Vivier Merle et la rue de la Villette	
5112	Grand Lyon Habitat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions pour l'évacuation d'un squat	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Salomon Reinach	côté impair, sur 15 m au droit du n° 15	A partir du lundi 23 mai 2022 jusqu'au vendredi 27 mai 2022, de 6h à 17h30
				Rue Pasteur	côté impair, sur 15 m au droit du n° 47	
5113	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de DALHIAS	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Général Mouton Duvernet	sur 30 m, au carrefour avec l'avenue Félix Faure	A partir du lundi 9 mai 2022 jusqu'au vendredi 3 juin 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5114	Entreprise Coiro Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'eau	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Cuirassiers	entre le n° 5 et le n° 8	A partir du lundi 9 mai 2022, 14h, jusqu'au vendredi 20 mai 2022, 17h
5115	Entreprise Mtpe	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau ENEDIS	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Rue Gorge de Loup	trottoir Nord et Sud, au droit du n° 77	A partir du lundi 9 mai 2022 jusqu'au vendredi 20 mai 2022, de 8h à 17h

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5115	Entreprise Mtpe	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau ENEDIS	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gorge de Loup	côté impair, sur 20 m entre le n° 81 et la rue Joannès Masset	A partir du lundi 9 mai 2022 jusqu'au vendredi 20 mai 2022, de 8h à 17h
5116	Entreprise Coiro Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de ENEDIS	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint Isidore	sur 30 m au droit du n°29	A partir du lundi 9 mai 2022 jusqu'au mercredi 11 mai 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit du n°29	
5117	Entreprise Fourneyron Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau Télécom	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Boulevard Chambaud la Bruyère	trottoir Est, au droit du n° 23	A partir du mercredi 11 mai 2022 jusqu'au vendredi 20 mai 2022, de 8h à 17h
			la circulation sur la piste cyclable s'effectuera alternativement par panneaux B15/C18	Rue Pierre Gilles de Gennes	trottoir Sud, au droit du n° 16	
				le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Chambaud la Bruyère	
5118	Entreprise Chieze	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean François Raclet	côté pair, sur 20 m au droit du n° 42	Le vendredi 13 mai 2022, de 7h à 17h
5119	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un container de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Général Sarrail	sur 10 m, au droit du n° 3	A partir du lundi 9 mai 2022 jusqu'au vendredi 3 juin 2022
5120	Entreprise Solair et Associés	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Charles Dullin	sur 15 m, au droit du n° 4	A partir du lundi 9 mai 2022 jusqu'au jeudi 12 mai 2022
5121	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Rue du Puisard	trottoir Nord, entre le n° 20 et l'avenue Viviani	A partir du lundi 9 mai 2022, 7h, jusqu'au vendredi 3 juin 2022, 17h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Viviani	trottoir Est, entre la rue du Puisard et la rue Hugues Guérin	
				Rue du Puisard	entre la rue du Puisard et la rue Hugues Guérin	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Avenue Viviani	entre la rue du Puisard et la rue Hugues Guérin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Puisard	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 20 et l'avenue Viviani	

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5121	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Viviani	côté impair, entre la rue du Puisard et la rue Hugues Guérin	A partir du lundi 9 mai 2022, 7h, jusqu'au vendredi 3 juin 2022, 17h
5122	Monsieur D.S.	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Villeroy	sur 15 m, au droit du n°36	A partir du mardi 10 mai 2022 jusqu'au mercredi 11 mai 2022
5123	Entreprise Chanel Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai André Lassagne	sur 14 m au droit du n°12	A partir du vendredi 6 mai 2022 jusqu'au vendredi 3 juin 2022
5124	Entreprise Ballada	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sainte Catherine	côté pair sur la zone de livraisons, sur 5 m au droit du n°4	A partir du lundi 9 mai 2022 jusqu'au jeudi 9 juin 2022
5125	Entreprise Sarl Moretton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de mise en sécurité de façade à l'aide de cordes	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Turbil	côté pair, sur 20 m, au droit du n°26 côté pair, sur 20 m, au droit du n°26	A partir du mardi 10 mai 2022 jusqu'au vendredi 13 mai 2022, de 7h à 17h
5126	Entreprise Asf Toitures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean Baptiste Say	côté pair sur 10 m au droit du n°30	A partir du lundi 9 mai 2022 jusqu'au jeudi 9 juin 2022
5127	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité "STOP"	Rue de l'Espérance	trottoir pair, sur 30 m au droit du n°20 entre la rue Antoine Charial et la rue Paul Bert entre la rue Antoine Charial et la rue Paul Bert côté pair, entre le n°22 et la rue Antoine Charial au débouché de la rue Antoine Charial	Le jeudi 12 mai 2022
5128	Entreprise Foselev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue mobile	la circulation des piétons sera interdite la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sainte Anne de Baraban	trottoir pair, sur 20 m au droit du n°51 entre la rue de l'Esplanade et la rue Saint-Eusèbe côté pair, sur 40 m en face du n°51	Le jeudi 12 mai 2022, de 7h à 16h30 Le jeudi 12 mai 2022, de 9h à 16h Le jeudi 12 mai 2022, de 7h à 16h30

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5129	Entreprise Id Verde	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de plantation d'arbre	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement sera autorisé sur chaussée	Quai Perrache	sens Sud / Nord, sur 20 m, entre la rue Nivière - Chol et la rue Paul Montrochet	Le vendredi 13 mai 2022, de 9h à 16h
5130	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bonnand	entre le n° 5 et le n° 7	A partir du lundi 16 mai 2022 jusqu'au mercredi 25 mai 2022
5131	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'ENEDIS	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Omer Louis	sur 50 m, au droit du n° 12 côté pair, sur 50 m, au droit du n° 12	A partir du lundi 16 mai 2022 jusqu'au lundi 30 mai 2022, de 7h à 16h30
5132	Entreprise Bep Entreprise	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Auguste Comte	sur 5 m, au droit du n° 49	A partir du lundi 16 mai 2022 jusqu'au jeudi 16 juin 2022
5133	Entreprise Mediaco Loire	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des véhicules sera interdite	Boulevard Marius Vivier Merle	sous la Trémie Vivier Merle , entre le boulevard des Tchécoslovaques et la rue Abbé Boisard	A partir du mercredi 18 mai 2022 jusqu'au vendredi 20 mai 2022, de 21h à 6h
5134	Entreprise Elior Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de vitres à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bellecordière Quai Jules Courmont Rue Bellecordière Rue de la Barre	trottoir Est, entre la place de l'Hôpital et la rue de la Barre trottoir Ouest, entre la rue Childebert et la rue de la Barre trottoir Ouest, entre la rue Childebert et la rue de la Barre trottoir Est, entre la place de l'Hôpital et la rue de la Barre côté Nord, entre le quai Dr Gailleton et la rue Bellecordière	A partir du lundi 16 mai 2022 jusqu'au samedi 21 mai 2022, de 6h à 18h

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5135	Association French House Records	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'évènement House For Peace	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Rambaud	sur 20 mètres, au droit du n°13bis	A partir du samedi 28 mai 2022, 6h, jusqu'au dimanche 29 mai 2022, 12h
5136	Société Livestation Diy	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'évènement Love Boat is Back	des animations seront autorisées	Quai Rambaud	sur les rives de la Saône au droit du n°15 côté Ouest sur les 10 premiers mètres situés au Nord des emplacements réservés aux Autocars	Les jeudi 26 mai 2022 et vendredi 27 mai 2022, de 13h à 20h
			des installations seront autorisées			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5137	Groupe Scolaire Julie Victoire Daubié	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Défilé de Printemps de l'école	un défilé sera autorisé sur les trottoirs dans le strict respect du Code de la Route	Rue Victorien Sardou		Le mardi 24 mai 2022, de 15h à 16h30
5138	Société Toast	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation labellisée Fête de la Musique	des animations seront autorisées	Quai Perrache	au droit des n°69-70	A partir du mercredi 25 mai 2022 jusqu'au dimanche 29 mai 2022, de 20h30 à 0h
			des installations seront autorisées			A partir du lundi 23 mai 2022, 9h, jusqu'au mardi 31 mai 2022, 12h
5139	Association du Conseil Corporation Etudiants EM Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournoi de pétanque	l'organisation d'un tournoi de pétanque sera autorisée	Place Maréchal Lyautey		Le mercredi 25 mai 2022, de 11h à 20h
5140	Société Ninkasi Ale House	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'Open Air	des animations seront autorisées	Square du Professeur Galtier	sur la terrasse du demandeur	Le samedi 28 mai 2022, de 15h à 22h
			des installations seront autorisées			Le dimanche 29 mai 2022, de 15h à 20h
						Les jeudi 26 mai 2022 et vendredi 27 mai 2022, de 18h à 22h
						A partir du jeudi 26 mai 2022, 8h, jusqu'au dimanche 29 mai 2022, 23h
5141	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Ravier	entre la rue Pierre Bourdeix et la rue Massimi	A partir du lundi 9 mai 2022 jusqu'au vendredi 17 juin 2022
			la circulation des véhicules 2 roues non motorisés sera interrompue sur la piste cyclable à contre sens		sens Ouest/Est, entre la rue Pierre Bourdeix et la rue Massimi	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Pierre Bourdeix	entre la rue Croix Barret et la rue Ravier	

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5141	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Bourdeix	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Croix Barret et la rue Ravier	A partir du lundi 9 mai 2022 jusqu'au vendredi 17 juin 2022
5142	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie, tranchée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Chaponnay	entre la rue Vendôme et la rue Edison	A partir du lundi 16 mai 2022, 7h, jusqu'au lundi 23 mai 2022, 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Vendôme	sur 30 m, au droit de la rue Chaponnay	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Chaponnay	entre la rue Vendôme et la rue Edison	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	des deux côtés, entre le n°217 et le n°240	
				Rue Chaponnay	des deux côtés, entre le n°58 et le n°68	
5143	Société Decitre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une séance de dédicaces	la création d'une file d'attente sera autorisée, sur le trottoir	Place Bellecour	au droit du n°29	Le samedi 28 mai 2022, de 13h à 18h
5144	Société My Lyon Property	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une soirée de lancement	des installations seront autorisées	Rue Vauban	au droit du n°1	Le mardi 31 mai 2022, de 17h à 23h45
				Quai Général Sarrail	au droit du n°14	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vauban	côté Nord, sur les 25 premiers mètres à l'Est du quai Général Sarrail	Le mardi 31 mai 2022, de 14h à 23h45
	Quai Général Sarrail	sur 2 emplacements en épi, au droit du n°14				
5145	Entreprise Terideal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens lors des phases de fermeture de la voirie	Rue Villon	entre la rue Marius Berliet et la rue des Hérédiaux	A partir du lundi 9 mai 2022 jusqu'au vendredi 13 mai 2022, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules pourra être interrompue en fonction des besoins du chantier sauf la continuité 2 roues dans les deux sens			
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Marius Berliet et le n°75	A partir du lundi 9 mai 2022 jusqu'au vendredi 13 mai 2022
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Marius Berliet et le n°75	

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5146	Entreprise Eiffage Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Puisard	sur 10 m , au droit du n° 26	A partir du vendredi 13 mai 2022 jusqu'au mercredi 18 mai 2022
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 10 m, au droit du n°26	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5147	Entreprise Habitat et Humanisme Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'installation de l'Escale Solidaire Mobile	l'accès et le stationnement du bus du demandeur seront autorisés	Place du Onze Novembre 1918	sur l'esplanade située à l'Est de la rue Sergent Michel Berthet	Le vendredi 6 mai 2022, de 14h à 17h
				Place de la Croix Rousse		
				Rue des Tanneurs		
5148	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	Montée des Balmes	sur 30 m au droit du n° 70	A partir du lundi 16 mai 2022 jusqu'au vendredi 20 mai 2022, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m au droit du n° 70	
5149	Entreprise Habitat et Humanisme Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'installation de l'Escale Solidaire Mobile	l'accès et le stationnement du bus du demandeur seront autorisés	Rue des Tanneurs	sur l'esplanade située à l'Est de la rue Sergent Michel Berthet	Le jeudi 2 juin 2022, de 8h45 à 19h
5150	Entreprise Somlec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en toiture avec nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Place Edgar Quinet	côté Nord, entre le n°15 et la rue Vendôme	Le mardi 10 mai 2022, de 7h à 13h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Vendôme	contre-allée Est, côté Est, entre la place Edgar Quinet et la rue Cuvier	
				Place Edgar Quinet	contre-allée Est, entre la place Edgar Quinet et la rue Cuvier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	côté Nord, entre le n°15 et la rue Vendôme	
5151	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base vie de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Lieutenant Morel	sur 6 m, en face du n° 9	A partir du lundi 9 mai 2022 jusqu'au mercredi 25 mai 2022
5152	Société Maif Connect	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la tenue d'un atelier réparation et prévention vélos	des installations et des animations seront autorisées sur le trottoir	Avenue Jean Jaurès	au droit du n°210	Le mercredi 1 juin 2022, de 12h à 16h30

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5153	Entreprise Alticlean	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de vitrerie à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise ALTICLEAN	Boulevard Yves Farge	trottoir Ouest, au droit du n° 53	A partir du lundi 16 mai 2022 jusqu'au mercredi 18 mai 2022, de 7h à 19h
				Rue Félix Brun	trottoir Ouest, au droit du n° 16	
				Rue Crépet	trottoir Nord, entre le boulevard Yves Farge et la rue Félix Brun	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Crépet	côté impair, sur 20 m au droit du n° 1	
				Rue Félix Brun	côté pair, sur 20 m au droit du n° 16	
			le stationnement d'une nacelle élévatrice de l'entreprise ALTICLEAN sera autorisé sur trottoirs	Boulevard Yves Farge	trottoir Ouest, au droit du n° 53	
	Rue Félix Brun	trottoir Ouest, au droit du n° 16				
			Rue Crépet	trottoir Nord, entre le boulevard Yves Farge et la rue Félix Brun		
5154	Grand Lyon - Direction de l'eau et des déchets	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite	Rue Villon	entre l'avenue Berthelot et le boulevard des Etats Unis	A partir du mardi 7 juin 2022 jusqu'au vendredi 10 juin 2022, de 7h à 11h
5155	Entreprise Rtt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la société ORANGE	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Marius Vivier Merle	au carrefour avec la rue Paul Bert	A partir du lundi 9 mai 2022 jusqu'au vendredi 13 mai 2022
5156	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GAZ	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Tronchet	entre l'avenue Maréchal Foch et la place Maréchal Lyautey	A partir du jeudi 12 mai 2022 jusqu'au vendredi 1 juillet 2022, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules pourra être interdite en fonction des besoins du chantier		entre l'avenue Maréchal Foch et la place Maréchal Lyautey	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés, entre l'avenue Maréchal Foch et la place Maréchal Lyautey	
			Avenue Maréchal Foch	côté pair, entre le n° 38 et le cours Franklin Roosevelt		
5157	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue de la Cité	trottoir impair, sur 30 m au droit du n° 39	A partir du lundi 23 mai 2022 jusqu'au mercredi 25 mai 2022, de 9h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la place Ferrandière et la rue Sainte Anne de Baraban	
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre la place Ferrandière et le n° 34	A partir du lundi 23 mai 2022 jusqu'au mercredi 25 mai 2022
5158	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de sondages sous chaussée dans le cadre d'aménagement de voirie	la circulation des véhicules autorisés sera interrompue en fonction de l'avancée du chantier sur le site propre Bus à contre sens	Pont Georges Clémenceau	sens Est/Ouest, sur le site propre central en direction de la rue Marietton	Le lundi 16 mai 2022, de 9h à 16h

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5158	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de sondages sous chaussée dans le cadre d'aménagement de voirie	la circulation des véhicules sera interdite en fonction de l'avancée du chantier	Quai Jaÿr	sens Sud/Nord, sur la contre allée Est donnant accès au pont Clémenceau (entre la place du port Mouton et le pont Clémenceau)	Le lundi 16 mai 2022, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Pont Georges Clémenceau	sur la partie centrale à l'Est de la rue Marietton	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur la voie de tourne à droite en direction de la contre allée Est donnant accès au rond point des Monts d'Or	
5159	Entreprise Mdc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n° 2350/22	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Camille Jordan	côté pair, sur 7 m entre le face n° 1 et le face n° 3	A partir du mardi 10 mai 2022 jusqu'au vendredi 10 juin 2022
5160	Entreprise Déco Peinture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Bouquetiers	côté impair, sur 5 m au droit du n° 1	Le vendredi 13 mai 2022
5161	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de ENEDIS	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Dubois	sur 15 m, au droit du n° 15	A partir du lundi 30 mai 2022 jusqu'au vendredi 3 juin 2022, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côté, sur 20 m, au droit du n° 15	
5162	la Pharmacie des Voutes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de tests Covid antigéniques	l'installation d'un barnum sera autorisée sur le trottoir, du lundi au samedi	Cours Charlemagne	au droit du n°5	A partir du vendredi 6 mai 2022 jusqu'au mardi 31 mai 2022, de 9h à 19h
5163	Entreprise Carrard Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble avec un camion nacelle pour le compte de la Ville de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Clément Marot	côté Nord, sur 40 m à l'Ouest de l'avenue Jean Jaurès	Les mardi 14 juin 2022 et mercredi 15 juin 2022
			le stationnement d'un véhicule nacelle du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Avenue Jean Jaurès	côté pair, sur 40 m au droit du n° 198	
					trottoir Ouest, sur 40 m au droit du n° 198	Les mardi 14 juin 2022 et mercredi 15 juin 2022, de 7h à 16h

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5163	Entreprise Carrard Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble avec un camion nacelle pour le compte de la Ville de Lyon	le stationnement d'un véhicule nacelle du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Rue Clément Marot	trottoir Nord, sur 40 m à l'Ouest de l'avenue Jean Jaurès	Les mardi 14 juin 2022 et mercredi 15 juin 2022, de 7h à 16h
5164	Entreprise Bolia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Thomassin	côté impair, sur 10 m au droit du n° 39	Le mardi 17 mai 2022
5165	Entreprise Mediaco Loire	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des véhicules sera interdite	Boulevard Marius Vivier Merle	sous la Trémie Vivier Merle , entre la boulevard des Tchécoslovaques et la rue Abbé Boisard	A partir du mercredi 1 juin 2022 jusqu'au vendredi 3 juin 2022, de 21h à 6h
5166	Entreprise Acrobart	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue André Philip	côté pair, sur 15 m, au droit du n°202	Le mardi 10 mai 2022
5167	Entreprise Grandeur Nature	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'espaces verts	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Philomène Magnin	sur 20 m au droit du n° 14	A partir du mardi 7 juin 2022 jusqu'au vendredi 10 juin 2022, de 8h à 18h
5168	Entreprise Safety Bus	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement d'un véhicule de formation incendie	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir Un cheminement piéton d'une largeur minimum de 2 m devra être maintenu en permanence	Rue de la Villette Rue de la Villette	côté pair, entre le n° 26 et n° 40, sur le parvis du bâtiment " L'AQUILLON"	A partir du mardi 21 juin 2022 jusqu'au jeudi 23 juin 2022, de 8h à 17h
5169	Entreprise Creb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Malesherbes	côté impair, sur 10 m, au droit du n°39	A partir du lundi 16 mai 2022 jusqu'au mercredi 18 mai 2022 A partir du mercredi 11 mai 2022 jusqu'au vendredi 13 mai 2022
5170	Entreprise Certa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Chenavard	côté impair, sur la zone de desserte, sur 6 m au droit du n° 17	A partir du lundi 9 mai 2022 jusqu'au lundi 6 juin 2022
5171	Entreprise Sarl Certa Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Chenavard	côté impair, sur 6 m, au droit du n° 17	A partir du jeudi 12 mai 2022 jusqu'au lundi 6 juin 2022
5172	Entreprise Egb 2000	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Dupont	côté pair, sur 20 m au droit du n° 46	A partir du lundi 9 mai 2022 jusqu'au jeudi 9 juin 2022

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5173	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Direction de l'eau, la Métropole de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Charles Richard	des deux côtés, entre le n° 47 et le Cours Docteur Long	A partir du lundi 30 mai 2022 jusqu'au vendredi 24 juin 2022, de 7h à 16h30
5174	Entreprise Moyses	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remplacements de vitrine à l'aide d'une nacelle élévatrice	le stationnement d'une nacelle élévatrice de l'entreprise MOYSE sera autorisé sur trottoir, hors samedi et dimanche et jour férié	Rue Marie-Madeleine Fourcade	trottoir Nord, au droit du n° 7	A partir du lundi 16 mai 2022 jusqu'au mardi 31 mai 2022
5175	Entreprise Acrobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Molière	côté impair, sur 10 m, au droit du n° 11 bis	A partir du mercredi 11 mai 2022 jusqu'au samedi 11 juin 2022
5176	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Trarieux	entre le n° 114 et le n° 118	A partir du lundi 30 mai 2022 jusqu'au vendredi 10 juin 2022
5177	Association Lyon la Duchère	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du forum Ton Métier C'est Ton But 2022	des animations seront autorisées des installations seront autorisées	Rue Victor Schoelcher	sur le parvis situé entre le stade de Balmont et la Halle d'Athlétisme Stéphane Diagana au droit du n° 4	Le jeudi 2 juin 2022, de 11h30 à 18h Le jeudi 2 juin 2022, de 8h30 à 20h
5178	Association l'Atelier Soudé	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Grand R Festival	des animations seront autorisées	Rue Marie-Madeleine Fourcade	sur l'esplanade, située à l'Est de l'avenue Jean-Jaurès	A partir du samedi 4 juin 2022 jusqu'au lundi 6 juin 2022, de 10h à 20h
			des installations seront autorisées	Rue Marie-Madeleine Fourcade	sur l'esplanade, située à l'Est de l'avenue Jean-Jaurès	A partir du samedi 4 juin 2022 jusqu'au lundi 6 juin 2022, de 8h à 20h
			la circulation des véhicules sera interdite au fur et à mesure de l'avancement du défilé	Rue Crépet		Le lundi 6 juin 2022, de 18h à 19h
				Rue Michel Félizat		
Rue des Girondins						
Rue Marie-Madeleine Fourcade						
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Croix Barret		
5179	Association de Gestion du Centre Social des Etats Unis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fiesta des Etats	des animations seront autorisées	Place du Huit Mai 1945	chaussée Nord, entre la rue Ludovic Arrachart et le boulevard des Etats Unis	Le samedi 4 juin 2022, de 16h à 21h
			des installations seront autorisées			Le samedi 4 juin 2022, de 14h à 23h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le samedi 4 juin 2022, de 12h à 23h

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5180	Paroissiale de Sainte Blandine	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la fête de l'association	des animations seront autorisées	Place de l'Hippodrome		Le dimanche 5 juin 2022, de 14h à 21h30
			des installations seront autorisées			Le dimanche 5 juin 2022, de 10h à 22h30
5181	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau GRDF	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise CONSTRUCTEL ENERGIE	Rue Jaboulay	trottoir Nord, au droit du n° 43	A partir du samedi 14 mai 2022 jusqu'au lundi 30 mai 2022, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Bancel et la rue d'Anvers	
5182	Association Orange Street	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la 10ème édition du Roarin' Lyon au Parc de la Cerisaie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chazière	sur 25 mètres, au droit du n° 25	A partir du dimanche 5 juin 2022, 9h, jusqu'au lundi 6 juin 2022, 2h
5183	Association des Commerçants Saxe Saint Pothin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Braderie des Commerçants les 4 Jours d'Eté de l'Avenue de Saxe	un déballage des commerçants sédentaires sera autorisé sur les trottoirs	Avenue Maréchal de Saxe	des deux côtés, sur la partie comprise entre le cours Franklin Roosevelt et le n°40	A partir du mercredi 8 juin 2022 jusqu'au samedi 11 juin 2022, de 10h à 19h
5184	Bibliothèque Municipale du 2ème arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un spectacle de contes	des installations seront autorisées	Place d'Ainay		Le jeudi 9 juin 2022, de 19h45 à 21h45
			une animation sera autorisée			Le jeudi 9 juin 2022, de 20h à 21h30
5185	Association Sèze In The City	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Braderie d'Eté	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Sèze	sur la partie comprise entre la place Maréchal Lyautey et l'avenue Maréchal de Saxe	A partir du mardi 7 juin 2022, 16h, jusqu'au samedi 11 juin 2022, 21h
			un déballage des commerçants sédentaires sera autorisé		entre la place Maréchal Lyautey et l'avenue Maréchal de Saxe	A partir du mercredi 8 juin 2022 jusqu'au samedi 11 juin 2022, de 10h à 19h
5188	Entreprise Nlcl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'évènement les Truffes en Folie	des animations seront autorisées	Place de la Bourse		Le jeudi 9 juin 2022, de 15h à 23h
			des installations seront autorisées			A partir du jeudi 9 juin 2022, 13h, jusqu'au vendredi 10 juin 2022, 0h
5189	Association la Cour des Gones	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la fête des 50 ans de l'association	des animations seront autorisées	Rue Dangon	sur la partie piétonnisée	Le vendredi 10 juin 2022, de 16h45 à 23h30
				Place Camille Flammarion		
			des installations seront autorisées	Rue Dangon		
				Place Camille Flammarion		A partir du vendredi 10 juin 2022, 13h, jusqu'au samedi 11 juin 2022, 1h

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5190	Entreprise Sonepar Sud Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de vitrerie à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	Rue Lortet	trottoir Nord, entre l'avenue Jean Jaurès et la rue de la Grande Famille	Le mercredi 11 mai 2022, de 8h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Jaurès	côté pair, entre le n° 110 et la rue Lortet	
				Rue Lortet	entre l'avenue Jean Jaurès et la rue de la Grande Famille	
			le stationnement d'une nacelle élévatrice de l'entreprise SONEPAR sera autorisé sur trottoir	Avenue Jean Jaurès	trottoir Ouest, entre le n° 110 et la rue Lortet	
5191	Entreprise Eurovia Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Neuve	partie comprise entre la rue de la République et la rue Président Edouard Herriot	Le lundi 9 mai 2022, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre la rue de la République et la rue Président Edouard Herriot	

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5192	Société la P'Tite Distrib-Mon Epicerie Responsable	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'évènement la P'tite Distrib Fête l'Eté	des animations seront autorisées	Boulevard Yves Farge	au droit du n°19	Le vendredi 10 juin 2022, de 16h30 à 21h
			des installations ainsi que l'accès et le stationnement d'un foodtruck seront autorisés			Le vendredi 10 juin 2022, de 15h30 à 22h
5193	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Chaponnay	entre la rue Clos Suiphon et la rue André Philipp	A partir du lundi 16 mai 2022 jusqu'au lundi 23 mai 2022, de 7h à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Clos Suiphon	entre le n°8 et n°12	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Chaponnay	entre la rue Clos Suiphon et la rue André Philipp	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Clos Suiphon	des deux côtés, entre le n°108 et n°110	
5194	Entreprise Artis Mbc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'évènement la Fabriq' Artis en Concert	des animations seront autorisées	Place Mazagran		Le vendredi 10 juin 2022, de 18h30 à 23h30
			des installations seront autorisées			A partir du vendredi 10 juin 2022, 10h, jusqu'au samedi 11 juin 2022, 1h
5195	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue des Sports	entre le cours Docteur Long et la rue Ferdinand	A partir du lundi 16 mai 2022 jusqu'au vendredi 20 mai 2022, de 7h à 11h
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés, entre le n°8 et le n°12	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
5196	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Sèze	côté impair, sur 15 m au droit du n°111	Le lundi 16 mai 2022
5197	Association Lyon Bande Dessinée Organisation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la 17ème édition du Lyon BD Festival	la mise en place d'une file d'attente sera autorisée	Place de la Comédie		A partir du vendredi 10 juin 2022, 8h, jusqu'au lundi 13 juin 2022, 23h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai André Lassagne	sur 3 emplacements en épi, au droit du n°9	A partir du vendredi 3 juin 2022, 8h, jusqu'au mercredi 15 juin 2022, 22h
5198	Entreprise Gantelet Galaberthier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Niepce	au carrefour avec la rue de la Corniche	A partir du mercredi 11 mai 2022 jusqu'au jeudi 11 août 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Niepce	côté impair (Sud), entre le n°15 et la rue de la Corniche	

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5199	Entreprise Lyon Bande Dessinée Organisation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la 17ème édition du Lyon BD Festival	des animations seront autorisées	Place des Terreaux		Les samedi 11 juin 2022 et dimanche 12 juin 2022, de 10h à 19h
			des installations seront autorisées			A partir du vendredi 10 juin 2022, 8h, jusqu'au dimanche 12 juin 2022, 23h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Président Edouard Herriot	sur l'aire de livraison située au droit du n° 14	A partir du vendredi 3 juin 2022 jusqu'au mercredi 15 juin 2022, de 8h à 23h
5200	Entreprise Keolis Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de LAC pour le compte du SYTRAL	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue d'Austerlitz	entre la rue Aime Boussange et la rue du Mail	A partir du lundi 9 mai 2022 jusqu'au vendredi 24 juin 2022, de 22h à 5h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Aimé Boussange	sens Ouest/Est (descendant)	
				Rue d'Austerlitz	sens Nord/Sud (descendant), entre la rue de Belfort et la rue Mottet de Gérando	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Pavillon		
				Rue Aimé Boussange	sens Est/Ouest (montant)	
				Rue Mottet de Gérando	sens Sud/Nord (montant), entre la place Colbert et la rue d'Austerlitz	
				Rue d'Austerlitz	sens Sud/Nord, entre la rue Jeanne Marie Celu et la rue de Belfort	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 15km/h	Place Colbert	sens Sud/Nord, entre la rue Diderot et la rue Mottet de Gérando	
				Rue d'Austerlitz	sens Nord/Sud, entre la rue du Mail et la rue Aime Boussange	
				Rue Aimé Boussange	sens Ouest/Est (descendant)	
les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"	Rue d'Austerlitz	sens Nord/Sud (descendant), entre la rue de Belfort et la rue Mottet de Gérando				
		au débouché sur la rue du Mail				
5201	Entreprise Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance antenne relais à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite	Place Tabareau	au droit de l'immeuble situé au n°6	Le lundi 16 mai 2022, de 8h à 19h
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Sud/Nord entre la rue Claude Joseph Bonnet et la place Tabareau	
			la circulation des véhicules sera interdite		chaussée Sud, sens Ouest/Est entre la rue Tabareau et la rue d'Isly	

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5201	Entreprise Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance antenne relais à l'aide d'une nacelle élévatrice	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Tabareau	des deux côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n°6	Le lundi 16 mai 2022, de 7h à 19h
5202	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une cabane de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Bouquetiers	côté Nord, sur 6 m à l'Ouest de la place Saint Nizier (sur aire de livraisons)	A partir du mercredi 11 mai 2022 jusqu'au vendredi 20 mai 2022
5203	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir	Place Saint Nizier	au droit du n°3 et n°1	A partir du mercredi 11 mai 2022 jusqu'au vendredi 20 mai 2022, de 7h à 17h
5204	Société Per	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une soirée dans le cadre de la Gay Pride 2022	la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Garet	entre la rue du Bât d'Argent et la rue de l'Arbre Sec	A partir du samedi 11 juin 2022, 12h, jusqu'au dimanche 12 juin 2022, 1h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit de la partie comprise entre le n° 13 et le n° 19	A partir du samedi 11 juin 2022, 6h, jusqu'au dimanche 12 juin 2022, 1h
					au droit de la partie comprise entre le n° 12 et le n° 18	
5205	Ville de Lyon - Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'espaces verts de la Ville de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bara	côté pair, sur 20 m au droit du n°2	A partir du jeudi 12 mai 2022 jusqu'au vendredi 20 mai 2022, de 7h à 17h
5206	Entreprise Rolando et Poisson	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Garibaldi	côté pair, entre le n°16 et la rue Montgolfier	Le samedi 14 mai 2022, de 7h à 17h
5207	Association Bourrage Papier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation culturelle dans le cadre du Lyon BD Festival	des animations seront autorisées	Place des Terreaux		Les samedi 11 juin 2022 et dimanche 12 juin 2022, de 9h à 19h
			des installations seront autorisées			A partir du samedi 11 juin 2022, 6h, jusqu'au dimanche 12 juin 2022, 21h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Constantine	10 mètres sur l'aire de livraison, située au droit du n° 13	Le samedi 11 juin 2022, de 6h30 à 8h30 Le dimanche 12 juin 2022, de 19h30 à 21h30
5208	Entreprise Pwc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue auxiliaire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bellecordière	entre le n°23 et le n° 27 ( sur l'aire de livraison)	A partir du lundi 16 mai 2022 jusqu'au vendredi 20 mai 2022

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
5209	Entreprise Alticlean	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le nettoyage de vitreries à l'aide d'une nacelle	La circulation des cycles sera interdite	Rue d'Aubigny	côté pair, entre la rue Maurice Flandin et la rue de la Villette	Le lundi 16 mai 2022, de 7h30 à 18h	
			la circulation des piétons sera interdite	Rue Maurice Flandin	côté pair, sur 40 m au droit du n° 36		
				Rue d'Aubigny	côté pair, entre la rue Maurice Flandin et la rue de la Villette		
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Maurice Flandin	côté pair, sur 40 m au droit du n° 36		
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Rue d'Aubigny	côté pair, entre la rue Maurice Flandin et la rue de la Villette		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Maurice Flandin	côté pair, sur 40 m au droit du n° 36		
5210	Entreprise Ep Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion équipé d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue d'Ivry	au droit de l'immeuble situé au n°33/35	Le vendredi 13 mai 2022, de 8h à 18h	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite				
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n°33/35	Le vendredi 13 mai 2022, de 7h à 17h	
5211	Entreprise Picq	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite	Rue de la Bombarde	au droit de l'immeuble situé au n°17	Le mardi 17 mai 2022, de 8h à 17h	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite				
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n°17		
5212	Mairie du 1er arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'évènement Chouette Alors !	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Général Giraud	contre-allée Sud, sur la partie comprise entre l'entrée Ouest du jardin des Chartreux et le n° 33 ter contre-allée Sud, entre les 2 portails d'accès piétons du Jardin des Chartreux situé au droit du n° 36	Le dimanche 22 mai 2022, de 8h à 23h30	
5213	de la Ville de Lyon - Direction de l'éclairage urbain	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de dépannage d'une applique d'éclairage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Pierres Plantées	sur 20 m au droit des n°16 à 20	A partir du lundi 9 mai 2022 jusqu'au mercredi 11 mai 2022, de 8h à 15h	

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
5214	Ville de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des Fêtes Consulaires	des installations seront autorisées	Place Bellecour		A partir du lundi 6 juin 2022, 9h, jusqu'au mardi 14 juin 2022, 15h	
			l'accès et le stationnement d'un foodtruck seront autorisés			Les samedi 11 juin 2022 et dimanche 12 juin 2022, de 10h à 19h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			chaussée Ouest, contre-allée Ouest, des deux côtés, sur la partie comprise entre le n°35 et le n°37	A partir du lundi 6 juin 2022, 8h, jusqu'au mardi 14 juin 2022, 15h
5215	Entreprise André Vial	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion équipé d'une grue auxiliaire	la circulation des véhicules, des cycles et engins de déplacement personnel et des piétons sera interdite	Rue de la Bombarde	dans les deux sens de circulation, sauf pour l'accès des véhicules au Palais de Justice et pour les véhicules de sécurité	Le vendredi 13 mai 2022, de 7h30 à 11h	
5216	Entreprise Sarp Osis Sud Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Jean Moulin	côté Ouest, sur 15 m en face du n°15 (côté Rhône)	Le mardi 17 mai 2022, de 7h à 16h	
5217	Association des Artisans et Commerçants Vilette Paul Bert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'opération Guinguette	des animations seront autorisées	Place Sainte Anne		Le samedi 11 juin 2022, de 16h à 22h	
			des installations seront autorisées			Le samedi 11 juin 2022, de 8h à 23h	
5218	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Jules Verne	entre le n°3 et le n°8	A partir du mardi 17 mai 2022 jusqu'au lundi 23 mai 2022, de 7h à 17h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				des deux côtés, entre le n°3 et le n°8
5219	Union des Commerçants et des Artisans de la Croix-Rousse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'événement Braderie en Fête	des animations seront autorisées	Petite Place de la Croix Rousse		A partir du samedi 11 juin 2022, 10h, jusqu'au dimanche 12 juin 2022, 0h	
				Place de la Croix Rousse			
				Place Joannès Ambre			
				Place Bertone			
				Place des Tapis			
			des installations seront autorisées	Place de la Croix Rousse			A partir du samedi 11 juin 2022, 8h, jusqu'au dimanche 12 juin 2022, 1h
				Place Joannès Ambre			
Place des Tapis							
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Bertone	sur 10 mètres, au droit du n° 5	Le samedi 11 juin 2022, de 8h à 21h				

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5220	Agence Mayday	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage publicitaire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Maréchal Foch	sur 15 mètres au droit du n°9	Le lundi 16 mai 2022, de 7h à 18h30
				Place Sathonay	sur 10 mètres au droit du n°6	Le jeudi 19 mai 2022, de 7h à 14h
				Avenue Maréchal Foch	sur 6 emplacements situés au droit de la partie comprise entre le n°7 et le n°9	Les mardi 5 juillet 2022 et mercredi 6 juillet 2022, de 7h à 19h
					GABRIEL RIVIERE sur 10 mètres au droit du n°12	A partir du lundi 20 juin 2022 jusqu'au vendredi 24 juin 2022, de 7h à 19h
5221	Union des Commerçants et Artisans de la Croix-Rousse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'évènement Braderie en Fête	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Pailleron	entre la rue du Mail et la Grande rue de la Croix-Rousse	Le samedi 11 juin 2022, de 8h à 21h
				Grande Rue de la Croix Rousse	entre la place Joannès Ambre et la place de la Croix-Rousse	
				Place de la Croix Rousse	ainsi que la petite place de la Croix-Rousse	
				Rue d'Austerlitz	entre la place de la Croix-Rousse et la rue du Pavillon	
				Rue du Mail	entre la place de la Croix-Rousse et la rue du Chariot d'Or	
				Rue Perrod	entre la place des Tapis et la rue Villeneuve	
				Place Bertone	entre la rue de Nuits et la rue du Chariot d'Or	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place de la Croix Rousse	au droit de la partie comprise entre le n° 13 et le n° 21	A partir du vendredi 10 juin 2022, 14h, jusqu'au mercredi 15 juin 2022, 22h
				Rue du Chariot d'Or	des deux côtés, entre la Grande rue de la Croix-Rousse et la rue du Mail	
				Rue Perrod	sur la partie comprise entre la place des Tapis et la rue Villeneuve	
				Rue d'Austerlitz	côté Nord, sur la partie comprise entre la place de la Croix-Rousse et la rue du Pavillon	
				Rue d'Ivry	côté Nord, sur la partie comprise entre la rue du Mail et la Grande rue de la Croix-Rousse	
				Place de la Croix Rousse	contre-allée Nord et Ouest	
Grande Rue de la Croix Rousse	sur la partie comprise entre la place Joannès Ambre et la place de la Croix-Rousse					

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5222	Confédération Française Démocratique du Travail	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un congrès au Centre de Congrès de Lyon	l'installation d'une bagagerie dans des containers sera autorisée	Esplanade Raymond Barre		A partir du vendredi 10 juin 2022, 8h, jusqu'au lundi 20 juin 2022, 18h
5223	Association Lyon Bande Dessinée Organisation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la 17ème édition du Lyon BD Festival	l'arrêt de 2 véhicules techniques sera autorisé pendant les opérations de manutention	Passage Ménéstrier		A partir du vendredi 10 juin 2022 jusqu'au dimanche 12 juin 2022, de 8h à 23h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Bourse	sur 20 mètres au droit du n°8-10	A partir du vendredi 10 juin 2022, 8h, jusqu'au dimanche 12 juin 2022, 23h
			l'installation d'un point de contrôle de la billetterie sera autorisée, sur le trottoir		sur 15 mètres au droit du n°14	
			l'installation d'une cabine de WC sera autorisée	Passage Ménéstrier	au droit du n°31	
5224	Maison des Jeunes et de la Culture Presqu'île Confluence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête de Fin de Saison	des animations seront autorisées	Quai Rambaud	au droit du n°28	Le samedi 18 juin 2022, de 10h à 22h
			des installations ainsi que l'accès seront autorisées			Le samedi 18 juin 2022, de 7h à 23h30
5225	Association Funky Fabrik	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Funky Market #6	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Elie Rochette	entre la rue de la Thibaudière et la rue Montesquieu	Le dimanche 12 juin 2022, de 6h à 21h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Montesquieu	entre la rue Creuzet et la rue de la Madeleine	A partir du samedi 11 juin 2022, 16h, jusqu'au dimanche 12 juin 2022, 21h
				Rue Elie Rochette	des deux côtés, sur la partie comprise entre la rue Creuzet et la rue de la Madeleine	
5226	Entreprise Loom Shop Expansion	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Thomassin	entre la rue Grôlée et le quai Jules Courmont	Le mardi 17 mai 2022, de 8h à 10h
			la circulation des véhicules sera interdite			Le mardi 17 mai 2022, de 8h à 10h
5227	Entreprise la Société Straumann Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une conférence à l'Institut Lumière	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Premier Film	sur le parking attenant au Hangar de l'Institut Lumière à l'exception des emplacements réservés aux Personnes à Mobilité Réduite	Le jeudi 9 juin 2022, de 18h15 à 23h30
5228	Club de Gymnastique Volontaire Bellecour Ainay	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du cinquantième anniversaire du club	la réalisation d'un flash mob sera autorisée	Place Carnot		Le vendredi 17 juin 2022, de 17h30 à 19h

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5229	de la Ville de Lyon - Direction de l'éducation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la desserte par Autocars d'une cantine Scolaire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant hors Vacances Scolaires le stationnement sera autorisé pour des Cars Scolaires	Rue Henri Barbusse	côté pair, sur 15 m au droit du n°8	A partir du lundi 9 mai 2022 jusqu'au jeudi 7 juillet 2022, de 11h à 15h
5230	Maison des Jeunes et de la Culture de Monplaisir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Festival des Activités de la MJC	des animations seront autorisées	Place Ambroise Courtois	contre-allée Est, côté Ouest, sur les 4 premiers emplacements en épi au Sud du cours Albert Thomas	Le samedi 11 juin 2022, de 16h à 23h
			des installations ainsi que l'accès et le stationnement d'un camion son seront autorisées			A partir du samedi 11 juin 2022, 9h, jusqu'au dimanche 12 juin 2022, 2h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du samedi 11 juin 2022, 6h, jusqu'au dimanche 12 juin 2022, 0h
5231	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de stockage dans le cadre des travaux du chauffage urbain	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Commandant Pégout	Côté Sud, sur 50 m, à l'Est de la rue Jean Sarrazin (sur le stationnement en épi) côté Est, entre le boulevard des Etats-Unis et la rue Commandant Pégout (sur le stationnement en épi)	A partir du mercredi 11 mai 2022 jusqu'au vendredi 29 juillet 2022
				Rue Jean Sarrazin		
5232	Entreprise Ledi Etanchéité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Rachais	côté impair, sur 15 m, au Nord de l'emplacement Réservé aux Personnes à Mobilité Réduites, au droit du n° 63	A partir du mercredi 11 mai 2022 jusqu'au mercredi 8 juin 2022
5233	Entreprise Mgbtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit du chantier	Rue Lieutenant Colonel Girard	trottoirs Ouest et Est, entre le n° 51 et la rue Commandant Ayasse  entre le n° 51 et la rue Commandant Ayasse  des deux côtés de la chaussée, entre le n° 51 et la rue Commandant Ayasse	A partir du vendredi 13 mai 2022, 7h30, jusqu'au vendredi 20 mai 2022, 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10			
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5234	Union Française Pour la Santé du Pied	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Journée Nationale de la Santé du Pied	des animations seront autorisées	Place de la Croix Rousse		Le jeudi 16 juin 2022, de 10h à 17h
			des installations seront autorisées			Le jeudi 16 juin 2022, de 8h à 19h

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5235	Société la Mélodie des Vins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du 3ème anniversaire de l'établissement le Pressoir	des animations seront autorisées	Rue de la Part Dieu	au droit du n°5	Le samedi 11 juin 2022, de 15h à 21h
			des installations seront autorisées sur le trottoir			Le samedi 11 juin 2022, de 12h à 22h
5236	Entreprise Lyon Monte Meubles	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance sur des volets à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage et sera gérée au sol par deux hommes trafic de l'entreprise	Rue de l'Université	trottoir Sud, sur 25 m entre le n° 37 et le n°39	Les mardi 17 mai 2022 et mercredi 18 mai 2022, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 25 m entre le n° 37 et le n°39	
5237	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'abattage d'arbres	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	Montée Saint Barthélemy	au carrefour avec la rue Cleberg et la rue de l'Antiquaille (3 phases)	A partir du lundi 16 mai 2022 jusqu'au vendredi 20 mai 2022, de 8h à 17h
5238	Entreprise Keolis Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de lac pour le compte du SYTRAL	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Aimé Boussange	côté impair (NORD) entre le boulevard de la Croix-Rousse et la rue d'Austerlitz	A partir du dimanche 29 mai 2022 jusqu'au vendredi 10 juin 2022
5239	Entreprise Citinea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	côté pair, sur 10 m au droit du n° 242	A partir du lundi 23 mai 2022 jusqu'au mercredi 22 juin 2022
5240	Entreprise Ncf Démolition	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jacquard	sur 9 m au droit de l'immeuble situé au n°3	A partir du lundi 9 mai 2022 jusqu'au jeudi 9 juin 2022
5241	Entreprise les Métiers du Bois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade de l'église avec une nacelle	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	côté impair, sur 15 m de part et d'autre de l'église de la Rédemption (place Puvis de Chavannes)	A partir du lundi 23 mai 2022 jusqu'au mercredi 25 mai 2022, de 7h à 17h
5242	Entreprise Guiraud	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Commandant Arnaud	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n°9	A partir du mercredi 11 mai 2022 jusqu'au dimanche 5 juin 2022
5243	Entreprise Essence Ciel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue automotrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	Rue Camille Desmoulins	trottoir Ouest entre le n° 6 et la rue Gustave Nadaud	Le mercredi 18 mai 2022, de 6h à 19h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens			
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 15 m, entre le n° 6 et la rue Gustave Nadaud	Le mercredi 18 mai 2022

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5243	Entreprise Essence Ciel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue automotrice	les véhicules circulant dans le sens inverse de la circulation initiale devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP" obligatoire	Rue Camille Desmoulins	au débouché de la rue Victor Lagrange	Le mercredi 18 mai 2022, de 6h à 19h
5244	Entreprise Thomas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite, dans les deux sens de circulation, sauf riverains	Rue Giuseppe Verdi	lors des phases de présence et d'activité du demandeur	A partir du mercredi 11 mai 2022 jusqu'au dimanche 5 juin 2022, de 7h à 17h
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		sur la chaussée située entre la rue de l'Arbre Sec et le n°4, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	A partir du mercredi 11 mai 2022 jusqu'au dimanche 5 juin 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Garet	sur 10 m au droit du n°12	
5245	Métropole de Lyon - Direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Capucins	sur 20 m en face du n°11	A partir du jeudi 12 mai 2022 jusqu'au vendredi 13 mai 2022, de 8h à 16h
5246	Comité d'Intérêt Local Sud Presqu'île Confluence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide grenier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Bayard	sur la partie comprise entre la rue Seguin et la rue Quivogne	A partir du vendredi 20 mai 2022, 16h, jusqu'au samedi 21 mai 2022, 19h
				Rue Ravat	des deux côtés, sur la partie comprise entre la rue Seguin et la rue Smith à l'exception des emplacements réservés au véhicules électriques	
			Cours Charlemagne	des deux côtés, sur la partie comprise entre la place des Archives et l'Esplanade François Mitterrand		
			Cours Suchet	des deux côtés, sur la partie comprise entre la rue Smith et la rue Gilibert		
			Rue Bichat	des deux côtés, sur la partie comprise entre la rue Seguin et le cours Charlemagne à l'exception de emplacement réservé Police		
			Rue Marc Antoine Petit	des deux côtés, sur la partie comprise entre la rue Smith et le cours Charlemagne		
			l'installation de stands sera autorisée sur les trottoirs	Place des Archives		
	Cours Suchet	sur la partie comprise entre la rue Smith et la rue Gilibert				

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5246	Comité d'Intérêt Local Sud Presqu'île Confluence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide grenier	l'installation de stands sera autorisée sur les trottoirs	Rue Marc Antoine Petit	sur la partie comprise entre la rue Smith et le cours Charlemagne	Le samedi 21 mai 2022, de 5h à 19h
				Place de l'Hippodrome		
				Rue Bichat	sur la partie comprise entre la rue Seguin et le cours Charlemagne	
				Cours Charlemagne	sur la partie comprise entre la place des Archives et l'Esplanade François Mitterrand	
				Cours Bayard	sur la partie comprise entre la rue Seguin et la rue Quivogne	
				Rue Ravat	sur la partie comprise entre la rue Seguin et la rue Smith	
5247	Entreprise Est Ouest	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Bourse	sur 12 m au droit de l'immeuble situé au n°8/10	A partir du lundi 16 mai 2022 jusqu'au vendredi 16 septembre 2022
5248	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la giration de véhicules poids lourd	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Denfert Rochereau	côté impair (Ouest), entre l'avenue Cabias et la rue Barodet	A partir du lundi 16 mai 2022 jusqu'au mardi 17 mai 2022
5249	Entreprise la Toiture Rhodanienne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bon Pasteur	sur 3 m au droit de l'immeuble situé au n°8	A partir du jeudi 12 mai 2022 jusqu'au dimanche 12 juin 2022
5250	Entreprise Chieze	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pasteur	côté impair, sur 15 m, au droit du n° 33	Le jeudi 19 mai 2022, de 7h30 à 16h45
5251	Entreprise Transmanutec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Place Tabareau	entre le n°3 et la rue d'Isly	Le vendredi 13 mai 2022, de 8h à 19h
			la circulation des véhicules sera interdite		chaussée Sud, sens OUEST/EST entre la rue Tabareau et la rue d'Isly	
					sens SUD/NORD entre la rue Claude Joseph Bonnet et la place Tabareau	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée entre le n°3 et la rue d'Isly côté Nord entre la rue d'Isly et l'avenue Cabias	Le vendredi 13 mai 2022, de 7h à 19h

N° de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5252	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux sur Pierre Audry	la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Bas de Loyasse	au débouché sur la rue Pierre Audry entre la montée de l'Observance, et la rue Pierre Audry	Le vendredi 20 mai 2022, de 7h à 17h
5253	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau potable	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Claire	trottoir Est, entre le n° 57 et le n° 59 entre le n° 57 et le n° 59 des deux côtés de la chaussée, sur 30 m, entre le n° 57 et le n° 59	A partir du lundi 6 juin 2022 jusqu'au vendredi 17 juin 2022
5254	Entreprise Feydel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage et sera gérée par du personnel de l'entreprise le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Gambetta	trottoir Sud, au droit du n° 44 sur desserte, côté pair, sur 15 m, au droit du n° 44	Le mardi 7 juin 2022, de 7h à 17h

**Délégation générale aux ressources humaines – Arrêtés individuels (Gestion administrative des personnels)**

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'Acte
VERISSEL	ALICE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE	Stagiaire	01/03/2020	EDUCATION	arrêté rectificatif reprise des services antérieurs
TOMA	VLADIMIR	ARTISTE MUSICIEN 1ERE CATEGORIE	Contractuel	10/04/2022	AUDITORIUM DE LYON	avenant au contrat à durée indéterminée à effet du 10 avril 2018
DAMBRICOURT	GABRIEL	MUSICIEN 1ERE CATEGORIE	Contractuel	02/04/2022	AUDITORIUM DE LYON	contrat à durée déterminée (absence cadre d'emploi)
CHABERT	LEA	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CLASSE NORMALE	Contractuel	01/04/2022	ENFANCE	contrat à durée déterminée (emploi cat A B et C spécifique)
DROULEZ	THOMAS	ATTACHE	Contractuel	09/05/2022	DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE	contrat à durée déterminée (emploi cat A B et C spécifique)
DUCAROY	JULIEN	INGENIEUR	Contractuel	01/05/2022	DIRECTION DES ESPACES VERTS	contrat à durée déterminée (emploi cat A B et C spécifique)
GUIGUET	GEOFFREY	ATTACHE	Contractuel	01/05/2022	DIRECTION DE LA COORDINATION INSTITUTIONNELLE	contrat à durée déterminée (emploi cat A B et C spécifique)
POMPEE	JEROME	ANIMATEUR	Contractuel	03/05/2022	EDUCATION	contrat à durée déterminée (emploi cat A B et C spécifique)
POULET	REGINE	ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	Contractuel	18/04/2022	DELEGATION GENERALE AU SERVICE PUBLIC ET A LA SECURITE	contrat à durée indéterminée après 6 ans CCD 3-3-1/3-3-2
SALEM	MOHAMED	ANIMATEUR	Contractuel	01/03/2022	EDUCATION	contrat à durée indéterminée après 6 ans CCD 3-3-1/3-3-2
BARKAT	NAIMA	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Titulaire	01/05/2022	ENFANCE	détachement /stage
CHALAS	JACQUES	ASSISTANT DE CONSERVATION	Titulaire	03/05/2022	BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	détachement /stage
CHAPGIER	SYLVIE	REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	Titulaire	01/05/2022	DIRECTION ADMINISTRATION DES PERSONNELS	détachement /stage
CHARLERY	GREGORY	AGENT DE MAITRISE	Stagiaire	01/05/2022	BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	détachement /stage
DJELLOUD	ABDELHAMID	TECHNICIEN	Stagiaire	01/05/2022	AUDITORIUM ORCHESTRE NATIONAL DE LYON	détachement /stage
LE BORGNE	CEDRIC	TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE	Titulaire	01/05/2022	BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	détachement /stage
MANZANO BAY	CAROLINE	INFIRMIER SOINS GENERAUX HORS CLASSE	Titulaire	01/05/2022	EDUCATION	détachement /stage
NENERT	PATRICIA	ATTACHE PRINCIPAL	Titulaire	06/05/2022	DIRECTION EMPLOI ET COMPETENCES	détachement /stage
TSAN	MELANIE	ATTACHE PRINCIPAL	Titulaire	16/05/2022	DIRECTION ADMINISTRATION DES PERSONNELS	détachement /stage
VAUGON	FRANCK	CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	Titulaire	01/05/2022	POLICE MUNICIPALE	détachement /stage
VEROT	FLORIAN	DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE	Titulaire	01/05/2022	POLICE MUNICIPALE	détachement /stage
CHAMPERRET	CATHERINE	PUERICULTRICE HORS CLASSE	Titulaire	11/03/22	ENFANCE	intégration suite à détachement
GUILLEMONT	ALEXANDRE	AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL	Titulaire	16/03/2022	SPORTS	intégration suite à détachement
MICHEL	AGNES	REDACTEUR	Titulaire	19/04/2022	DIRECTION COMMANDE PUBLIQUE	intégration suite à détachement
VERISSEL	ALICE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE	Stagiaire	16/09/2020	EDUCATION	nomination stagiaire catégorie C

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'Acte
PEROL	CLEMENTINE	ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 2E CLASSE	Titulaire	01/05/2022	BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	recrutement par voie de mutation
AZOUZ OUDDABAR	ATYQA	ADJOINT TECHNIQUE	Contractuel	23/03/2022	ENFANCE	remplacement agent
BELMOKADEM	HANENE	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	01/04/2022	ENFANCE	remplacement agent
CHHIYAR	ZINEB	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	01/05/2022	ENFANCE	remplacement agent
HITAYAN	HOURI	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	Contractuel	28/03/2022	ENFANCE	remplacement agent
JAUFFRET	ALEXANDRE	ADJOINT TECHNIQUE	Contractuel	01/03/2022	DELEGATION GENERALE AU SERVICE PUBLIC ET A LA SECURITE	remplacement agent
JAUFFRET	ALEXANDRE	ADJOINT TECHNIQUE	Contractuel	01/04/2022	DELEGATION GENERALE AU SERVICE PUBLIC ET A LA SECURITE	remplacement agent
MOKHTARI	NAIMA	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	01/04/2022	ENFANCE	remplacement agent
PERRI	SARA	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	18/04/2022	ENFANCE	remplacement agent
YAHYAQUI	AMIRA	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	08/04/2022	ENFANCE	remplacement agent
ZAGKOTAS	STEFANOS	ADJOINT TECHNIQUE	Contractuel	08/04/2022	DELEGATION GENERALE AU SERVICE PUBLIC ET A LA SECURITE	remplacement agent
PICARD	OLIVIER	AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 2 EME CLASSE DES ECOLES MATERNELLES	Contractuel	13/03/2022	EDUCATION	remplacement agent
BENZAHAIA	NAJOUA	ADJOINT ADMINISTRATIF	Contractuel	01/03/2022	MAIRIE DU 7EME ARRONDISSEMENT	remplacement agent
DURY	AYMERIC	ADJOINT TECHNIQUE	Contractuel	02/04/2022	DELEGATION GENERALE AU SERVICE PUBLIC ET A LA SECURITE	remplacement agent
EL HASSAR	EL HADI	ADJOINT DU PATRIMOINE	Contractuel	26/03/2022	MUSEE DES BEAUX ARTS	remplacement agent
FERRET	LUCAS	ADJOINT TECHNIQUE	Contractuel	03/03/2022	MUSEE DE L'IMPRIMERIE	remplacement agent
NOUET	FLORENCE	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	01/04/2022	ENFANCE	remplacement agent
CAMBON	ADAM	TECHNICIEN	Contractuel	02/05/2022	DIRECTION DE LA SANTE	remplacement attente recrutement fonctionnaire
FABRE	LAURE	REDACTEUR	Contractuel	01/05/2022	DIRECTION EVENEMENTS ET ANIMATIONS	remplacement attente recrutement fonctionnaire
GOUILLER	ELODIE	ATTACHE	Contractuel	16/05/2022	DELEGATION GENERALE AU SERVICE PUBLIC ET A LA SECURITE	remplacement attente recrutement fonctionnaire
PACHOT	YAN	TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	Contractuel	11/05/2022	DELEGATION GENERALE A L'URBANISME, A L'IMMOBILIER ET AUX TRAVAUX	remplacement attente recrutement fonctionnaire
ROUX	LUCAS	REDACTEUR	Contractuel	01/05/2022	DELEGATION GENERALE AU SERVICE PUBLIC ET A LA SECURITE	remplacement attente recrutement fonctionnaire

**Centre communal d'action sociale – Arrêtés individuels (Gestion administrative des personnels)**

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'Acte
LINCK	ARIANE	INFIRMIERE	Contractuel	04/04/2022	CCAS	contrat à durée déterminée (emploi cat A spécifique)
CHAMPMARTIN	CELINE	ANIMATEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	Titulaire	01/04/2022	CCAS	détachement /changement de filière

## INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

---

### **Direction de la commande publique – Avis**

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : [www.marchespublics.lyon.fr](http://www.marchespublics.lyon.fr)

**Droit des sols : permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclarations préalables de travaux, lotissements, changements d'usage** (Direction de l'aménagement urbain)

**Déclarations préalables déposées pendant la période du 25/04/2022 au 29/04/2022**

<b>DP 069 388 21 02655 T01</b>	<b>déposée le 29/04/2022 Transfert</b>	
<b>Projet :</b>	Ravalement de façade et changement de menuiseries	
<b>Terrain :</b>	64 Avenue des Frères Lumière Lyon 8ème	Superficie du terrain : 1080 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES	
<b>DP 069 388 22 00969</b>	<b>déposée le 25/04/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Modification de portail	
<b>Terrain :</b>	24 rue Garon Duret Lyon 8ème	Superficie du terrain : 397 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	Monsieur BOUREGHDA Said	
<b>DP 069 385 22 00970</b>	<b>déposée le 25/04/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Changement de menuiseries, modification de façade et installation d'un climatiseur	
<b>Terrain :</b>	3 Quai de Bondy Lyon 5ème	Superficie du terrain : 116 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	Madame et Monsieur BILLON Alix et Cédric	
<b>DP 069 385 22 00971</b>	<b>déposée le 25/04/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Modification de toiture	
<b>Terrain :</b>	5 Rue Chapiron Lyon 5ème	Superficie du terrain : 863 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	Monsieur TSANGARY Yanis	
<b>DP 069 388 22 00972</b>	<b>déposée le 25/04/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Réfection et modification de toiture	
<b>Terrain :</b>	30 Rue Varichon Lyon 8ème	Superficie du terrain : 389 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	GIRAUD TOITURES	
<b>Mandataire :</b>	Monsieur GIRAUD Steve	
<b>DP 069 383 22 00973</b>	<b>déposée le 25/04/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile 5G	
<b>Terrain :</b>	245 Rue Andre Philip Lyon 3ème	Superficie du terrain : 1330 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	SFR	
<b>Mandataire :</b>	Monsieur DEROCHE Antoine	
<b>DP 069 383 22 00974</b>	<b>déposée le 25/04/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile (5G)	
<b>Terrain :</b>	6 Rue Montaigne Lyon 3ème	Superficie du terrain : 2998 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	CELLNEX FRANCE	
<b>Mandataire :</b>	Monsieur DARMIGNY Arnaud	
<b>DP 069 383 22 00975</b>	<b>déposée le 25/04/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Ravalement et modification de façades	
<b>Terrain :</b>	56 - 58 Rue Servient Lyon 3ème	Superficie du terrain : 1119 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	PLENETUDE	
<b>Mandataire :</b>	Madame BASTIN Margot	
<b>DP 069 381 22 00976</b>	<b>déposée le 25/04/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Ravalement de façades	
<b>Terrain :</b>	18 Montée du Lieutenant Allouche Lyon 1er	Superficie du terrain : 151 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	PLENETUDE	
<b>Mandataire :</b>	Monsieur STERIN Baptiste	
<b>DP 069 385 22 00977</b>	<b>déposée le 25/04/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Extension d'un logement Surface créée : 25 m <sup>2</sup>	
<b>Terrain :</b>	5 Rue de Tourvielle Lyon 5ème	Superficie du terrain : 614 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	Madame GARNIER Louise	
<b>DP 069 381 22 00978</b>	<b>déposée le 25/04/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Réalisation d'une fresque murale	
<b>Terrain :</b>	14 Montée des Carmélites Lyon 1er	Superficie du terrain : 221 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	PEINT A LA MAIN	

<b>Mandataire :</b>	Madame LE TALLEC Camille	
<b>DP 069 386 22 00979</b>	<b>déposée le 26/04/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Remise en peinture de devanture	
<b>Terrain :</b>	1 Cours Vitton Lyon 6ème	Superficie du terrain : 386 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	R'PRO FRANCK PROVOST	
<b>Mandataire :</b>	Madame PRADAT Catherine	
<b>DP 069 384 22 00980</b>	<b>déposée le 26/04/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Modification de façade	
<b>Terrain :</b>	1 Rue Joseph Souлары Lyon 4ème	Superficie du terrain : 80 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	Monsieur MENNERET Frédéric	
<b>DP 069 387 22 00981</b>	<b>déposée le 26/04/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Réfection de toiture	
<b>Terrain :</b>	45 Avenue Berthelot Lyon 7ème	Superficie du terrain : 1440 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	SAS ALAIN LE NY	
<b>Mandataire :</b>	Monsieur LE NY Arnaud	
<b>DP 069 387 22 00982</b>	<b>déposée le 26/04/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Réfection de toiture	
<b>Terrain :</b>	10 Grande Rue de la Guillotière Lyon 7ème	Superficie du terrain : 306 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	ENTREPRISE BOUVARD	
<b>Mandataire :</b>	Monsieur BOUVARD Eric	
<b>DP 069 385 22 00983</b>	<b>déposée le 26/04/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Abattage d'arbres	
<b>Terrain :</b>	40 Rue Pauline Jaricot Lyon 5ème	Superficie du terrain : 20932 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	SACVL	
<b>Mandataire :</b>	Monsieur BAUJEU Rolland	
<b>DP 069 384 22 00984</b>	<b>déposée le 26/04/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Changement de menuiseries	
<b>Terrain :</b>	17 Rue du Mail Lyon 4ème	Superficie du terrain : 229 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	Monsieur REYNAUD Benjamin	
<b>DP 069 388 22 00985</b>	<b>déposée le 26/04/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Ravalement de façade	
<b>Terrain :</b>	46 Rue Varichon Lyon 8ème	Superficie du terrain : 383 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	Madame NEYROUD Nicole	
<b>DP 069 387 22 00986</b>	<b>déposée le 26/04/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Installation d'un portail, modification de façade et de toiture	
<b>Terrain :</b>	125 Rue de Gerland Lyon 7ème	Superficie du terrain : 413 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	GRAND LYON HABITAT	
<b>Mandataire :</b>	Madame SEBERT Florence	
<b>DP 069 384 22 00987</b>	<b>déposée le 26/04/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Surélévation d'une maison individuelle Surface créée : 28 m <sup>2</sup>	
<b>Terrain :</b>	71 rue de Cuire Lyon 4ème	Superficie du terrain : 279 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	Monsieur VERRIERE Eric	
<b>DP 069 388 22 00988</b>	<b>déposée le 26/04/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Installation d'une clôture	
<b>Terrain :</b>	55 Rue Gabriel Sarrazin Lyon 8ème	Superficie du terrain : 2154 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	Monsieur FRECHE Marceau	
<b>DP 069 384 22 00989</b>	<b>déposée le 27/04/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Réfection de devanture	
<b>Terrain :</b>	37 Rue Jacques-Louis Henon Lyon 4ème	Superficie du terrain : 169 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	INTERMARCHE	
<b>Mandataire :</b>	Monsieur BALLOUARD Christophe	
<b>DP 069 388 22 00990</b>	<b>déposée le 27/04/2022</b>	

<b>Projet :</b>	Ravalement de façade	
<b>Terrain :</b>	33 Rue Garon Duret Lyon 8ème	Superficie du terrain : 564 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	SARL LEVRAT	
<b>Mandataire :</b>	Monsieur LEVRAT Raymond	
<b>DP 069 381 22 00991</b>	<b>déposée le 27/04/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Réfection de devanture	
<b>Terrain :</b>	3 Place Meissonier Lyon 1er	Superficie du terrain : 449 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	LOCKAIROOM SAS	
<b>Mandataire :</b>	Monsieur GARNIER Sébastien	
<b>DP 069 387 22 00992</b>	<b>déposée le 27/04/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Modification de façade et de toiture	
<b>Terrain :</b>	102 Rue Montesquieu Lyon 7ème	Superficie du terrain : 571 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	REGIE GELAS ET CHROMIENNE	
<b>Mandataire :</b>	Monsieur LABOUTIERE Jean-Jacques Marie	
<b>DP 069 385 22 00993</b>	<b>déposée le 27/04/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Installation et modification de clôture, installation d'un portail et d'un portillon	
<b>Terrain :</b>	32 - 36 Rue des Aqueducs Lyon 5ème	Superficie du terrain : 5392 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	ARES	
<b>Mandataire :</b>	Madame DALMASSO Irénée	
<b>DP 069 382 22 00994</b>	<b>déposée le 27/04/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Modification de façade et création de surface de plancher Surface créée : 6 m <sup>2</sup>	
<b>Terrain :</b>	79 Cours Charlemagne Lyon 2ème	Superficie du terrain : 689 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	Monsieur CUZIN Brice	
<b>DP 069 389 22 00995</b>	<b>déposée le 27/04/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Division parcellaire	
<b>Terrain :</b>	128 Avenue Sidoine Apollinaire Lyon 9ème	Superficie du terrain : 1689 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	NL GESTION ET PATRIMOINE	
<b>Mandataire :</b>	Monsieur BEKKOUCHE Mekki	
<b>DP 069 388 22 00996</b>	<b>déposée le 27/04/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Installation d'une pergola	
<b>Terrain :</b>	92 Rue Villon Lyon 8ème	Superficie du terrain : 926 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	Madame PAMISEUX Lise	
<b>DP 069 386 22 00997</b>	<b>déposée le 27/04/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Changement de menuiseries et modification de façade	
<b>Terrain :</b>	31 Rue Fénelon Angle Vendôme Lyon 6ème	Superficie du terrain : 294 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	Monsieur HAREUX Didier	
<b>DP 069 381 22 00998</b>	<b>déposée le 27/04/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Réfection d'une cour intérieure	
<b>Terrain :</b>	3 Rue Saint Benoit Lyon 1er	Superficie du terrain : 453 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	METROPOLE DE LYON	
<b>Mandataire :</b>	Monsieur Le président	
<b>DP 069 381 22 00999</b>	<b>déposée le 27/04/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Réfection de devanture	
<b>Terrain :</b>	8 Rue Chavanne Lyon 1er	Superficie du terrain : 494 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	SAS BLUE LAGOON	
<b>Mandataire :</b>	Monsieur METZ Olivier	
<b>DP 069 387 22 01000</b>	<b>déposée le 27/04/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Changement de menuiseries	
<b>Terrain :</b>	36 Rue Félix Brun Lyon 7ème	Superficie du terrain : 1697 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	AURELIE JEANNEROD ORTHOPHONISTE	
<b>Mandataire :</b>	Madame JEANNEROD Aurélie Caroline Marie	
<b>DP 069 384 22 01001</b>	<b>déposée le 27/04/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Modification de toiture	

<b>Terrain :</b>	3 rue de la tour du pin Lyon 4ème	Superficie du terrain : 509 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	Madame BROSSET Muriel	
<b>DP 069 384 22 01002</b>	<b>déposée le 27/04/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Modification de toiture	
<b>Terrain :</b>	3 rue de la Tour du Pin Lyon 4ème	Superficie du terrain : 509 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	Monsieur BONNEFOY Thomas	
<b>DP 069 385 22 01003</b>	<b>déposée le 27/04/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Modification de façade	
<b>Terrain :</b>	19 rue Saint Paul Lyon 5ème	Superficie du terrain : 49 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	ORALIA	
<b>Mandataire :</b>	Madame Kaan Clémentine	
<b>DP 069 383 22 01004</b>	<b>déposée le 27/04/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Démolition d'une marquise	
<b>Terrain :</b>	52 Rue Paul Bert Lyon 3ème	Superficie du terrain : 200 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	GRANDLYON HABITAT	
<b>Mandataire :</b>	Monsieur FREIXINOS Jean-Noël	
<b>DP 069 381 22 01005</b>	<b>déposée le 28/04/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Remise en peinture de devanture	
<b>Terrain :</b>	112 Montée de la Grande Côte Lyon 1er	Superficie du terrain : 118 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	QUARTIER	
<b>Mandataire :</b>	Madame MATHIEU Morgane	
<b>DP 069 386 22 01006</b>	<b>déposée le 28/04/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Réfection de devanture	
<b>Terrain :</b>	81 Rue Duguesclin Lyon 6ème	Superficie du terrain : 480 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	CHEZ TERRA	
<b>Mandataire :</b>	Madame HARA Mayuri	
<b>DP 069 386 22 01007</b>	<b>déposée le 28/04/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Réfection de devanture	
<b>Terrain :</b>	34 Rue Juliette Recamier Lyon 6ème	Superficie du terrain : 148 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	SAS L'ORMIELLERIE	
<b>Mandataire :</b>	Madame TAZI Aïda	
<b>DP 069 384 22 01008</b>	<b>déposée le 28/04/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Végétalisation d'un trottoir	
<b>Terrain :</b>	Rue d'Austerlitz Lyon 4ème	Superficie du terrain : 1000 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	METROPOLE DE LYON	
<b>Mandataire :</b>	Monsieur Le Président	
<b>DP 069 381 22 01009</b>	<b>déposée le 28/04/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Réfection de toiture	
<b>Terrain :</b>	8 Rue de la Muette Lyon 1er	Superficie du terrain : 63 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	Madame CLAVERIES Cécile	
<b>DP 069 385 22 01010</b>	<b>déposée le 28/04/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Réfection d'un plancher	
<b>Terrain :</b>	54 Rue Saint Jean Lyon 5ème	Superficie du terrain : 475 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	PLENETUDE	
<b>Mandataire :</b>	Monsieur CHARDON Guillaume	
<b>DP 069 384 22 01011</b>	<b>déposée le 28/04/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Réfection et modification de toiture	
<b>Terrain :</b>	58 Grande Rue de la Croix Rousse Lyon 4ème	Superficie du terrain : 499 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	MENUISERIE CHARPENTE DE BRON	
<b>Mandataire :</b>	Monsieur AKHMEDOV Guseyn	
<b>DP 069 389 22 01012</b>	<b>déposée le 28/04/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Modification de façade et de toiture	
<b>Terrain :</b>	6 Rue du 3 Septembre 1944 Lyon 9ème	Superficie du terrain : 2283 m <sup>2</sup>

<b>Demandeur :</b>	GRAND LYON HABITAT	
<b>Mandataire :</b>	Monsieur FREIXINOS Jean-Noël	
<b>DP 069 386 22 01013</b>	<b>déposée le 28/04/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Réfection de devanture Surface créée : 1 m <sup>2</sup>	
<b>Terrain :</b>	20 rue Bellecombe Lyon 6ème	Superficie du terrain : 181 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	ESPACE LYON JAPON	
<b>Mandataire :</b>	Monsieur FILIPPI Eric	
<b>DP 069 383 22 01014</b>	<b>déposée le 28/04/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Modification de façade et de toiture Surface créée : 35 m <sup>2</sup>	
<b>Terrain :</b>	26 rue de la Ruche Lyon 3ème	Superficie du terrain : 298 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	Monsieur BISSARDON Mathieu	
<b>DP 069 387 22 01015</b>	<b>déposée le 28/04/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Réfection de devanture	
<b>Terrain :</b>	19 rue Renan Lyon 7ème	Superficie du terrain : 561 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	SARL PARADIZE	
<b>Mandataire :</b>	Madame GREGOIRE Julie	
<b>DP 069 383 22 01016</b>	<b>déposée le 29/04/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Modification de menuiseries	
<b>Terrain :</b>	45 rue Turbil Lyon 3ème	Superficie du terrain : 683 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	Monsieur CARRARA Bertrand	
<b>DP 069 385 22 01017</b>	<b>déposée le 29/04/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Réfection de toiture	
<b>Terrain :</b>	57 Rue Benoist Mary Lyon 5ème	Superficie du terrain : 759 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	SYNDIC BENEVOLE VILLA MARY	
<b>Mandataire :</b>	Monsieur BLIN Luc	
<b>DP 069 387 22 01018</b>	<b>déposée le 29/04/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Ravalement de façades	
<b>Terrain :</b>	19 Rue Saint Michel Lyon 7ème	Superficie du terrain : 550 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	ROCHE ET CIE	
<b>Mandataire :</b>	Madame ROCHE Michèle	
<b>DP 069 381 22 01019</b>	<b>déposée le 29/04/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Ravalement de façades	
<b>Terrain :</b>	31 Rue Paul Chenavard Lyon 1er	Superficie du terrain : 206 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	ROCHE ET CIE	
<b>Mandataire :</b>	Madame ROCHE Michèle	
<b>DP 069 386 22 01020</b>	<b>déposée le 29/04/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Ravalement de façade	
<b>Terrain :</b>	40 Avenue Marechal Foch Lyon 6ème	Superficie du terrain : 281 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	CABINET BERNE	
<b>Mandataire :</b>	Monsieur BERNE Elliot	
<b>DP 069 386 22 01021</b>	<b>déposée le 29/04/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Changement de destination de bureaux en équipement d'intérêt collectif et services publics Surface créée : 97 m <sup>2</sup>	
<b>Terrain :</b>	120 Rue Masséna Lyon 6ème	Superficie du terrain : 7945 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	METROPOLE DE LYON	
<b>Mandataire :</b>	Monsieur Le Président	
<b>DP 069 382 22 01022</b>	<b>déposée le 29/04/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Ravalement de façade	
<b>Terrain :</b>	4 Rue Général Plessier Lyon 2ème	Superficie du terrain : 716 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	CABINET BERNE	
<b>Mandataire :</b>	Monsieur ARCHENY Guillaume	
<b>DP 069 387 22 01023</b>	<b>déposée le 29/04/2022</b>	

**Projet :** Modification de façade  
**Terrain :** 86 - 90 Rue Professeur Grignard Lyon 7ème Superficie du terrain : 4870 m<sup>2</sup>  
**Demandeur :** OPH DE LA METROPOLE DE LYON - LYON METROPOLE HABITAT  
**Mandataire :** Monsieur BOUYSSON Yann

**DP 069 381 22 01024** **déposée le 29/04/2022**  
**Projet :** Réfection de devanture  
**Terrain :** 19 Rue du Terme Lyon 1er Superficie du terrain : 267 m<sup>2</sup>  
**Demandeur :** CHASSEURS INFLUENCES  
**Mandataire :** Madame SITBON Nelly

**DP 069 382 22 01025** **déposée le 29/04/2022**  
**Projet :** Réfection de devanture  
**Terrain :** 10 Rue du Président Carnot Lyon 2ème Superficie du terrain : 1013 m<sup>2</sup>  
**Demandeur :** SCI WHITE KNIGHT  
**Mandataire :** Monsieur VIAL Guy

**DP 069 383 22 01026** **déposée le 29/04/2022**  
**Projet :** Changement de menuiseries  
**Terrain :** 129 Rue Servient Tour Part Dieu Lyon 3ème Superficie du terrain : 5571 m<sup>2</sup>  
**Demandeur :** HIBERNIA  
**Mandataire :** Madame DESBARRIERES Alix

**DP 069 382 22 01027** **déposée le 29/04/2022**  
**Projet :** Réfection de toiture  
**Terrain :** 60 rue Victor Hugo Lyon 2ème Superficie du terrain : 421 m<sup>2</sup>  
**Demandeur :** CABINET BERNE  
**Mandataire :** Monsieur BERNE Jean-Michel

#### Permis de construire déposés pendant la période du 25/04/2022 au 29/04/2022

**PC 069 383 14 00313 M01** **déposé le 29/04/2022 Modificatif**  
**Projet :** Démolition totale d'un bâtiment et construction d'un immeuble de 10 logements, une maison individuelle et de 8 aires de stationnement  
Surface créée : 918 m<sup>2</sup>  
**Terrain :** 12 - 21 impasse Victor Hugo Lyon 3ème Superficie du terrain : 1341 m<sup>2</sup>  
**Demandeur :** SCIC HABITAT RHONE ALPES  
**Mandataire :** Madame CANOVA Anne  
**Auteur :** ASUR ARCHITECTES 11 rue Jules Valensaut  
69008 LYON

**PC 069 389 17 00167 M01** **déposé le 29/04/2022 Modificatif**  
**Projet :** Création de 5 logements par changement de destination et démolition partielle d'un bâtiment de bureaux  
Surface créée : 395 m<sup>2</sup>  
**Terrain :** 10 rue Marietton Lyon 9ème Superficie du terrain : 1960 m<sup>2</sup>  
**Demandeur :** SCP 2 PLACE DUMAS DE LOIRE ET 7 RUE DES 2 PLACES  
**Mandataire :** Monsieur LEFEBVRE Frank  
**Auteur :** SARL AXE ARCHITECTURE 69 Boulevard des Canuts  
69004 LYON 04

**PC 069 387 19 00192 M01** **déposé le 29/04/2022 Modificatif**  
**Projet :** Démolition d'un bâtiment. Construction d'un immeuble de bureaux (ERP) avec création de 52 aires de stationnement  
Surface créée : 5102 m<sup>2</sup>  
**Terrain :** 65 rue Michel Félizat Lyon 7ème Superficie du terrain : 2157 m<sup>2</sup>  
**Demandeur :** COGV  
**Mandataire :** Monsieur JACQUEMOT Vincent  
**Auteur :** BBC&ASSOCIES 129 rue de la Poudrette  
69120 VAULX-EN-VELIN

**PC 069 382 20 00365 M01** **déposé le 28/04/2022 Modificatif**

**Projet :** Changement de menuiseries  
**Terrain :** 20 rue Gasparin Lyon 2ème Superficie du terrain : 282 m<sup>2</sup>  
**Demandeur :** SAS ANNOUCHKA  
**Mandataire :** Madame GAGNEUX Anne  
**Auteur :** BBC et ASSOCIES 129 route de la Poudrette  
69120 VAULX-EN-VELIN

**PC 069 385 21 00138 M01** **déposé le 25/04/2022 Modificatif**  
**Projet :** Construction d'une terrasse et extension d'une résidence pour personnes âgées  
Surface créée : 48 m<sup>2</sup>  
**Terrain :** 40 Rue des Granges Lyon 5ème Superficie du terrain : 5199 m<sup>2</sup>  
**Demandeur :** IMMOBILIERE DOMUSVI  
**Mandataire :** Monsieur CERQUEIRA Victor  
**Auteur :** SARL PAILLASSON ET ASSOCIES 26 A Rue Jean Moulin  
69300 CALUIRE-ET-CUIRE

**PC 069 388 22 00109** **déposé le 25/04/2022**  
**Projet :** Extension d'une maison individuelle  
Surface créée : 38 m<sup>2</sup>  
**Terrain :** 24 Rue Xavier Privas Lyon 8ème Superficie du terrain : 388 m<sup>2</sup>  
**Demandeur :** Monsieur PORTALIER Alexandre  
**Auteur :** ATELIER 349 24 Rue Xavier Privas  
69008 LYON 08

**PC 069 388 22 00110** **déposé le 25/04/2022**  
**Projet :** Surélévation d'une maison individuelle  
Surface créée : 58 m<sup>2</sup>  
**Terrain :** 31 bis Rue des Alouettes Lyon 8ème Superficie du terrain : 140 m<sup>2</sup>  
**Demandeur :** Monsieur GUIMERA Vincent  
**Auteur :** ATELIER 349 24 Rue Xavier Privas  
69008 LYON 08

**PC 069 388 22 00111** **déposé le 25/04/2022**  
**Projet :** Construction d'un ensemble immobilier de 40 logements et création de 28 aires de stationnement  
Surface créée : 2800 m<sup>2</sup>  
**Terrain :** 91 - 93 Avenue Jean Mermoz Lyon 8ème Superficie du terrain : 1531 m<sup>2</sup>  
**Demandeur :** GROUPE LAUNAY RHONE ALPES  
**Mandataire :** Monsieur LAUNAY Franck  
**Auteur :** AGREGA ARCHITECTES 13 Rue Général de Miribel  
69007 LYON 07

**PC 069 389 22 00112** **déposé le 27/04/2022**  
**Projet :** Extension d'un théâtre  
Surface créée : 74 m<sup>2</sup>  
**Terrain :** 23 Rue de Bourgogne Lyon 9ème Superficie du terrain : 4489 m<sup>2</sup>  
**Demandeur :** VILLE DE LYON  
**Mandataire :** Monsieur Le Maire  
**Auteur :** EURL PEYTAVIN 15 Avenue d'Assas  
34000 MONTPELLIER

**PC 069 384 22 00113** **déposé le 27/04/2022**  
**Projet :** Construction d'un immeuble de 14 logements  
Surface créée : 716 m<sup>2</sup>  
**Terrain :** 65 Rue de Belfort Lyon 4ème Superficie du terrain : 490 m<sup>2</sup>  
**Demandeur :** CROIX ROUGE HABITAT  
**Mandataire :** Monsieur NACABAL Jean-Philippe  
**Auteur :** Monsieur JACQUET Frédéric

**PC 069 385 22 00114** **déposé le 28/04/2022**

**Projet :** Construction d'une piscine, d'un abri de stockage et d'une terrasse  
Surface créée : 14 m<sup>2</sup>

**Terrain :** 49 rue des Aqueducs Lyon 5ème Superficie du terrain : 1141 m<sup>2</sup>

**Demandeur :** Monsieur COLLOTTE Philippe

**Auteur :** Monsieur FOURMAUX Remi

**PC 069 385 22 00115** **déposé le 28/04/2022**

**Projet :** Extension et surélévation d'une maison individuelle, construction d'une piscine  
Surface créée : 80 m<sup>2</sup>

**Terrain :** 18 Rue Chapiron Lyon 5ème Superficie du terrain : 801 m<sup>2</sup>

**Demandeur :** Monsieur FAVREL Vincent

**Auteur :** Monsieur CHOMEL Christophe

**PC 069 383 22 00116** **déposé le 29/04/2022**

**Projet :** Construction d'un ensemble immobilier de 15 logements et création de 9 aires de stationnement  
Surface créée : 1358 m<sup>2</sup>

**Terrain :** 21 Rue Professeur Florence Lyon 3ème Superficie du terrain : 1170 m<sup>2</sup>

**Demandeur :** NEXITY IR PROGRAMMES RHONE BOURGOGNE AUVERGNE

**Mandataire :** Monsieur BLOT Mathieu

**Auteur :** SO ARCHITECTES - ROUX  
41 Rue Malesherbes  
69006 LYON 06

**PC 069 389 22 00117** **déposé le 29/04/2022**

**Projet :** Construction d'un ensemble immobilier de logements et création de 141 aires de stationnement  
Surface créée : 5670 m<sup>2</sup>

**Terrain :** 30 rue des Docteurs Cordier Lyon 9ème Superficie du terrain : 5880 m<sup>2</sup>

**Demandeur :** EIFFAGE IMMOBILIER CENTRE EST

**Mandataire :** Monsieur EL QOTNI Adnane

**Auteur :** Monsieur DASSONVILLE Antoine

**PC 069 385 22 00118** **déposé le 29/04/2022**

**Projet :** Changement de destination d'un logement en local d'activités de services, modification de façade, démolition d'un garage et création de 10 aires de stationnement  
Surface créée : 225 m<sup>2</sup>

**Terrain :** 35 b Rue du Commandant Charcot Lyon 5ème Superficie du terrain : 46 m<sup>2</sup>

**Demandeur :** UNILIANS BIOGROUP

**Mandataire :** Monsieur JOUVE Hervé

**Auteur :** Monsieur CORNIER Matthieu

**PC 069 383 22 00119** **déposé le 29/04/2022**

**Projet :** Surélévation d'une maison  
Surface créée : 30 m<sup>2</sup>

**Terrain :** 28 rue Pierre Bonnaud Lyon 3ème Superficie du terrain : 469 m<sup>2</sup>

**Demandeur :** Monsieur CHOURAQUI Raphaël

**Auteur :** LAURIA PAUL

**VILLE DE LYON**

Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué  
Changement d'Usage déposés pendant la période du 25/04/2022 au 29/04/2022

**US 069 385 22 00219** **déposé le 25/04/2022**

**Projet :** changement d'usage d'un local d'habitation de 20 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée

**Terrain :** 22 quai de Bondy Lyon 5ème Superficie du terrain : 83 m<sup>2</sup>

**Demandeur :** Monsieur CHAUVEL Valentin

Régie :

REGIE FRANCHET ET CIE SNC

2 place Bellecour  
69002 LYON**US 069 387 22 00223****déposé le 25/04/2022**

Projet :

changement d'usage d'une partie (10 m<sup>2</sup>) d'un local d'habitation de 60 m<sup>2</sup> en cabinet de psychologie clinique

Terrain :

166 grande rue de la Guillotière Lyon 7ème

Superficie du terrain : 861 m<sup>2</sup>

Demandeur :

Monsieur SALLET Alexandre

Régie :

SCI PEG MAG

1 rue du Mont Blanc  
69960 CORBAS**US 069 383 22 00224****déposé le 25/04/2022**

Projet :

changement d'un local d'habitation d'un 40 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée

Terrain :

259 rue Duguesclin Lyon 3ème

Superficie du terrain : 328 m<sup>2</sup>

Demandeur :

Monsieur GILBERT Philippe

Régie :

NEXITY

87 rue Garibaldi  
69006 LYON 06**US 069 381 22 00225****déposé le 25/04/2022**

Projet :

changement d'usage d'un local d'habitation de 48,57 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée

Terrain :

37 rue René Leynaud Lyon 1er

Superficie du terrain : 469 m<sup>2</sup>

Demandeur :

Monsieur MARCEAU Sylvain

Régie :

FONCIA

140 rue Garibaldi  
69006 LYON**US 069 381 22 00232****déposé le 26/04/2022**

Projet :

changement d'usage d'un local d'habitation de 56,10 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée

Terrain :

28 rue Lanterne Lyon 1er

Superficie du terrain : 281 m<sup>2</sup>

Demandeur :

Madame VUONG Diem

Régie :

COGERIM

72 -74 avenue de la République  
69160 TASSIN LA DEMI LUNE**US 069 387 22 00236****déposé le 26/04/2022**

Projet :

changement d'usage d'un local d'habitation de 18,63 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée

Terrain :

84 rue Jaboulay Lyon 7ème

Superficie du terrain : 207 m<sup>2</sup>

Demandeur :

Monsieur RETY Frédéric

Régie :

Régie SIMONNEAU/SLCI

11 place Maréchal Lyautey  
69006 LYON**US 069 385 22 00242****déposé le 27/04/2022**

Projet :

changement d'usage d'un local d'habitation de 49,73 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée

Terrain :

16 rue Juiverie Lyon 5ème

Superficie du terrain : 636 m<sup>2</sup>

Demandeur :

Madame et Monsieur BONNASSE Astrid et Rémy

Régie :

A.G.I.S.

101 rue de Sèze  
69006 LYON**US 069 386 22 00243****déposé le 27/04/2022**

Projet :

changement d'usage d'un local d'habitation de 32 m<sup>2</sup> constitué de deux lots  
en location meublée de courte durée

Terrain :

27 rue de Sèze Lyon 6ème

Superficie du terrain : 254 m<sup>2</sup>

Demandeur :

Madame FAVRE Dominique

Régie :

FONCIA LYON

140 rue Garibaldi  
69006 LYON 06**US 069 385 22 00246****déposé le 28/04/2022**

Projet :

changement d'usage d'un local d'habitation de 18,30 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée

Terrain :

64 quai Pierre Scize Lyon 5ème

Superficie du terrain : 168 m<sup>2</sup>

Demandeur :

Monsieur SAMAN Nimol

Régie :

ORALIA

99 rue Duguesclin  
69006 LYON

**US 069 385 22 00247****déposé le 27/04/2022**

**Projet :** changement d'usage d'un local d'habitation de 81 m<sup>2</sup> en cabinet médical et paramédical  
**Terrain :** 128 B rue Commandant Charcot Lyon 5ème Superficie du terrain : 1638 m<sup>2</sup>  
**Demandeur :** Madame PALLUAT DE BESSET Gaëlle  
**Régie :** ROCHON LESNE 28 quai Jaÿr  
69337 LYON cedex 09

**Déclarations préalables délivrées pendant la période du 25/04/2022 au 29/04/2022**

<b>DP 069 389 21 02804</b>	<b>Décision du 27/04/2022 à</b>	Monsieur ROBERT Sylvain [REDACTED]
<b>Projet :</b>	Changement de destination d'un entrepôt en logement Surface créée : 187 m <sup>2</sup>	
<b>Terrain :</b>	16 rue Littré Lyon 9ème	
<b>DP 069 381 22 00054</b>	<b>Décision du 27/04/2022 à</b>	AI 2 LANTERNE 120 Rue Massena 69006 LYON
<b>Projet :</b>	Modification de toiture et extension d'un logement Surface créée : 21 m <sup>2</sup>	
<b>Terrain :</b>	9 Rue Lanterne Lyon 1er	
<b>DP 069 386 22 00177</b>	<b>Décision du 27/04/2022 à</b>	ASF TOITURES 200 Avenue de la Gare 69380 MARCILLY D'AZERGUES
<b>Projet :</b>	Réfection et modification de toiture	
<b>Terrain :</b>	11 Rue Vauban Lyon 6ème	
<b>DP 069 388 22 00252</b>	<b>Décision du 26/04/2022 à</b>	REGIE CHOMETTE 5 Cours Richard Vitton 69003 LYON 03
<b>Projet :</b>	Modification de clôture et installation d'un portillon	
<b>Terrain :</b>	18 Rue Nicolas Lyon 8ème	
<b>DP 069 386 22 00260</b>	<b>Décision du 27/04/2022 à</b>	PLENETUDE 63 Avenue Roger Salengro 69100 VILLEURBANNE
<b>Projet :</b>	Ravalement de façade	
<b>Terrain :</b>	31 Rue Malesherbes Lyon 6ème	
<b>DP 069 382 22 00291</b>	<b>Décision du 27/04/2022 à</b>	LE COMPTOIR SAINT NIZIER 31 bis rue Président Edouard Herriot 69002 LYON 02
<b>Projet :</b>	Réfection de devanture	
<b>Terrain :</b>	1 rue des Forces 31B rue Président Edouard Herriot Lyon 2ème	
<b>DP 069 385 22 00295</b>	<b>Décision du 27/04/2022 à</b>	Monsieur ROYET André [REDACTED]
<b>Projet :</b>	Modification de toiture	
<b>Terrain :</b>	12 rue de l'oiseau Blanc Lyon 5ème	
<b>DP 069 382 22 00314</b>	<b>Décision du 27/04/2022 à</b>	SCI LYON 1 91 93 Boulevard Pasteur 75015 PARIS 15
<b>Projet :</b>	Réfection de devanture	
<b>Terrain :</b>	12 Rue du Président Carnot Lyon 2ème	
<b>DP 069 383 22 00362</b>	<b>Décision du 25/04/2022 à</b>	TOTEM FRANCE 1 Avenue de la Gare 31120 PORTET SUR GARONNE
<b>Projet :</b>	Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile	
<b>Terrain :</b>	42 Ter Rue Feuillat Lyon 3ème	
<b>DP 069 384 22 00387</b>	<b>Décision du 27/04/2022 à</b>	AFM STORE 22 Rue Victor Basch 01000 BOURG EN BRESSE
<b>Projet :</b>	Réfection de devanture	
<b>Terrain :</b>	26 Grande Rue de la Croix Rousse Lyon 4ème	
<b>DP 069 383 22 00418</b>	<b>Décision du 25/04/2022 à</b>	LA TOITURE RHODANIENNE

6 Rue Jean Chabry  
69200 VENISSIEUX

**Projet :** Réfection de toiture  
**Terrain :** 31 Rue Jean Marc Bernard Lyon 3ème

**DP 069 382 22 00443**

**Décision du 27/04/2022 à**

Madame LES BACHES Régine

**Projet :** Changement de menuiseries  
**Terrain :** 56 Cours Charlemagne Lyon 2ème

**DP 069 383 22 00476**

**Décision du 27/04/2022 à**

Monsieur ICARD François

**Projet :** Ravalement de façade  
**Terrain :** 122 Avenue Lacassagne Lyon 3ème

**DP 069 386 22 00489**

**Décision du 27/04/2022 à**

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES –  
REGIE CITYA  
19 Rue Domer  
69007 LYON 07

**Projet :** Ravalement de façade  
**Terrain :** 103 Rue Bossuet Lyon 6ème

**DP 069 383 22 00491**

**Décision du 27/04/2022 à**

SDC 15 RUE JEAN LARRIVE/  
3 RUE CHAPONNAY  
15 Rue Jean Larrive  
69003 LYON 03

**Projet :** Ravalement de façade  
**Terrain :** 15 Rue Jean Larrive - 3 Rue Chaponnay Lyon 3ème

**DP 069 382 22 00494**

**Décision du 27/04/2022 à**

Madame HELLOT Marie-Isabelle

**Projet :** Modification de façade  
**Terrain :** 31 Place Bellecour Lyon 2ème

**DP 069 381 22 00495**

**Décision du 27/04/2022 à**

ASSOCIATION PENTES VERTES  
20 Rue Pierre Blanc  
69001 LYON 01

**Projet :** Construction d'une serre de jardin  
**Terrain :** Jardin de la Vieille Benoitte, Clos Saint Benoit Lyon 1er

**DP 069 384 22 00517**

**Décision du 27/04/2022 à**

CABINET BERNE  
11 Quai Clémenceau  
69300 CALUIRE ET CUIRE

**Projet :** Ravalement de façade  
**Terrain :** 8 Rue d'Austerlitz Lyon 4ème

**DP 069 387 22 00583**

**Décision du 27/04/2022 à**

CABINET DOMINIQUE BOIS  
4 Rue Amédée Bonnet  
69002 LYON 02

**Projet :** Ravalement de façade  
**Terrain :** 62 Rue Sebastien Gryphe Lyon 7ème

**DP 069 386 22 00589**

**Décision du 27/04/2022 à**

Cabinet D.P.S.  
574 Chemin de Wette FAYS  
69300 CALUIRE-ET CUIRE

**Projet :** Ravalement de façade  
**Terrain :** 74 Rue Crillon Lyon 6ème

**DP 069 384 22 00593**

**Décision du 27/04/2022 à**

ASF TOITURES  
200 Avenue de la Gare  
69380 MARCILLY D AZERGUES

**Projet :** Réfection de toiture  
**Terrain :** 3 Rue Perrod Lyon 4ème

**DP 069 381 22 00607**

**Décision du 27/04/2022 à**

Monsieur GAUVIN Thierry

**Projet :** Changement de menuiseries  
**Terrain :** 18 Rue Paul Chenavard Lyon 1er

<b>DP 069 382 22 00627</b>	<b>Décision du 27/04/2022 à</b>	REGIE ROLIN-BAINSON 7 Cours Charlemagne 69002 LYON 02
<b>Projet :</b>	Réfection de toiture	
<b>Terrain :</b>	28 Rue Victor Hugo Lyon 2ème	
<b>DP 069 381 22 00629</b>	<b>Décision du 27/04/2022 à</b>	ASF TOITURES Avenue de la Gare 69380 MARCILLY D AZERGUES
<b>Projet :</b>	Réfection de toiture	
<b>Terrain :</b>	1 Rue Terme Lyon 1er	
<b>DP 069 384 22 00630</b>	<b>Décision du 27/04/2022 à</b>	CABINET BERNE 11 Quai Clémenceau 69300 CALUIRE ET CUIRE
<b>Projet :</b>	Ravalement de façade	
<b>Terrain :</b>	29 Rue Belfort Lyon 4ème	
<b>DP 069 386 22 00631</b>	<b>Décision du 27/04/2022 à</b>	PLENETUDE 63 Avenue Roger Salengro 69100 VILLEURBANNE
<b>Projet :</b>	Réfection de toiture	
<b>Terrain :</b>	18 Rue Bugeaud Lyon 6ème	
<b>DP 069 386 22 00639</b>	<b>Décision du 27/04/2022 à</b>	Cabinet D.P.S. 574 Chemin de Wette FAYS 69300 CALUIRE-ET CUIRE
<b>Projet :</b>	Ravalement de façade	
<b>Terrain :</b>	3 Quai de Serbie Lyon 6ème	
<b>DP 069 385 22 00653</b>	<b>Décision du 27/04/2022 à</b>	Monsieur HUMBERT Henri [REDACTED]
<b>Projet :</b>	Construction d'une piscine	
<b>Terrain :</b>	8 Rue de la Garenne Lyon 5ème	
<b>DP 069 386 22 00669</b>	<b>Décision du 27/04/2022 à</b>	GUIRAUD SAS 106 Rue Denfert Rochereau 69004 LYON 04
<b>Projet :</b>	Modification de toiture	
<b>Terrain :</b>	4 Avenue Maréchal de Saxe Lyon 6ème	
<b>DP 069 381 22 00673</b>	<b>Décision du 27/04/2022 à</b>	SNC REGIE PEDRINI 62 Rue de Bonnel 69003 LYON
<b>Projet :</b>	Ravalement de façades	
<b>Terrain :</b>	1 Montée des Carmélites Lyon 1er	
<b>DP 069 386 22 00686</b>	<b>Décision du 27/04/2022 à</b>	LYON REGIE 36 Rue Tronchet 69006 LYON 06
<b>Projet :</b>	Réfection et modification de toiture	
<b>Terrain :</b>	38 Rue Tête d'Or Lyon 6ème	
<b>DP 069 382 22 00692</b>	<b>Décision du 27/04/2022 à</b>	D'STOCK LYON VH 44 Rue Victor Hugo 69002 LYON 02
<b>Projet :</b>	Remise en peinture de devanture	
<b>Terrain :</b>	44 Rue Victor Hugo Lyon 2ème	
<b>DP 069 381 22 00699</b>	<b>Décision du 27/04/2022 à</b>	Monsieur MESSAGEOT Cyril [REDACTED]
<b>Projet :</b>	Modification de façade	
<b>Terrain :</b>	3 Rue de Lorette Lyon 1er	
<b>DP 069 382 22 00709</b>	<b>Décision du 27/04/2022 à</b>	BOUCHERIE BELLO 48 rue Franklin 69002 LYON 02
<b>Projet :</b>	Réfection de devanture	
<b>Terrain :</b>	54 Rue de la Charité Lyon 2ème	
<b>DP 069 385 22 00723</b>	<b>Décision du 27/04/2022 à</b>	Monsieur DABRETEAU Olivier

<b>Projet :</b>	Modification de Clôture	
<b>Terrain :</b>	58 bis avenue du Point du Jour Lyon 5ème	
<b>DP 069 384 22 00728</b>	<b>Décision du 27/04/2022 à</b>	Madame MALISSARD ep VIVIER Christine
<b>Projet :</b>	Modification de façade	
<b>Terrain :</b>	11 Rue Lebrun Lyon 4ème	
<b>DP 069 384 22 00735</b>	<b>Décision du 27/04/2022 à</b>	EURL LAPIERRE 8 Rue Perrod 69004 LYON 04
<b>Projet :</b>	Réfection de devanture	
<b>Terrain :</b>	1 Rue d'Isly Boulangerie Le Banquet Lyon 4ème	
<b>DP 069 386 22 00736</b>	<b>Décision du 27/04/2022 à</b>	Madame GIL Christine
<b>Projet :</b>	Changement de menuiseries	
<b>Terrain :</b>	72 Rue du Duguesclin Lyon 6ème	
<b>DP 069 386 22 00738</b>	<b>Décision du 27/04/2022 à</b>	IDKIDS GROUP 162 Boulevard de Fourmies 59061 ROUBAIX CEDEX 01
<b>Projet :</b>	Remise en peinture de devanture	
<b>Terrain :</b>	10 Avenue du Maréchal de Saxe Lyon 6ème	
<b>DP 069 383 22 00740</b>	<b>Décision du 27/04/2022 à</b>	Madame LEBRET Catherine
<b>Projet :</b>	Installation d'un climatiseur	
<b>Terrain :</b>	7 rue Rachais Lyon 3ème	
<b>DP 069 381 22 00776</b>	<b>Décision du 27/04/2022 à</b>	SARL CERTA TOITURE 409 Petit Chemin de Bordelan 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE
<b>Projet :</b>	Réfection de toiture	
<b>Terrain :</b>	7 Rue de la Platière Lyon 1er	
<b>DP 069 385 22 00789</b>	<b>Décision du 27/04/2022 à</b>	Monsieur HOMOLLE Jean-Michel
<b>Projet :</b>	Modification d'une terrasse Surface créée : 12 m <sup>2</sup>	
<b>Terrain :</b>	6 allée de la Santé Lyon 5ème	
<b>DP 069 383 22 00796</b>	<b>Décision du 27/04/2022 à</b>	COZY EST - RHONE ALPES ECO 73 Cours Albert Thomas 69003 LYON 03
<b>Projet :</b>	Installation de panneaux photovoltaïques	
<b>Terrain :</b>	40 B Rue Jeanne d'Arc Lyon 3ème	
<b>DP 069 383 22 00837</b>	<b>Décision du 27/04/2022 à</b>	S.E.P.T 13 Rue Jean Corona 69120 VAULX EN VELIN
<b>Projet :</b>	Ravalement de façade	
<b>Terrain :</b>	25 Rue Louis Lyon 3ème	
<b>DP 069 383 22 00847</b>	<b>Décision du 27/04/2022 à</b>	SEANROYALE FRANCE 82 Avenue Bouloumié 88800 VITTEL
<b>Projet :</b>	Réfection de devanture	
<b>Terrain :</b>	220 Avenue Felix Faure Lyon 3ème	
<b>DP 069 383 22 00863</b>	<b>Décision du 27/04/2022 à</b>	HENRI GERMAIN
<b>Projet :</b>	Réfection de toiture	
<b>Terrain :</b>	110 Route de Genas Lyon 3ème	
<b>DP 069 383 22 00864</b>	<b>Décision du 27/04/2022 à</b>	HENRI GERMAIN

<b>Projet :</b>	Réfection de toiture	
<b>Terrain :</b>	17 Cours Richard Vitton Lyon 3ème	
<b>DP 069 386 22 00885</b>	<b>Décision du 27/04/2022 à</b>	SCI DU 113 RUE DES CHARMETTES 8 Quai Jean Moulin 69001 LYON 01
<b>Projet :</b>	Changement de menuiseries	
<b>Terrain :</b>	113 Rue des Charmettes Lyon 6ème	
<b>Permis de construire délivrés pendant la période du 25/04/2022 au 29/04/2022</b>		
<b>PC 069 389 07 00486 M04</b>	<b>Arrêté du 27/04/2022 Modificatif à</b>	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DOCK OUEST 41 43 rue des Docks 69009 LYON
<b>Projet :</b>	Construction d'une résidence hôtelière, bureaux et commerces et création de 33 aires de stationnement. Surface créée : 2958 m <sup>2</sup>	
<b>Terrain :</b>	41-43 rue des Docks Lyon 9ème	
<b>PC 069 385 18 00205 M02</b>	<b>Arrêté du 27/04/2022 Modificatif à</b>	Monsieur JOULIE Benjamin [REDACTED]
<b>Projet :</b>	Construction d'une maison individuelle et création de deux aires de stationnement Surface créée : 109 m <sup>2</sup>	
<b>Terrain :</b>	30 rue Chazay Lyon 5ème	
<b>PC 069 385 20 00022 M02</b>	<b>Arrêté du 27/04/2022 Modificatif à</b>	SCI ARCADIA 15 rue Gensoul 69110 SAINTE FOY LES LYON
<b>Projet :</b>	Démolition d'un escalier et d'un édicule, réhabilitation de 4 immeubles de logements et création de bureaux par changement de destination. Surface créée : 256 m <sup>2</sup>	
<b>Terrain :</b>	10 rue du Viel Renversé Lyon 5ème	
<b>PC 069 388 21 00129 M01</b>	<b>Arrêté du 27/04/2022 Modificatif à</b>	Monsieur COTTE Lionel [REDACTED]
<b>Projet :</b>	Réhabilitation et extension d'une maison Surface créée : 57 m <sup>2</sup>	
<b>Terrain :</b>	6 rue du Président Krüger Lyon 8ème	
<b>PC 069 383 21 00338</b>	<b>Arrêté du 27/04/2022 à</b>	ADAMIA SURELEVATION 5 Avenue de Poumeyrol 69300 CALUIRE-ET-CUIRE
<b>Projet :</b>	Extension et surélévation d'un immeuble de logements avec création d'un commerce et suppression d'une place de stationnement. Surface créée : 783 m <sup>2</sup>	
<b>Terrain :</b>	45 - 47 Rue Rabelais 146 Rue de Créqui Lyon 3ème	
<b>PC 069 383 21 00348</b>	<b>Arrêté du 27/04/2022 à</b>	ZEBRA CAPITAL 10 rue de la Charité 69002 LYON 02
<b>Projet :</b>	Changement de destination d'un local commercial en logement et création de surface de plancher Surface créée : 88 m <sup>2</sup>	
<b>Terrain :</b>	184 Avenue Felix Faure Lyon 3ème	
<b>PC 069 388 21 00361</b>	<b>Arrêté du 27/04/2022 à</b>	Monsieur AVENAS Gauthier [REDACTED]
<b>Projet :</b>	Changement de destination d'un local commercial en 1 logement et changement de menuiseries Surface créée : 18 m <sup>2</sup>	
<b>Terrain :</b>	35 Rue Maryse Bastié Lyon 8ème	

## Déclarations préalables déposées pendant la période du 02/05/2022 au 06/05/2022

<b>DP 069 381 22 01028</b>	<b>déposée le 02/05/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Ravalement de façade	
<b>Terrain :</b>	15 Rue Ornano Lyon 1er	Superficie du terrain : 544 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	CABINET BERNE	
<b>Mandataire :</b>	Monsieur BERNE Jean Michel	
<b>DP 069 381 22 01029</b>	<b>déposée le 02/05/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Ravalement de façade	
<b>Terrain :</b>	17 Rue Ornano Lyon 1er	Superficie du terrain : 544 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	CABINET BERNE	
<b>Mandataire :</b>	Monsieur BERNE Jean Michel	
<b>DP 069 385 22 01030</b>	<b>déposée le 02/05/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Ravalement de façade	
<b>Terrain :</b>	86 Rue du Commandant Charcot Lyon 5ème	Superficie du terrain : 1912 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	PLENETUDE	
<b>Mandataire :</b>	Monsieur MARION Mickaël	
<b>DP 069 387 22 01031</b>	<b>déposée le 02/05/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Changement de destination d'un logement en local d'activités de services Surface créée : 174 m <sup>2</sup>	
<b>Terrain :</b>	18 Rue Victorien Sardou Lyon 7ème	Superficie du terrain : 899 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	MDCO	
<b>Mandataire :</b>	Monsieur BARBOSA Nicolas	
<b>DP 069 384 22 01032</b>	<b>déposée le 02/05/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Installation d'une pergola	
<b>Terrain :</b>	14 quai Joseph Gillet Lyon 4ème	Superficie du terrain : 25033 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	Monsieur BOULAND Thierry	
<b>DP 069 381 22 01033</b>	<b>déposée le 02/05/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Réfection de toiture	
<b>Terrain :</b>	5 rue Désirée Lyon 1er	Superficie du terrain : 208 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	CERTA TOITURE	
<b>Mandataire :</b>	Madame GONIN Laurianne	
<b>DP 069 381 22 01034</b>	<b>déposée le 02/05/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Changement de menuiseries	
<b>Terrain :</b>	19 Rue Désirée Lyon 1er	Superficie du terrain : 241 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	SAS INCA	
<b>Mandataire :</b>	Monsieur FAYAD Rudy	
<b>DP 069 383 22 01035</b>	<b>déposée le 02/05/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Construction d'un abri de jardin	
<b>Terrain :</b>	5 Rue Jules Massenet Lyon 3ème	Superficie du terrain : 374 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	Madame BONNIN Michèle	
<b>DP 069 386 22 01036</b>	<b>déposée le 02/05/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Changement de destination d'un local commercial en habitation Surface créée : 111 m <sup>2</sup>	
<b>Terrain :</b>	79 Rue Cuvier Lyon 6ème	Superficie du terrain : 1386 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	Monsieur MIACHON Patrick	
<b>DP 069 387 22 01037</b>	<b>déposée le 02/05/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Réfection de devanture	
<b>Terrain :</b>	197 Avenue Berthelot Lyon 7ème	Superficie du terrain : 314 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	FUNECAP SUD EST	
<b>Mandataire :</b>	Monsieur FAVIER Julien	
<b>DP 069 387 22 01038</b>	<b>déposée le 02/05/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Extension d'un logement Surface créée : 15 m <sup>2</sup>	
<b>Terrain :</b>	171 avenue Berthelot Lyon 7ème	Superficie du terrain : 538 m <sup>2</sup>

<b>Demandeur :</b>	Monsieur GRUMBACH David Altair	
<b>DP 069 384 22 01039</b>	<b>déposée le 03/05/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Changement de menuiseries	
<b>Terrain :</b>	32 Rue Jérôme Dulaar Lyon 4ème	Superficie du terrain : 288 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	Monsieur GALZY Olivier	
<b>DP 069 383 22 01040</b>	<b>déposée le 03/05/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Réfection et modification de toiture	
<b>Terrain :</b>	22 Rue Clos Suiphon Lyon 3ème	Superficie du terrain : 208 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	TOITURE BARSKI	
<b>Mandataire :</b>	Monsieur BARSKI Frédéric	
<b>DP 069 389 22 01041</b>	<b>déposée le 03/05/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Modification de toiture	
<b>Terrain :</b>	11 - 21 Montée de l'Observance Lyon 9ème	Superficie du terrain : 4182 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	CELLNEX FRANCE	
<b>Mandataire :</b>	Monsieur DARMIGNY Arnaud	
<b>DP 069 388 22 01042</b>	<b>déposée le 03/05/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Installation d'antennes relais de téléphonie mobile (5G)	
<b>Terrain :</b>	10 Rue Benoit Bernard Lyon 8ème	Superficie du terrain : 5495 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	ON TOWER FRANCE	
<b>Mandataire :</b>	Monsieur DARMIGNY Arnaud	
<b>DP 069 388 22 01043</b>	<b>déposée le 03/05/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile (5G)	
<b>Terrain :</b>	38 Avenue des Frères Lumière Lyon 8ème	Superficie du terrain : 1834 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	ON TOWER FRANCE	
<b>Mandataire :</b>	Monsieur DARMIGNY Arnaud	
<b>DP 069 387 22 01044</b>	<b>déposée le 03/05/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Ravalement des façades	
<b>Terrain :</b>	78 rue de Gerland Lyon 7ème	Superficie du terrain : 632 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	ALLIADE HABITAT	
<b>Mandataire :</b>	Madame AUCOURT Elodie	
<b>DP 069 383 22 01045</b>	<b>déposée le 03/05/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile (5G)	
<b>Terrain :</b>	131 BIS Rue Garibaldi Lyon 3ème	Superficie du terrain : 121 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	ON TOWER FRANCE	
<b>Mandataire :</b>	Monsieur DARMIGNY Arnaud	
<b>DP 069 385 22 01046</b>	<b>déposée le 03/05/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Installation d'un portail et d'un portillon	
<b>Terrain :</b>	199 Rue Joliot Curie Lyon 5ème	Superficie du terrain : 5208 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	AGESCA IDENTIFICATION	
<b>Mandataire :</b>	Monsieur BERNARD Olivier	
<b>DP 069 382 22 01047</b>	<b>déposée le 03/05/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Réfection de devanture	
<b>Terrain :</b>	66 Rue Victor Hugo Lyon 2ème	Superficie du terrain : 223 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	GENTLEPEN	
<b>Mandataire :</b>	Monsieur LIU Ming	
<b>DP 069 389 22 01048</b>	<b>déposée le 03/05/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Extension d'un bâtiment de logements Surface créée : 7 m <sup>2</sup>	
<b>Terrain :</b>	12 Quai Pierre Scize Lyon 9ème	Superficie du terrain : 281 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	Monsieur REJENET Julien	
<b>DP 069 388 22 01049</b>	<b>déposée le 03/05/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Remise en peinture d'un mur de clôture	
<b>Terrain :</b>	18 Rue Victor et Roger Thomas Lyon 8ème	Superficie du terrain : 276 m <sup>2</sup>

<b>Demandeur :</b>	Madame PONCET Françoise	
<b>DP 069 388 22 01050</b>	<b>déposée le 03/05/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Installation d'un climatiseur	
<b>Terrain :</b>	320 avenue Berthelot Lyon 8ème	Superficie du terrain : 376 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	SCI M&MS	
<b>Mandataire :</b>	Madame ALLAN Edwige	
<b>DP 069 381 22 01051</b>	<b>déposée le 04/05/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Changement de menuiseries	
<b>Terrain :</b>	4 Rue des Fantasques Lyon 1er	Superficie du terrain : 342 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	Madame COUDERETTE Guylaine	
<b>DP 069 389 22 01052</b>	<b>déposée le 04/05/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Changement de menuiseries	
<b>Terrain :</b>	19 Rue du Docteur Rafin Lyon 9ème	Superficie du terrain : 442 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	Madame POLETTE Stéphanie	
<b>DP 069 388 22 01053</b>	<b>déposée le 04/05/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Installation de panneaux photovoltaïques	
<b>Terrain :</b>	54 Rue Longefer Lyon 8ème	Superficie du terrain : 322 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	EDF ENR	
<b>Mandataire :</b>	Monsieur DECLAS Benjamin	
<b>DP 069 386 22 01054</b>	<b>déposée le 04/05/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Changement de destination de bureaux en local d'activités de services , création d'un escalier et aménagement intérieur du local Surface créée : 468 m <sup>2</sup>	
<b>Terrain :</b>	18 - 20 Rue Tronchet Lyon 6ème	Superficie du terrain : 805 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	S.C.I TRONCHET	
<b>Mandataire :</b>	Monsieur NINO Michel Pierre David	
<b>DP 069 383 22 01055</b>	<b>déposée le 04/05/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Réfection de toiture	
<b>Terrain :</b>	183 Rue Vendôme Lyon 3ème	Superficie du terrain : 348 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	HENRI GERMAIN	
<b>Mandataire :</b>	Monsieur GERMAIN Sébastien	
<b>DP 069 381 22 01057</b>	<b>déposée le 04/05/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Réfection de devanture	
<b>Terrain :</b>	1 Place Croix Paquet Lyon 1er	Superficie du terrain : 698 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	SAS CARREFOUR PROXIMITE FRANCE	
<b>Mandataire :</b>	Madame JEANNOT Virginie	
<b>DP 069 382 22 01058</b>	<b>déposée le 04/05/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Réfection de devanture	
<b>Terrain :</b>	11 Rue Duhamel Lyon 2ème	Superficie du terrain : 316 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	SOCIETE HOTELIERE LYONNAISE	
<b>Mandataire :</b>	Monsieur RENART Loic	
<b>DP 069 382 22 01059</b>	<b>déposée le 04/05/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Modification de façade	
<b>Terrain :</b>	48 Rue de Condé Lyon 2ème	Superficie du terrain : 362 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	Monsieur KERLOC'H Yvan	
<b>DP 069 382 22 01060</b>	<b>déposée le 04/05/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Réfection de toiture	
<b>Terrain :</b>	4 Rue Confort Lyon 2ème	Superficie du terrain : 85 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	ENTREPRISE BOUVARD	
<b>Mandataire :</b>	Monsieur BOUVARD Eric	
<b>DP 069 388 22 01061</b>	<b>déposée le 04/05/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Ravalement de façade	
<b>Terrain :</b>	6 Rue Claude Violet Lyon 8ème	Superficie du terrain : 305 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	Monsieur CHINER Samuel	

<b>DP 069 383 22 01062</b>	<b>déposée le 04/05/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Extension d'une maison individuelle, modification de façade et de toiture Surface créée : 15 m <sup>2</sup>	
<b>Terrain :</b>	9 impasse du Sablon Lyon 3ème	Superficie du terrain : 713 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	Monsieur SONNERY-COTTET Bertrand	
<b>DP 069 381 22 01063</b>	<b>déposée le 04/05/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Aménagement d'un espace de renforcement musculaire	
<b>Terrain :</b>	1 Quai Fillon Lyon 1er	Superficie du terrain : 178169 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	VILLE DE LYON	
<b>Mandataire :</b>	Madame NUBLAT FAURE Julie	
<b>DP 069 388 22 01064</b>	<b>déposée le 05/05/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Installation de panneaux photovoltaïques	
<b>Terrain :</b>	8 Impasse Claude Jourdan Lyon 8ème	Superficie du terrain : 182 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	EDF ENR	
<b>Mandataire :</b>	Monsieur DECLAS Benjamin	
<b>DP 069 383 22 01065</b>	<b>déposée le 05/05/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Changement de menuiseries	
<b>Terrain :</b>	4 Rue Auguste Lacroix Lyon 3ème	Superficie du terrain : 337 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	SACVL	
<b>Mandataire :</b>	Monsieur BERGEREAU Thierry	
<b>DP 069 389 22 01066</b>	<b>déposée le 05/05/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Construction d'une véranda	
<b>Terrain :</b>	10 Rue Louis Bouquet Lyon 9ème	Superficie du terrain : 2473 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	Madame BLANCHARD Claire	
<b>DP 069 385 22 01067</b>	<b>déposée le 05/05/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Ravalement de façade	
<b>Terrain :</b>	89 quai Pierre Scize Lyon 5ème	Superficie du terrain : 548 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	FONCIA LYON	
<b>Mandataire :</b>	Madame CABANET Stéphanie	
<b>DP 069 384 22 01069</b>	<b>déposée le 05/05/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Ravalement et modification de façade, installation d'une pergola	
<b>Terrain :</b>	19 Rue Philibert Roussy Lyon 4ème	Superficie du terrain : 1305 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	SCI CROIX ROUSSE	
<b>Mandataire :</b>	Monsieur VICENTE Bruno	
<b>DP 069 382 22 01070</b>	<b>déposée le 05/05/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Réfection de devanture	
<b>Terrain :</b>	61 Rue Mercière Lyon 2ème	Superficie du terrain : 420 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	JG FOOD	
<b>Mandataire :</b>	Monsieur GIRARDEAU Johan	
<b>DP 069 387 22 01071</b>	<b>déposée le 05/05/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Aménagement d'une aire de renforcement musculaire	
<b>Terrain :</b>	1 Quai Fillon Lyon 7ème	Superficie du terrain : 178215 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	VILLE DE LYON	
<b>Mandataire :</b>	Madame NUBLAT FAURE Julie	
<b>DP 069 389 22 01072</b>	<b>déposée le 05/05/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Modification de toiture	
<b>Terrain :</b>	62 rue Albert FALSAN Lyon 9ème	Superficie du terrain : 279 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	Monsieur JOLLY Christian André Daniel	
<b>DP 069 383 22 01073</b>	<b>déposée le 06/05/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Modification de façade	
<b>Terrain :</b>	271 Rue Paul Bert Lyon 3ème	Superficie du terrain : 1828 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	Monsieur MICHETI Paul	
<b>DP 069 386 22 01074</b>	<b>déposée le 06/05/2022</b>	

<b>Projet :</b>	Modification et création d'une piste cyclable	
<b>Terrain :</b>	Quai de Serbie et Avenue de Grande-Bretagne Lyon 6ème	Superficie du terrain : 5000 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	METROPOLE DE LYON	
<b>Mandataire :</b>	Monsieur BAGNON Fabien	
<b>DP 069 389 22 01075</b>	<b>déposée le 06/05/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Modification de clôture	
<b>Terrain :</b>	12 - 14 boulevard de Balmont Lyon 9ème	Superficie du terrain : 2131 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	SCI SACHA	
<b>Mandataire :</b>	Madame SAGNIER Aurélie	
<b>DP 069 381 22 01076</b>	<b>déposée le 06/05/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Réfection de devanture	
<b>Terrain :</b>	23 Rue Neuve Lyon 1er	Superficie du terrain : 461 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	SANO DISTRIBUTION	
<b>Mandataire :</b>	Monsieur DALLI David	
<b>DP 069 389 22 01077</b>	<b>déposée le 06/05/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Extension d'une maison individuelle, modification de clôture, installation d'un portail et d'un portillon Surface créée : 20 m <sup>2</sup>	
<b>Terrain :</b>	15 Allée des Cavatines Lyon 9ème	Superficie du terrain : 572 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	Madame COMTE Sophie	
<b>DP 069 384 22 01078</b>	<b>déposée le 06/05/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Modification de toiture	
<b>Terrain :</b>	15 Rue Dumont Lyon 4ème	Superficie du terrain : 154 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	Madame ASLI Bouchra	
<b>DP 069 383 22 01079</b>	<b>déposée le 06/05/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile	
<b>Terrain :</b>	94 Rue Ferdinand Buisson Lyon 3ème	Superficie du terrain : 14930 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	CELLNEX	
<b>Mandataire :</b>	Monsieur MESTRE	
<b>DP 069 387 22 01080</b>	<b>déposée le 06/05/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Ravalement de façade	
<b>Terrain :</b>	128 Avenue Berthelot Lyon 7ème	Superficie du terrain : 313 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	SCI BERTHELOT	
<b>Mandataire :</b>	Monsieur EL-QOTNI Adnane	
<b>DP 069 387 22 01081</b>	<b>déposée le 06/05/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Construction d'un édicule de rejet Surface créée : 6 m <sup>2</sup>	
<b>Terrain :</b>	1 Quai Fillon Lyon 7ème	Superficie du terrain : 7824 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	ELMS SAS	
<b>Mandataire :</b>	Monsieur CAMPBELL-ROBERTSON Gerald	
<b>DP 069 389 22 01082</b>	<b>déposée le 06/05/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Modification de toiture	
<b>Terrain :</b>	4 rue de la Corderie Lyon 9ème	Superficie du terrain : 1492 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	SCI VIPSY	
<b>Mandataire :</b>	Monsieur GRATTIER jacques	
<b>DP 069 385 22 01083</b>	<b>déposée le 06/05/2022</b>	
<b>Projet :</b>	Changement de menuiseries	
<b>Terrain :</b>	13 rue de la Bombe Lyon 5ème	Superficie du terrain : 415 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	LES ATELIERS DE MARINETTE	
<b>Mandataire :</b>	Monsieur MURAT Thibault	

**Permis de construire déposés pendant la période du 02/05/2022 au 06/05/2022**

<b>PC 069 385 17 00400 M04</b>	<b>déposé le 02/05/2022 Modificatif</b>	
<b>Projet :</b>	Démolition totale. Construction d'un immeuble de 12 logements, 4 maisons individuelles, commerces et création de 23 aires de stationnement Surface créée : 1134 m <sup>2</sup>	
<b>Terrain :</b>	81 avenue du Point du Jour Lyon 5ème	Superficie du terrain : 1188 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	SCI RHONE	
<b>Mandataire :</b>	Monsieur BARRY Romain	
<b>Auteur :</b>	AGREGA ARCHITECTES	13 rue Général de Miribel 69007 LYON
<b>PC 069 388 17 00438 T01</b>	<b>déposé le 02/05/2022 Transfert</b>	
<b>Projet :</b>	Construction d'une résidence sociale de 12 logements et d'un établissement public avec création de 8 aires de stationnement. Surface créée : 915 m <sup>2</sup>	
<b>Terrain :</b>	16 rue Benoît Bernard Lyon 8ème	Superficie du terrain : 784 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	SDH CONSTRUCTEUR	
<b>Mandataire :</b>	Monsieur LUYTON Nicolas	
<b>Auteur :</b>	C.G CONCEPTION GILLIBERT Caroline	3 -4 place de la Liberté 69700 GIVORS
<b>PC 069 387 17 00442 M04</b>	<b>déposé le 02/05/2022 Modificatif</b>	
<b>Projet :</b>	Construction de deux immeubles de 103 logements d'un commerce avec création de 43 aires de stationnement Surface créée : 4976 m <sup>2</sup>	
<b>Terrain :</b>	24 rue Renan Lyon 7ème	Superficie du terrain : 1524 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	SCI VILLA CORNELIE	
<b>Mandataire :</b>	Madame MAGAT Charles	
<b>Auteur :</b>	OKHO Architectures	2 rue Claude Farrère 69003 LYON
<b>PC 069 389 19 00033 M01</b>	<b>déposé le 05/05/2022 Modificatif</b>	
<b>Projet :</b>	Construction d'un ensemble de bureaux Surface créée : 4855 m <sup>2</sup>	
<b>Terrain :</b>	9 impasse Pierre Baizet Lyon 9ème	Superficie du terrain : 7708 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	PRD OFFICE	
<b>Mandataire :</b>	Monsieur CONDEMINÉ Eric	
<b>Auteur :</b>	ECDM ARCHITECTES	38 rue du Mont Thabor 75011 PARIS
<b>PC 069 388 20 00074 M02</b>	<b>déposé le 05/05/2022 Modificatif</b>	
<b>Projet :</b>	Construction d'un ensemble immobilier de 72 logements et 64 aires de stationnement Surface créée : 4788 m <sup>2</sup>	
<b>Terrain :</b>	8-16 avenue Pierre Millon Lyon 8ème	Superficie du terrain : 2881 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	NEXITY IR PROGRAMMES RHONE LOIRE AUVERGNE	
<b>Mandataire :</b>	Monsieur BLOT Mathieu	
<b>Auteur :</b>	ATELIER 127	27 rue de la Doua 69100 VILLEURBANNE
<b>PC 069 388 21 00303 M03</b>	<b>déposé le 02/05/2022 Modificatif</b>	
<b>Projet :</b>	Construction d'une résidence étudiante, de 1 logement, de 2 locaux commerciaux et création de 25 aires de stationnement Surface créée : 4218 m <sup>2</sup>	
<b>Terrain :</b>	2 - 6 Avenue Pierre Millon / 246 - 248 Boulevard Pinel Lyon 8ème	Superficie du terrain : 1830 m <sup>2</sup>
<b>Demandeur :</b>	L'ARCHANGE	
<b>Mandataire :</b>	Monsieur DIAZ Daniel	

**Auteur :** AGREGA ARCHITECTES 13 Rue Général de Miribel  
69007 LYON

**PC 069 386 22 00120** **déposé le 02/05/2022**  
**Projet :** Modification de toiture pour création de 2 logements  
**Terrain :** 90 Rue Vendôme Lyon 6ème Superficie du terrain : 344 m<sup>2</sup>  
**Demandeur :** CRS IMMO  
**Mandataire :** Monsieur DESPINASSE David André Pierre  
**Auteur :** PROJET D'ARCHITECTE 6 Rue de Molina  
42000 ST ETIENNE

**PC 069 381 22 00121** **déposé le 02/05/2022**  
**Projet :** Changement de destination de bureaux en logements et réhabilitation du bâtiment  
Surface créée : 139 m<sup>2</sup>  
**Terrain :** 14 Rue Romarin Lyon 1er Superficie du terrain : 174 m<sup>2</sup>  
**Demandeur :** 1001 VIES HABITAT / SOLLAR  
**Mandataire :** Monsieur ROCHE Vincent  
**Auteur :** Monsieur GENSOLLEN Vincent

**PC 069 385 22 00122** **déposé le 02/05/2022**  
**Projet :** Construction d'un immeuble de 11 logements et création de 14 aires de stationnements  
Surface créée : 831 m<sup>2</sup>  
**Terrain :** 118 Rue Commandant Charcot Lyon 5ème Superficie du terrain : 1347 m<sup>2</sup>  
**Demandeur :** FINANCIERE GRENETTE  
**Mandataire :** Monsieur MERIC Mehmet Claude  
**Auteur :** SOHO-ATLAS-IN FINE 30 Quai Perrache  
69286 LYON CEDEX 02

**PC 069 382 22 00123** **déposé le 02/05/2022**  
**Projet :** Changement de menuiseries  
**Terrain :** 3 Place Bellecour Lyon 2ème Superficie du terrain : 853 m<sup>2</sup>  
**Demandeur :** Monsieur NIGAY Jean François

**PC 069 389 22 00124** **déposé le 02/05/2022**  
**Projet :** Installation "provisoire" de bâtiments modulaires à usage d'équipement scolaire  
Surface créée : 265 m<sup>2</sup>  
**Terrain :** 5 Rue Arsène Claudy Lyon 9ème Superficie du terrain : 708 m<sup>2</sup>  
**Demandeur :** VILLE DE LYON  
**Mandataire :** Monsieur Le Maire  
**Auteur :** Madame BLANCHET Bénédicte Place Louis Pradel  
69205 LYON CEDEX 01

**PC 069 388 22 00125** **déposé le 03/05/2022**  
**Projet :** Extension d'une maison individuelle  
Surface créée : 76 m<sup>2</sup>  
**Terrain :** 20 Rue Docteur Carrier Lyon 8ème Superficie du terrain : 270 m<sup>2</sup>  
**Demandeur :** Monsieur CHERIF Adel  
**Auteur :** Monsieur TABOURIECH Michel

**PC 069 385 22 00126** **déposé le 03/05/2022**  
**Projet :** Changement de destination d'un garage en local commercial et modification de façade  
Surface créée : 45 m<sup>2</sup>  
**Terrain :** 22 Rue du Doyenné Lyon 5ème Superficie du terrain : 123 m<sup>2</sup>  
**Demandeur :** Monsieur COMBARET Vincent  
**Auteur :** TEG ARCHITECTURE 16 Bis Impasse du Vallon  
69110 STE FOY LES LYON

**PC 069 385 22 00127** **déposé le 04/05/2022**  
**Projet :** Réhabilitation d'un immeuble de logements

Surface créée : 373 m<sup>2</sup>

**Terrain :** 2 Rue Soeur Bouvier Lyon 5ème Superficie du terrain : 51385 m<sup>2</sup>  
**Demandeur :** CROUS DE LYON  
**Mandataire :** Monsieur CHAZAL Christian  
**Auteur :** FERRAND-SIGAL ARCHITECTES ASSOCIES 15 Place Louis Pradel  
69281 LYON CEDEX 01

**PC 069 385 22 00129 déposé le 06/05/2022**

**Projet :** Construction d'une maison individuelle  
Surface créée : 70 m<sup>2</sup>  
**Terrain :** 21 B Rue des Basses Verchères Lyon 5ème Superficie du terrain : 689 m<sup>2</sup>  
**Demandeur :** Monsieur ELABDI Younes  
**Auteur :** Monsieur ISSOLAH Youcef

**PC 069 383 22 00130 déposé le 06/05/2022**

**Projet :** Surélévation d'un niveau d'un garage existant  
Surface créée : 23 m<sup>2</sup>  
**Terrain :** 24 rue du Capitaine Lyon 3ème Superficie du terrain : 326 m<sup>2</sup>  
**Demandeur :** Monsieur VILLIBORD Luc  
**Auteur :** BRISON Mathieu

**Changements d'Usage déposés pendant la période du 02/05/2022 au 06/05/2022****US 069 382 22 00259 déposé le 02/05/2022**

**Projet :** changement d'usage d'un local d'habitation de 23,34 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée  
**Terrain :** 8 rue de la Poulaille Lyon 2ème Superficie du terrain : 94 m<sup>2</sup>  
**Demandeur :** Monsieur PANEK Jocelyn  
**Régie :** GALYO 4 rue de la Charité  
69002 LYON

**US 069 382 22 00266 déposé le 03/05/2022**

**Projet :** changement d'usage d'un local d'habitation de 72,47 m<sup>2</sup> en institut de beauté  
**Terrain :** 12 rue de la Barre Lyon 2ème Superficie du terrain : 379 m<sup>2</sup>  
**Demandeur :** SARL ODYSEE  
**Mandataire :** Madame BOURGEY Ouiza  
**Régie :** Foncia Lyon 140 rue Garibaldi  
69006 LYON 06

**US 069 387 22 00267 déposé le 02/05/2022**

**Projet :** changement d'usage d'un local d'habitation de 41 m<sup>2</sup> en local d'activités de services  
**Terrain :** 18 rue Victorien Sardou Lyon 7ème Superficie du terrain : 899 m<sup>2</sup>  
**Demandeur :** MDCO  
**Mandataire :** Monsieur BARBOSA Nicolas

**US 069 387 22 00271 déposé le 04/05/2022**

**Projet :** changement d'usage d'un local d'habitation de 18,70 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée  
**Terrain :** 56 rue Salomon Reinach Lyon 7ème Superficie du terrain : 297 m<sup>2</sup>  
**Demandeur :** Madame EMSALLEM Julie  
**Régie :** PRESQUILE GALYS 23 rue du Plat  
69002 LYON 02

**US 069 387 22 00274 déposé le 04/05/2022**

**Projet :** changement d'usage d'un local d'habitation de 33 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée  
**Terrain :** 25 rue Cavenne Lyon 7ème Superficie du terrain : 205 m<sup>2</sup>  
**Demandeur :** Monsieur BEN ROMDHANE Morsi  
**Régie :** Régie PEDRINI 62 rue de Bonnel

**US 069 386 22 00279** **déposé le 04/05/2022**  
**Projet :** changement d'usage d'un local d'habitation de 54,39 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée  
**Terrain :** 12 rue Professeur Weill Lyon 6ème Superficie du terrain : 309 m<sup>2</sup>  
**Demandeur :** Madame DEVIF Catherine  
**Régie :** SIMMONEAU SAS 1 rue Croix Bonnet  
69304 Lyon Cedex 07

**US 069 383 22 00280** **déposé le 02/05/2022**  
**Projet :** changement d'usage d'un local d'habitation de 29 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée  
**Terrain :** 128 rue Baraban Lyon 3ème Superficie du terrain : 310 m<sup>2</sup>  
**Demandeur :** Monsieur GRIMALDI Adrien  
**Régie :** ANJALYS GESTION IMMOBILIERE 31 place Bellecour  
69002 LYON

**Déclarations préalables délivrées pendant la période du 02/05/2022 au 06/05/2022**

**DP 069 386 21 02596** **Décision du 04/05/2022 à** LYCEE EDOUARD HERRIOT  
6 place Edgard Quinet  
69006 LYON 06

**Projet :** Changement de menuiseries  
**Terrain :** 6 place Edgard Quinet Lyon 6ème

**DP 069 389 21 02760** **Décision du 05/05/2022 à** IODA COLOC AM  
88 Rue Paul Bert  
69003 LYON 03

**Projet :** Modification et ravalement de façade  
**Terrain :** 8 Rue du Souvenir Lyon 9ème

**DP 069 389 22 00031** **Décision du 05/05/2022 à** Madame JUDE Gabrielle  
[REDACTED]

**Projet :** Modification de façade  
**Terrain :** 54 Rue des Docteurs Cordier Lyon 9ème

**DP 069 389 22 00100** **Décision du 05/05/2022 à** Monsieur BOULAS Marc  
[REDACTED]

**Projet :** Installation d'une pergola  
**Terrain :** 9 Allée de l'Observatoire Lyon 9ème

**DP 069 385 22 00112** **Décision du 05/05/2022 à** Monsieur VERZIER Grégory  
[REDACTED]

**Projet :** Construction d'une piscine  
**Terrain :** 23 Rue Simon Jallade Lyon 5ème

**DP 069 385 22 00144** **Décision du 05/05/2022 à** Madame SARAILLON Jocelyne  
[REDACTED]

**Projet :** Modification de façade  
**Terrain :** 10 Rue Henriette Lyon 5ème

**DP 069 384 22 00338** **Décision du 04/05/2022 à** Madame PASQUALOTTO Marjorie  
[REDACTED]

**Projet :** Ravalement de façades  
**Terrain :** 1 rue de la Fontaine Lyon 4ème

**DP 069 385 22 00345** **Décision du 05/05/2022 à** CREPOLOGY  
10 rue de Trion  
69005 LYON 05

**Projet :** Remise en peinture de devanture  
**Terrain :** 10 rue de Trion Lyon 5ème

**DP 069 385 22 00404** **Décision du 05/05/2022 à** SAS CHM ADMINISTRATION DE BIENS - P/O INDIVISION PERRO  
43 Rue de Cuzieu  
69110 SAINTE FOY LES LYON

**Projet :** Changement de menuiseries

Terrain :

6 Place de la Baleine Lyon 5ème

DP 069 389 22 00490

Décision du 06/05/2022 à

REGIE IMMOBILIERE FIDUCIA  
113 Rue Vendôme  
69006 LYON 06

Projet :

Réfection de devanture

Terrain :

3 Grande Rue de Saint Rambert Lyon 9ème

DP 069 389 22 00498

Décision du 05/05/2022 à

Monsieur MERALLI-BALLOU Maël

Projet :

Construction d'un abri vélo

Terrain :

65 C Montée de l'Observance Lyon 9ème

DP 069 386 22 00500

Décision du 04/05/2022 à

SCI FILLION  
14 Rue Tronchet  
69006 LYON 06

Projet :

Modification de toiture

Terrain :

25 Cours Lafayette Lyon 6ème

DP 069 386 22 00512

Décision du 04/05/2022 à

SNC 95 BD DES BELGES  
5 avenue de Poumeyrol  
69300 CALUIRE-ET-CUIRE

Projet :

Réhabilitation d'un immeuble

Terrain :

95 boulevard des Belges Lyon 6ème

DP 069 384 22 00514

Décision du 04/05/2022 à

LA TOITURE RHODANIENNE  
6 Rue Jean Chabry  
69200 VENISSIEUX

Projet :

Réfection de toiture

Terrain :

22 Rue Claude Joseph Bonnet Lyon 4ème

DP 069 388 22 00522

Décision du 04/05/2022 à

ADECCO FRANCE  
2 Rue Henri Legay  
69100 VILLEURBANNE

Projet :

Changement de destination de bureaux en activité de service  
Surface créée : 474 m<sup>2</sup>

Terrain :

68 Cours Albert Thomas Lyon 8ème

DP 069 382 22 00528

Décision du 05/05/2022 à

CABINET DOMINIQUE BOIS  
4 place Amédée Bonnet  
69002 LYON 02

Projet :

Ravalement de façade

Terrain :

33 rue Saint Hélène Lyon 2ème

DP 069 389 22 00535

Décision du 05/05/2022 à

Madame JOLLIVET Geneviève

Projet :

Modification de façade

Terrain :

35 Rue Marietton Lyon 9ème

DP 069 386 22 00545

Décision du 04/05/2022 à

Madame HAZERAN Clementine

Projet :

Modification de toiture

Terrain :

20 Rue Notre Dame Lyon 6ème

DP 069 385 22 00556

Décision du 03/05/2022 à

CILEAD  
93 Rue Vendôme  
69006 LYON 06

Projet :

Changement de menuiseries

Terrain :

2 Rue Armand Caillat Lyon 5ème

DP 069 387 22 00583

Décision du 03/05/2022 à

CABINET DOMINIQUE BOIS  
4 Rue Amédée Bonnet  
69002 LYON 02

Projet :

Ravalement de façade

Terrain :

62 Rue Sebastien Gryphe Lyon 7ème

DP 069 385 22 00585

Décision du 05/05/2022 à

NATURE URBAINE CONSEIL SERVICES  
rue des Combes  
69360 SOLAIZE

Projet :

Abattage de 25 arbres de diverses essences

Terrain :

58 rue des Aqueducs Lyon 5ème

<b>DP 069 388 22 00591</b>	<b>Décision du 04/05/2022 à</b>	AURAL 124 Rue Villon 69008 LYON 08
<b>Projet :</b>	Changement de menuiseries	
<b>Terrain :</b>	124 Rue Villon Lyon 8ème	
<b>DP 069 383 22 00600</b>	<b>Décision du 03/05/2022 à</b>	Madame et Monsieur ROY LINARD Pierre Pascale [REDACTED]
<b>Projet :</b>	Construction d'une piscine	
<b>Terrain :</b>	202 Avenue Lacassagne Lyon 3ème	
<b>DP 069 389 22 00606</b>	<b>Décision du 05/05/2022 à</b>	Monsieur KREISS Hervé [REDACTED]
<b>Projet :</b>	Modification de façade	
<b>Terrain :</b>	12 Rue de la Corderie Lyon 9ème	
<b>DP 069 385 22 00632</b>	<b>Décision du 05/05/2022 à</b>	SNC REGIE PEDRINI 62 Rue de Bonnel 69003 LYON 03
<b>Projet :</b>	Ravalement de façade et modification de façades	
<b>Terrain :</b>	26 Montée des Epies Lyon 5ème	
<b>DP 069 383 22 00642</b>	<b>Décision du 03/05/2022 à</b>	SAS CONFLUENCES 10 rue Aimé Collomb 69003 LYON 03
<b>Projet :</b>	Modification de façade	
<b>Terrain :</b>	28 quai Victor Augagneur Lyon 3ème	
<b>DP 069 385 22 00676</b>	<b>Décision du 03/05/2022 à</b>	Monsieur BERTHUIT Benjamin [REDACTED]
<b>Projet :</b>	Changement de menuiseries, réfection de toiture et ravalement de façade partiel	
<b>Terrain :</b>	9 - 11 Rue des Quatre Colonnes Lyon 5ème	
<b>DP 069 389 22 00688</b>	<b>Décision du 05/05/2022 à</b>	IMMO DE FRANCE R-A-SYNDIC 1 Place Benedict Teissier 69005 LYON 05
<b>Projet :</b>	Modification de façade	
<b>Terrain :</b>	30 Rue de la Claire Lyon 9ème	
<b>DP 069 387 22 00690</b>	<b>Décision du 03/05/2022 à</b>	BANQUE POPULAIRE 4 Boulevard Eugène Deruelle 69003 LYON 03
<b>Projet :</b>	Réfection de devanture	
<b>Terrain :</b>	215 Avenue Jean Jaurès Lyon 7ème	
<b>DP 069 389 22 00694</b>	<b>Décision du 05/05/2022 à</b>	PATISSERIE-CHOCOLATERIE FLOCHON 26 bis Rue Masaryk 69009 LYON 09
<b>Projet :</b>	Modification de façades	
<b>Terrain :</b>	26 bis rue masaryk Lyon 9ème	
<b>DP 069 385 22 00700</b>	<b>Décision du 03/05/2022 à</b>	ISOWATT 22 chemin du Tronchon 69570 DARDILLY
<b>Projet :</b>	Installation de panneaux photovoltaïques	
<b>Terrain :</b>	69 Rue François Genin Lyon 5ème	
<b>DP 069 389 22 00732</b>	<b>Décision du 05/05/2022 à</b>	ASF TOITURES Avenue de la Gare 69380 MARCILLY D'AZERGUES
<b>Projet :</b>	Réfection de toiture	
<b>Terrain :</b>	2 Rue du Marché Lyon 9ème	
<b>DP 069 387 22 00900</b>	<b>Décision du 03/05/2022 à</b>	DISTRIBUTION SANITAIRE CHAUFFAGE 4 Quai des Etroits 69005 LYON 05
<b>Projet :</b>	Modification de façade	
<b>Terrain :</b>	99 Rue de Gerland Lyon 7ème	

## Permis de construire délivrés pendant la période du 02/05/2022 au 06/05/2022

<b>PC 069 389 18 00200 M02</b>	<b>Arrêté du 05/05/2022 Modificatif à</b>	VINCI IMMOBILIER RESIDENTIEL 19 quai Perrache 69002 LYON
<b>Projet :</b>	Construction d'une résidence étudiante de 77 logements , changement de destination d'un entrepôt en 1 logement et démolition d'entrepôts Surface créée : 2210 m <sup>2</sup>	
<b>Terrain :</b>	15 rue Transversale Lyon 9ème	
<b>PC 069 385 18 00428 M02</b>	<b>Arrêté du 05/05/2022 Modificatif à</b>	Monsieur MARTINS Michael [REDACTED]
<b>Projet :</b>	Construction d'une maison individuelle et création de 3 places de stationnement Surface créée : 128 m <sup>2</sup>	
<b>Terrain :</b>	10 rue Henriette Lyon 5ème	
<b>PC 069 387 21 00273</b>	<b>Arrêté du 05/05/2022 à</b>	Monsieur BREMENS Guillaume [REDACTED]
<b>Projet :</b>	Changement de destination de commerces en bureaux, ravalement, modification de façades et de toitures, création de 2 aires de stationnement Surface créée : 570 m <sup>2</sup>	
<b>Terrain :</b>	44 Rue Clément Marot Lyon 7ème	
<b>PC 069 389 21 00376</b>	<b>Arrêté du 05/05/2022 à</b>	6EME SENS PROMOTION 30 Quai Claude Bernard 69007 LYON 07
<b>Projet :</b>	Démolition de 2 maisons individuelles, construction d'un ensemble immobilier constitué d'une résidence étudiante et de logements et création de 22 aires de stationnement Surface créée : 3600 m <sup>2</sup>	
<b>Terrain :</b>	5 à 11 Rue de la Fraternelle Lyon 9ème	
<b>PC 069 388 21 00407</b>	<b>Arrêté du 05/05/2022 à</b>	Madame BAURENS Amélie [REDACTED]
<b>Projet :</b>	Réhabilitation d'une maison individuelle et modification de la toiture Surface créée : 2 m <sup>2</sup>	
<b>Terrain :</b>	6 Rue Toussaint Mille Lyon 8ème	
<b>PC 069 383 21 00411</b>	<b>Arrêté du 02/05/2022 à</b>	SACVL 36 Quai Fulchiron 69245 LYON Cedex 05
<b>Projet :</b>	Réhabilitation, extension et construction de 6 logements Surface créée : 273 m <sup>2</sup>	
<b>Terrain :</b>	33 Rue Ferdinand Buisson Lyon 3ème	
<b>PC 069 381 21 00414</b>	<b>Arrêté du 05/05/2022 à</b>	Monsieur VIENNEY Benjamin [REDACTED]
<b>Projet :</b>	Surélévation d'un immeuble de logements, modification de façade Surface créée : 48 m <sup>2</sup>	
<b>Terrain :</b>	5 Rue Major Martin Lyon 1er	
<b>PC 069 384 21 00429</b>	<b>Arrêté du 05/05/2022 à</b>	Madame AYSU Elisabeth [REDACTED]
<b>Projet :</b>	Modification de toiture, pose de fenêtres de toit, aménagement de combles. Surface créée : 68 m <sup>2</sup>	
<b>Terrain :</b>	37 Cours d'Herbouville Lyon 4ème	
<b>PC 069 388 21 00445</b>	<b>Arrêté du 02/05/2022 à</b>	INOVEAM 110 rue du Chat Botté 01700 BEYNOST
<b>Projet :</b>	Construction d'un ensemble immobilier de 4 logements collectifs et de 4 habitations individuelles Surface créée : 685 m <sup>2</sup>	
<b>Terrain :</b>	22 rue Jules Valensaut Lyon 8ème	
<b>PC 069 384 22 00032</b>	<b>Arrêté du 03/05/2022 à</b>	CREDIT MUTUEL LYON CROIX ROUSSE 143 Boulevard de la Croix Rousse 69004 LYON 04
<b>Projet :</b>	Installation provisoire de bâtiments modulaires Surface créée : 85 m <sup>2</sup>	
<b>Terrain :</b>	141 Boulevard de la Croix Rousse Parking au droit du Lyon 4ème	

Le Directeur de la Publication:  
G. DOUCET, Maire de Lyon